



DOCUMENT D'OBJECTIFS

du site NATURA 2000 FR7300891

« Étangs de l'Armagnac »

ANNEXES ADMINISTRATIVES



Septembre 2018



Annexes

16 décembre 2016	Calendrier de la révision du DOCOB Natura 2000 des Étangs de l'Armagnac
16 février 2017	COFIL de lancement de la révision du DOCOB Natura 2000 Étangs de l'Armagnac : Invitation / Diaporama / Compte-rendu
07 avril 2017	Réunion publique de lancement de la révision : Invitation / Diaporama / Compte-rendu / Communiqué de presse
01 juin 2017	Rencontre avec la Fédération Départementale de Chasse : Compte-rendu
Juin 2017	Bulletin d'information Natura 2000 n°14
18 juillet 2017	Rencontre avec Laurent Barthe (Nature Midi-Pyrénées) : Compte-rendu
28 novembre 2017	Rencontre avec le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) : Compte-rendu
04 décembre 2017	Rencontre avec le service Espaces Naturels Sensibles du Conseil Départemental : Compte-rendu
06 décembre 2017	Rencontre avec le Maire de Cazaubon et la Directrice de l'office de tourisme intercommunal du Grand Armagnac : Compte-rendu
23 janvier 2018	Groupe de travail sur la hiérarchisation des espèces : Invitation / Compte-rendu
24 janvier 2018	Groupe de travail sur la hiérarchisation des habitats naturels : Compte-rendu
Février 2018	Compte-rendu des différentes rencontres avec les communes
09 février 2018	Invitations des membres du COFIL, des acteurs du site et des offices de tourisme aux différents groupes de travail
27 février 2018	Groupe de travail Étangs : Diaporama / Compte-rendu
27 février 2018	Groupe de travail Rivière Douze : Diaporama / Compte-rendu
02 mars 2018	Groupe de travail Agriculture : Diaporama / Compte-rendu
05 mars 2018	COFIL intermédiaire de la révision du DOCOB Natura 2000 Étangs de l'Armagnac : Invitation / Diaporama / Compte-rendu
07 mars 2018	Groupe de travail Forêt : Diaporama / Compte-rendu
07 mars 2018	Groupe de travail Valorisation : Diaporama / Compte-rendu
Mars 2018	Bulletin d'information Natura 2000 n°15
03 avril 2018	Rencontre avec Marion ALVAREZ (Institution Adour) : Compte-rendu

04 avril 2018 Article de presse, Sud-Ouest sur les groupes de travail

04 mai 2018 Lettre de l'ADASEA du Gers demandant un avenant pour la révision du DOCOB

15 mai 2018 Réponse de la DDT pour l'avenant

07 septembre 2018 COPIL de validation de la révision du DOCOB Natura 2000 Étangs de l'Armagnac : Invitation / Diaporama / Compte-rendu

28 septembre 2018 Formulaire Standard des Données du site N2000 Étangs de l'Armagnac

2017 – 2018 Gazette de l'ADASEA du Gers, avec articles sur la révision du DOCOB

Arrêté Préfectoral de la modification de la composition du COPIL du site Natura 2000 des Étangs de l'Armagnac du 23 mars 2009

Arrêté Préfectoral de la modification de la composition du COPIL du site Natura 2000 des Étangs de l'Armagnac du 31 octobre 2017

N.B : les rencontres suivantes n'ont pas donné lieu à des comptes-rendus :

- Syndicat de rivière en charge de la gestion de la Douze : 15/05/17
- Office de tourisme de Nogaro : 01/12/17
- Pôle d'Équilibre Territorial et Rural / Pays d'Armagnac : 04/12/17
- Association des piégeurs agréés du Gers : 22/05/18

Calendrier prévisionnel : Phases-clés de la révision du document d'objectifs Étangs de l'Armagnac

Phases clés	Durée 18 mois	nov-16	déc-16	janvier-17	févr-17	mars-17	avr-17	mai-17	juin-17	juillet-17	août-17	sept-17	oct-17	nov-17	déc-17	janvier-18	févr-18	mars-18	avr-18	
1 Organisation Communication	Mise en place tableau de bord																			
	Etablissement plan de communication																			
2 Inventaire, Analyse et diagnostic de l'existant	Synthèse bibliographique																			
	Préparation campagne de terrain																			
	Caractérisation des habitats d'espèces																			
	Inventaire terrain et cartographie des habitats d'espèces																			
	Inventaire & carto données complém.																			
	Identification et analyse des activités humaines																			
	Analyse écologique et fonctionnelle																			
3 Objectifs de développement durable	Travail par entités																			
	Hierarchisation des enjeux de cons°																			
	Définir les objectifs de développement durable																			
	S'entendre sur les stratégies de gestion																			
4 Mesures de gestion	Définition des mesures en groupe de travail																			
	Fiches action, carto et maquette																			
	Echanges et validation par le COPIL																			
5 Suivi des actions et de l'état de conservation																				
6 Rédaction du document final	Rédaction des documents																			
	Validation du DOCOB en COPIL																			
Réunions publiques																				
Comités de pilotage																				
Communication auprès des acteurs	Site internet, articles ...																			
Réunions avec DDT																				
Rapports intermédiaires																				
Rapports finaux																				
Suivi comptable factures																				

Mesdames et Messieurs les membres
du comité de pilotage local
du site NATURA 2000
« Étangs de l'Armagnac »

Éauze, le mercredi 25 janvier 2017

Mesdames, Messieurs,

J'ai le plaisir de vous inviter à la réunion du **comité de pilotage local** chargé de suivre la mise en œuvre du **site NATURA 2000 des Étangs de l'Armagnac**,

LE JEUDI 16 FEVRIER 2017 À 14H30
SALLE DU CONSEIL À LA MAIRIE D'ÉAUZE

À l'ordre du jour :

- 1) Bilan intermédiaire et Perspectives 2017 (durée : 1 heure)
 - Contractualisation
 - Communication : scolaires, grand public ...
 - Animation générale

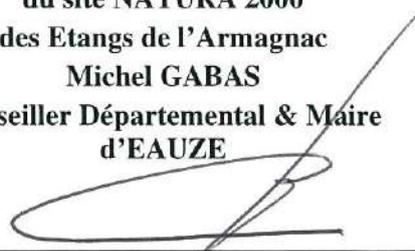
- 2) Révision du document d'objectifs (durée : 1 heure)
 - Cadre de la révision
 - Les intervenants
 - Organisation et déroulement de la révision
 - Calendrier prévisionnel
 - Le rôle du comité de pilotage

- 3) Échanges avec les participants

Vous trouverez ci-joint le compte-rendu du précédent comité de pilotage local.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

**Le Président du Comité de pilotage
du site NATURA 2000
des Étangs de l'Armagnac
Michel GABAS
Conseiller Départemental & Maire
d'ÉAUZE**



adasea 32

NATURA 2000

Comité de pilotage local

Site Natura 2000
des Étangs de l'Armagnac
16 février 2017

18/09/2018

1

adasea 32

NATURA 2000

Ordre du jour

Préalable : contexte et objectifs sur le site

A – Bilan d'activité et perspectives 2017 (1 heure)

1. Actions et résultats
2. Perspectives

B – Révision du document d'objectifs (1 heure)

- 1. Cadre de la révision**
- 2. Les intervenants**
3. Organisation et déroulement de la révision
4. Calendrier prévisionnel

C – Questions diverses

18/09/2018

B – Révision du document d'objectifs - 1. Cadre de la révision

57

Contexte

Premier document d'objectifs (DOCOB) élaboré en 2002

Validé par le comité de pilotage du site en date du 02/07/2003

Actualisation de la cartographie des habitats naturels réalisée en 2015

Il s'agit d'un des plus anciens DOCOB de la région Midi-Pyrénées. Il paraît donc opportun de poursuivre cette démarche d'actualisation en procédant à une révision de ce document d'objectifs.

18/09/2018

B – Révision du document d'objectifs - 1. Cadre de la révision

58

Lancement de l'opération

Principe de la révision présenté en Comité de pilotage du 1er avril 2016

Budget accordé par la Dreal le 26 mai 2016

Appel d'offres lancé par la DDT le 1er juillet 2016

Marché public attribué à l'ADASEA le 14 novembre 2016

Délai d'exécution : 18 mois

18/09/2018

B – Révision du document d'objectifs - 1. Cadre de la révision

59

Principes directeurs

Il convient de signaler que les enjeux et objectifs décrits dans l'actuel DOCOB ne demandent pas à être modifiés fondamentalement.

- Mise à jour des connaissances écologiques
 - actualisation des inventaires et évaluation de l'état de conservation des espèces
 - incorporation de la cartographie des habitats naturels
- Hiérarchisation des enjeux de conservation
- Evaluation et priorisation des actions à venir

18/09/2018

B – Révision du document d'objectifs - 1. Cadre de la révision

60

Principes directeurs

Sur un pas de temps d'une quinzaine d'années, il est fondamental de mesurer, à l'échelle du site, l'évolution de la présence des espèces d'intérêt communautaire et de leur état de conservation.

Cette analyse

- se basera sur les critères utilisés par le Muséum National d'Histoire Naturelle (Septembre 2015)
- tentera d'établir une tendance d'évolution entre 2003 et 2016
- tentera d'analyser les facteurs ayant contribué à cette évolution
- tâchera de fixer un état de référence pour une future évaluation

18/09/2018

B – Révision du document d'objectifs - 1. Cadre de la révision

61

Evolution de la présence des espèces

Extrait « Evaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces - Période 2007-2012 »
Museum Histoire Naturelle 2015

MÉTHODE D'ÉVALUATION

Paramètres « espèce »

- État de conservation :**
 - Surface
 - Taxonomie
 - Statut d'abandon/conservable
- Effet des habitats :**
 - Taille
 - Biodiversité
 - Population de référence favorable
- Historique d'usages :**
 - Surface
 - Qualité
 - Nécessaire
- Priorités de gestion :**
 - Préservation
 - Nécessaire

Évaluation globale (principe de précaution)

FV	Favorable
U1	Urgent 1
U2	Urgent 2
XX	Extinct

Cadre de la révision – Autres éléments

Par ailleurs, lors des différentes réunions du comité de pilotage, la question de la modification du périmètre n'a fait l'objet d'aucune observation.

On considérera donc ce périmètre comme stabilisé, à l'exception d'ajustement mineurs qui devront être particulièrement justifiés.

18/09/2018 63

Cadre de la révision – Autres éléments

La démarche participative (groupe de travail) doit favoriser la concertation afin d'aboutir à la définition d'objectifs et de programmes d'actions partagés.

Un effort particulier est attendu sur la mise en forme du document qui devra privilégier la lisibilité et l'appropriation par les acteurs du site.

Le nouveau document d'objectifs sera soumis à la même procédure d'approbation que le DOCOB initial.

18/09/2018 64

Les intervenants

Coordination générale			
Communication Rédaction du DOCOB Activités humaines et groupes de travail Aurélié BELVÈZE Expertise Cistude Sophie HURTES Expertise Papillons et Libellules Émilie PORTE	Expertise poissons et écrevisses Marjolaine TAUZIN	Expertise chauves-souris Sophie BAREILLE & Émile PONCET Expertise Coléoptères saproxyliques Nicolas GOUIX	Expertise Coléoptères saproxyliques Lionel VALLADARES

18/09/2018 65

Ordre du jour

Préalable : contexte et objectifs sur le site

A – Bilan d'activité et perspectives 2017 (1 heure)

1. Actions et résultats
2. Perspectives

B – Révision du document d'objectifs (1 heure)

1. Cadre de la révision
2. Les intervenants
- 3. Organisation et déroulement de la révision**
- 4. Calendrier prévisionnel**

C – Questions diverses

18/09/2018 66

Organisation et déroulement

Le diagramme illustre un processus circulaire de concertation. Au centre, un rectangle vert contient 'Objectifs de Développement Durable'. Au-dessus, deux rectangles verts sont connectés par une double flèche : 'Diagnostic écologique' et 'Diagnostic socio-économique'. Des flèches pointent de ces diagnostics vers les objectifs. En dessous, un rectangle vert contient 'Préconisations Mesures de gestion', avec une flèche qui pointe vers les objectifs. Des flèches courbes à l'extérieur du diagramme indiquent 'Concertation - Groupe de travail' et 'Concertation - Comité de pilotage'.

18/09/2018 67

Inventaire et analyse de la faune

- Bibliographie préalable (études sur le Moura, Plans régionaux d'action, inventaires...)
- Campagne de terrain
- Description et cartographie des espèces et de leurs habitats
- Mise à jour du Formulaire Standard de Données

→ Mesurer sur la période 2003-2016 l'évolution de la présence des espèces et des habitats d'intérêt communautaire et de leur état de conservation (niveau de population, qualité de l'habitat, menaces)

N.B. : La cartographie des habitats a déjà été réactualisée en 2014-2015
18/09/2018

B - Révision du document d'objectifs - 3. Organisation et déroulement de la révision

68

Inventaire des activités humaines et de l'occupation du sol

- Rencontre des acteurs locaux
- Consultation des communes
- Collecte des informations cartographiques auprès des services de l'État
- Travail à l'échelle de la zone Natura 2000 et de la zone d'influence

→ Identifier les acteurs et les activités présentes et futures afin d'évaluer leurs interactions avec les habitats naturels et les espèces

18/09/2018

B - Révision du document d'objectifs - 3. Organisation et déroulement de la révision

69

Analyse écologique et fonctionnelle

- Déterminer les indicateurs et leurs valeurs favorables
- Définir des protocoles de suivi des indicateurs
- Analyser les détériorations
- Identifier la dynamique naturelle des habitats

→ Établir une fiche descriptive et analytique par habitat naturel et par espèce

18/09/2018

B - Révision du document d'objectifs - 3. Organisation et déroulement de la révision

70

Objectifs de développement durable

- Hiérarchisation des enjeux de conservation
- Hiérarchisation de la valeur patrimoniale
- Définir des objectifs de développement durable
- S'entendre sur des stratégies de gestion

→ Sous forme d'un groupe de travail technique avec échanges et validation par le COPIL

18/09/2018

B - Révision du document d'objectifs - 3. Organisation et déroulement de la révision

71

Mesures de gestion

4 groupes de travail thématiques proposés

- la gestion des milieux aquatiques (rivière, étangs, zones humides)
- l'agriculture (milieux pastoraux, grandes cultures, cultures pérennes)
- la forêt et les éléments arborés
- la valorisation

Travail à l'échelle de la zone Natura 2000 et de la zone d'influence

→ Présentation par « fiche-action », tableau de synthèse, maquette financière et cartographie des propositions

18/09/2018

B - Révision du document d'objectifs - 3. Organisation et déroulement de la révision

72

Mise en place des indicateurs de suivi

- Suivi des actions
- Suivi de l'état de conservation

→ Rédaction du document d'objectifs

18/09/2018

B - Révision du document d'objectifs - 3. Organisation et déroulement de la révision

73

Communication – Les outils

- Mise en place d'une plaquette / trombinoscope
- Le site internet gers.n2000.fr
- La presse et les radios locales
- Les bulletins communaux et intercommunaux

18/09/2018 B – Révision du document d'objectifs - 3. Organisation et déroulement de la révision 74

Communication – Le COPIL / Le public

Le COPIL

- 3 réunions plénières
- Points d'étapes en fonction des besoins
- Contact des intervenants par téléphone ou mel

Le public

- 1 réunion d'ouverture sur le lancement de la révision
- Informations sur l'état d'avancement au travers de la presse (écrite et radio) et des bulletins communaux et intercommunaux
- 1 réunion de clôture : bilan du travail réalisé et présentation du document d'objectifs

18/09/2018 B – Révision du document d'objectifs - 3. Organisation et déroulement de la révision 75

Calendrier prévisionnel

Février 2017 | 2018 | Avril

2017

- Inventaire et description biologique
- Inventaire et description des activités humaines

2018

- Hierarchisation des enjeux et Définition des objectifs
- Définition des actions et mesures de gestion
- Rédaction

Événements publics :

- Reunion publique de lancement (COPIL) - Février 2017
- Reunion publique de clôture (COPIL) - Avril 2018

18/09/2018 B – Révision du document d'objectifs - 4. Calendrier prévisionnel

Ordre du jour

Préalable : contexte et objectifs sur le site

A – Bilan d'activité et perspectives 2017 (1 heure)

1. Actions et résultats
2. Perspectives

B – Révision du document d'objectifs (1 heure)

1. Cadre de la révision
2. Les intervenants
3. Organisation et déroulement de la révision
4. Calendrier prévisionnel

C – Questions diverses

18/09/2018 C – Question diverses 77

adasea 32

Site Natura 2000 des Étangs de l'Armagnac

Merci de votre participation

16 février 2017

ADASEA DU GERS
 MAISON DE L'AGRICULTURE - Route de Mirande - BP 70161 - 32003 AUCH CEDEX
 05 62 61 79 50 - Mail : a032@adasea.net
 Site : gers.n2000.fr

18/09/2018 78

**Comité de Pilotage Local NATURA 2000
du site des Etangs de l'Armagnac
du 16 février 2017**

Compte –Rendu

Le comité de pilotage local chargé du suivi de la mise en œuvre du Document d'objectifs NATURA 2000 du site des Etangs de l'Armagnac s'est réuni le jeudi 16 février 2017 14h30, à la mairie d'ÉAUZE, sous la présidence de Michel GABAS, président du COPIL, conseil départemental et maire d'ÉAUZE.

Présents :

- Martin BALLOT, ADASEA 32
- Aurélie BELVÈZE, ADASEA 32
- Nicolas BERNADICOU, Conseil Départemental 32 Service Agriculture et Environnement
- Daniel BOISENFRAY, adjoint au maire de Gabarret
- Margaux BRUSTY, stagiaire à la Fédération Départementale de la Pêche
- Marine FONT, animatrice du site Natura 2000 « La Gélise »
- Michel GABAS, maire d'Éauze et conseiller départemental, président du COPIL
- David GESSLER, agriculteur à Manciet
- Sophie GONZALEZ, chargée d'études C.P.I.E. Pays Gersois
- Vincent GOUANELLE, conseiller départemental
- Elsa HEURE, conseillère foncier de la SAFER GHL
- Emeline LAFON, représentant la Chambre d'Agriculture 32
- Claude LAMORT, vice-président de la société de pêche « La Gaule élusate »
- Michel LANS, DDT du Gers
- Bernard MÉNACQ, communauté de communes du Bas-Armagnac
- Frédéric MULLER, stagiaire au Conseil Départemental 32
- Florent NONON, conseiller forestier CRPF
- Benoît RAYON, technicien au syndicat de rivières Gélise-Izaute
- Jean-Pierre SCHUNDER, agent de l'Agence Française de la Biodiversité
- Marjolaine TAUZIN, Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Gers
- Anne-Marie THIBAUD, Syndicat des propriétaires forestiers du Gers et administratrice CRPF
- Claude VETTOR, maire de Campagne d'Armagnac

Excusés :

- Jean-Michel AUGRE, maire de Cazaubon
- Laurent BARTHE, Nature Midi-Pyrénées
- Sarah BRIAND, Agence de l'Eau Adour-Garonne
- Jean-Michel CATIL, Nature Midi-Pyrénées
- Marc DIDIER, président de l'ADASEA 32
- Nicolas GOUIX, Conservatoire des Espaces Naturels de Midi-Pyrénées
- Nathalie LAMANDE, DREAL Occitanie
- Claire LEMOUZY, directrice de l'ADASEA 32

- Sandrine LEPRUN, directrice du CPIE Pays Gersois
- Véronique MICHEL, Institution Adour
- Jean-Michel PARDE, AREMIP
- Émile PONCET, Conservatoire des Espaces Naturels de Midi-Pyrénées
- Isabelle TINTANE, conseillère départementale

Michel GABAS accueille et remercie les membres du comité de pilotage d'avoir répondu à l'invitation. Il indique que le territoire du Bas-Armagnac possède plusieurs sites Natura 2000. Au début de sa présidence du comité de pilotage il y avait une polémique autour de Natura 2000. Mais le compromis a été trouvé. Il parle de l'expérience de la révision du Plan Local d'Urbanisme d'Éauze qui a été « alurisé » et « grenellisé » entraînant la division par 3 la surface constructible. La commune d'Éauze est concernée par de nombreuses superpositions de réglementations : Natura 2000, trames verte et bleue, archéologie... Il s'agit de trouver un équilibre entre la protection du patrimoine et la nécessité de l'évolution économique.

Depuis 10 ans il observe un changement de mentalités et de comportements et soulève la nécessité de retrouver un équilibre.

Il rappelle « la tradition » qui veut que le maire d'Éauze soit le président du comité de pilotage et constate qu'il occupe cette fonction depuis 9 ans ce qui le gêne un peu car il n'a pas vocation à être président à vie. Il propose d'organiser une élection lors du prochain comité de pilotage local. Si aucun candidat se manifeste il continuera à présider le comité.

Michel LANS retient la proposition : une invitation sera lancée en direction des élus en amont du prochain comité de pilotage.

Après un tour de table, le comité de pilotage commence par une présentation de l'ADASEA 32 avec les interventions de Sophie GONZALEZ (CPIE Pays Gersois) et de Nicolas Bernadicou (Conseil Départemental) présentant le bilan de l'animation ainsi que Michel LANS (DDT 32) pour la révision du document d'objectifs.

Ce diaporama est annexé au présent compte-rendu.

L'ordre du jour est le suivant :

Préalable : contexte et objectifs sur le site

A. Bilan d'activité et perspectives 2017

- 1 Actions et résultats
- 2 Perspective

B. Révision du document d'objectifs

- 1 Cadre de la révision
- 2 Les intervenants
- 3 Organisation et déroulement de la révision
- 4 Calendrier prévisionnel

C. Questions diverses

A. BILAN D'ACTIVITE

1. Exonération de la taxe sur le foncier non bâti pour les contractants Natura 2000

Michel GABAS précise, généralement, que dans le cas d'une exonération à 100 % il y a une entière compensation par l'État tandis que la compensation partielle relève d'un arrêté municipal. Michel LANS répond qu'il s'agit d'un droit à l'exonération de la part communale ouvert pour les contractants Natura 2000. Initialement la compensation était de 100% pour les communes qui a été abaissé et stabilisé à 22,39 % dans la dernière loi de finances. Cela s'impose aux collectivités. Cette exonération peut poser des problèmes sur des communes fortement concernées par Natura 2000 ce qui n'est pas la cas dans le département du Gers.

Michel GABAS précise que cette taxe ne génère pas de gros revenus pour une commune.

2. Freins à la contractualisation

Michel GABAS remercie les animateurs d'informer le comité de pilotage de ces freins et particulièrement les retards de paiements des engagements MAEc souscrits par les agriculteurs.

3. Restauration de l'étang du Moura et de ses annexes

Nicolas BERNADICOU présente l'état d'avancement des travaux sur le site du Moura qui concernent 3 opérations :

- La restauration du moulin :

La deuxième phase a vu la réfection de la moitié du bâtiment avec des travaux relatifs à la charpente, au sol et la restauration de la cheminée. Le tout mené par le CAUE avec lequel une convention a été signée qui abouti à ce que le moulin soit le support de la formation restauration du petit patrimoine bâti. Deux ans de travaux sont encore prévus.

- Les travaux hydrauliques

Après les intempéries de janvier 2016 qui avaient entraîné un report de la fin des travaux, ceux-ci sont terminés et la visite de réception s'est déroulée en juillet 2016.

Sur la digue 3 arbres ont été maintenus pour leur intérêt vis à vis des chiroptères et du pique-prune. Il souligne la difficulté de reprise de la digue suite au dessouchage des arbres (non prévu initialement). La végétation est en train de s'installer progressivement sur la digue restaurée.

Enfin l'évacuateur de crues a été reconstruit conformément à la réglementation pour laisser passer une crue centennale.

Il précise que l'alimentation en eau de l'étang peut se faire uniquement sur la période du 01 décembre au 31 mars. Pour cette année la fermeture des pelles entraînant la mise en eau du canal d'amenée a été faite le matin même.

- Les travaux d'ouverture en fond d'étang sont confiés au lycée agricole de Riscle. Il reste à dégager le canal central et la phragmitaie au nord. Ce secteur est stratégique notamment en raison des pontes de grenouille rousse ont été observées ce jour dans les dépressions au fond de l'étang.

Des chantiers participatifs à l'instar de celui de novembre 2016 pourront être menés.

B. REVISION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

1. Présentation du cadre

Le premier document d'objectifs (DOCOB) a été élaboré en 2002, puis validé par le comité de pilotage du site en date du 02/07/2003 : c'est l'un des plus anciens DOCOB de la région Midi-Pyrénées. En 2015 la réactualisation de la cartographie des habitats naturels a été réalisée.

Il paraît donc opportun de poursuivre cette démarche d'actualisation en procédant à une révision de ce document d'objectifs.

Le déroulement a été le suivant :

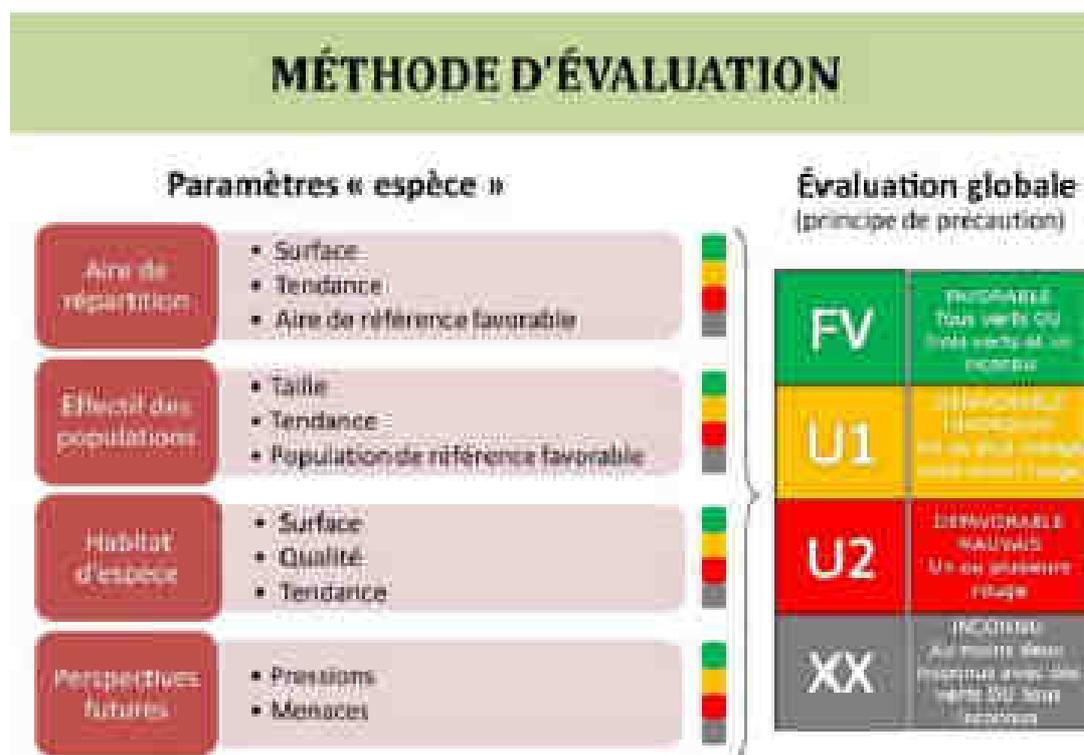
- Principe de la révision présenté en Comité de pilotage du 1er avril 2016.
- Budget accordé par la Dreal le 26 mai 2016.
- Appel d'offres lancé par la DDT le 1er juillet 2016.
- Marché public attribué à l'ADASEA le 14 novembre 2016 avec un délai d'exécution de 18 mois.

La DDT présente le cahier des charges établi par l'État.

Il convient de signaler que les enjeux et objectifs décrits dans l'actuel Docob ne demandent pas à être modifiés fondamentalement. En effet, la démarche de révision s'inscrit principalement dans un cadre de mise à jour des connaissances écologiques (actualisation des inventaires et évaluation de l'état de conservation des espèces, incorporation de la cartographie des habitats naturels), de hiérarchisation des enjeux de conservation, d'évaluation et de priorisation des actions à venir.

Sur un pas de temps d'une quinzaine d'années, il est fondamental de mesurer, à l'échelle du site, l'évolution de la présence des espèces d'intérêt communautaire et de leur état de conservation.

Cette analyse se basera sur les critères utilisés par le Museum National d'Histoire Naturelle (Septembre 2015). Le Schéma ci-dessous présente la méthode pour les espèces :



L'analyse tentera d'établir une tendance d'évolution entre 2003 et 2016, d'analyser les facteurs ayant contribué à cette évolution et tâchera de fixer un état de référence pour une future évaluation.

Par ailleurs, lors des différentes réunions du comité de pilotage, la question de la modification du périmètre n'a fait l'objet d'aucune observation.

On considérera donc ce périmètre comme stabilisé, à l'exception d'ajustement mineurs qui devront être particulièrement justifiés.

La démarche participative (groupe de travail) doit favoriser la concertation afin d'aboutir à la définition d'objectifs et de programmes d'actions partagés.

Un effort particulier est attendu sur la mise en forme du document qui devra privilégier la lisibilité et l'appropriation par les acteurs du site.

Le nouveau document d'objectifs sera soumis à la même procédure d'approbation que le docob initial.

2. Précision sur le cadre

Aurélié BELVÈZE indique que les suivis étaient prévus dans le document d'objectifs initial mais que peu ont été réalisés faute de moyens.

Elle précise que des ajustements de périmètre avaient été évoqués pour remettre en cohérence le périmètre à la réalité de l'occupation du sol : par exemple inclure certaines prairies en totalité alors qu'elles ne sont intégrées que pour partie à l'heure actuelle et exclure certaines surfaces cultivées.

3. Intervenants

L'Adasea est responsable de la coordination générale ainsi que la communication, l'analyse des activités humaines, l'animation des groupes de travail et la rédaction du DOCOB. La référente est **Aurélié BELVEZE**.

Par ailleurs **Sophie HURTES** et **Emilie PORTE** seront respectivement en charge de l'expertise Cistude et Odonates – Lépidoptères.

Trois structures partenaires vont intervenir dans leurs domaines de compétence :

- La Fédération de pêche : Expertise poissons et écrevisses **Marjolaine TAUZIN**
- Le Conservatoire d'Espaces Naturels de Midi-Pyrénées : Expertise chauves-souris **Sophie BAREILLE & Émile PONCET** - Expertise insectes du bois **Nicolas GOUIX**
- L'Ecole d'ingénieur de Purpan : Expertise insectes du bois **Jean-Marie SAVOIE & Lionel VALLADARES**

4. Méthodologie

La révision va se dérouler selon les phases suivantes :

A) Inventaire et analyse de la faune

- Bibliographie préalable (études sur le Moura, Plans régionaux d'action, inventaires...)
- Campagne de terrain
- Description et cartographie des espèces et de leurs habitats
- Mise à jour du Formulaire Standard de Données

L'objectif est de mesurer sur la période 2003-2016 l'évolution de la présence des espèces et des habitats d'intérêt communautaire et de leur état de conservation (niveau de population, qualité de l'habitat, menaces)

B) Inventaire et description des activités humaines et de l'occupation du sol

- Rencontre des acteurs locaux
- Consultation des communes
- Collecte des informations cartographiques auprès des services de l'État
- Travail à l'échelle de la zone Natura 2000 et de la zone d'influence

L'objectif est d'identifier les acteurs et les activités présentes et futures afin d'évaluer leurs interactions avec les habitats naturels et les espèces.

C) Analyse écologique et fonctionnelle

- Déterminer les indicateurs et leurs valeurs favorables
- Définir des protocoles de suivi des indicateurs
- Analyser les détériorations
- Identifier la dynamique naturelle des habitats

L'objectif est d'établir une fiche descriptive et analytique par habitat naturel et par espèce.

D) Objectifs de développement durable

- Hiérarchisation des enjeux de conservation
- Hiérarchisation de la valeur patrimoniale
- Définir des objectifs de développement durable
- S'entendre sur des stratégies de gestion

Cette étape sera sous forme d'un groupe de travail technique avec échanges et validation par le COPIL.

E) Mesures de gestion

4 groupes de travail thématiques sont proposés :

- la gestion des milieux aquatiques (rivière, étangs, zones humides)
- l'agriculture (milieux pastoraux, grandes cultures, cultures pérennes)
- la forêt et les éléments arborés
- la valorisation

Le travail sera réalisé à l'échelle de la zone Natura 2000 et de la zone d'influence et présenté par « fiche-action », avec un tableau de synthèse, une maquette financière et une cartographie des propositions.

F) Mise en place des indicateurs de suivi

- Suivi des actions
- Suivi de l'état de conservation

G) Rédaction du document d'objectifs

Par ailleurs des outils de communication sont prévus au travers

- d'une plaquette / trombinoscope
- du site internet gers.n2000.fr
- de presse et des radios locales
- des bulletins communaux et intercommunaux

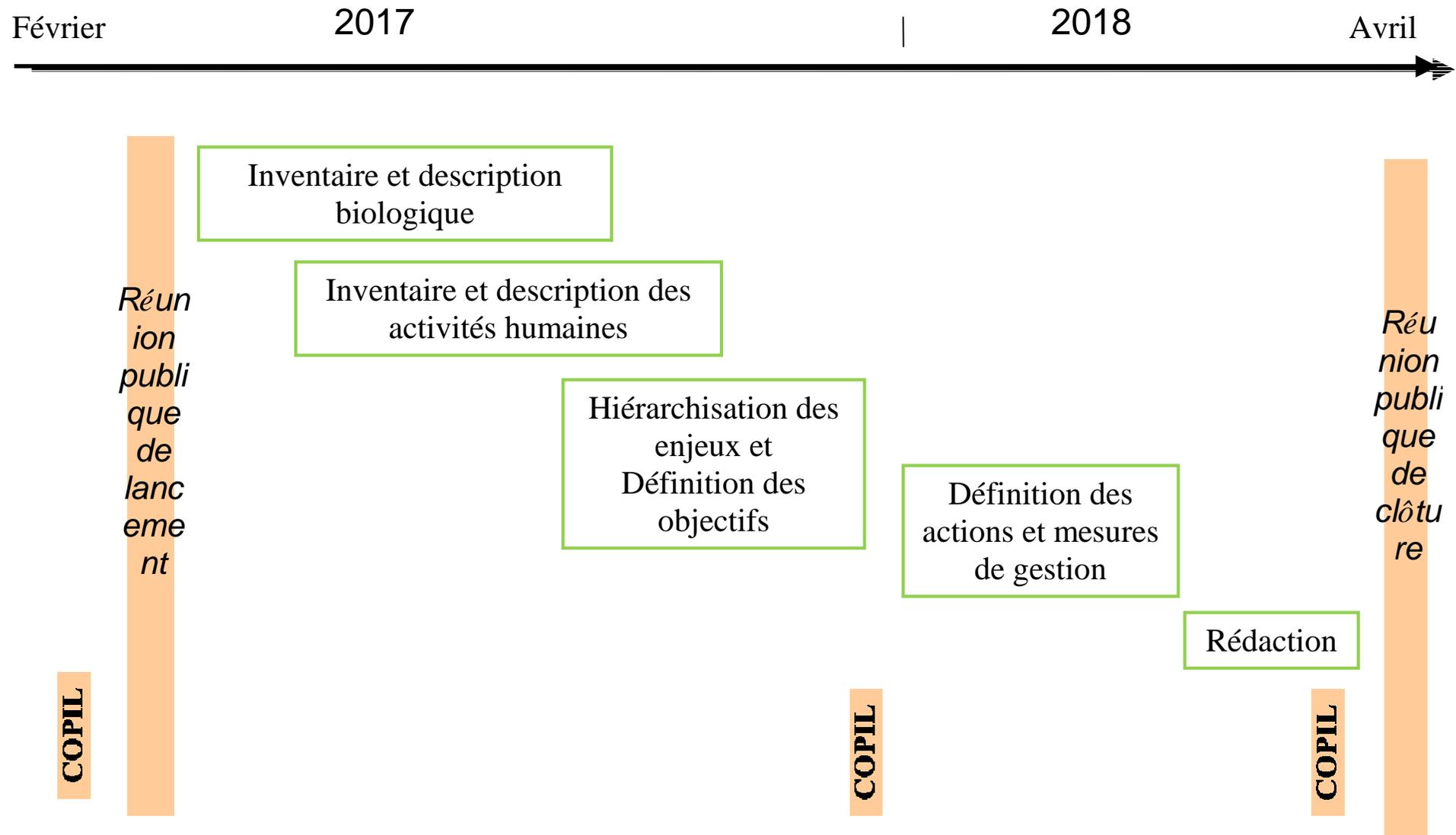
Il est prévu que le COPIL se réunisse lors de 3 réunions plénières. Des points d'étapes en fonction des besoins pourront être mis en place.

Les intervenants sont joignables par téléphone ou mel.

Concernant le public l'information se fera au travers :

- d'une réunion d'ouverture sur le lancement de la révision
- d'informations sur l'état d'avancement au travers de la presse (écrite et radio) et des bulletins communaux et intercommunaux
- d'une réunion de clôture : bilan du travail réalisé et présentation du document d'objectifs

5. Calendrier prévisionnel



6. Prise en compte des différentes espèces

Claude LAMORT demande comment seront prises en compte les autres espèces que celle relevant de Natura 2000.

Aurélie BELVÈZE répond que le volet initial de bibliographie doit permettre de récupérer les informations sur l'ensemble des espèces auprès des différents partenaires et qu'il y a un volet spécifique dans le document d'objectifs qui liste les autres espèces d'intérêt. Elle précise que c'est déjà le cas dans le document d'objectifs et cite l'exemple des données sur les oiseaux fournies par la Fédération Départementale des Chasseurs.

C. QUESTIONS DIVERSES

Claude LAMORT indique qu'il a un agrément pour tirer les cormorans, autorisation suspendue en raison de la grippe aviaire actuelle ce qui n'avait pas été le cas précédemment. Il demande ce qu'il en ait du tirage des colverts à cause de la grippe aviaire.

Aurélie BELVÈZE répond que c'est une question qui malheureusement dépasse largement le cadre du site Natura 2000.

Claude LAMORT soulève le problème de l'augmentation du nombre de cormorans. Lors d'un tir, le cormoran abattu portait une bague venant de Copenhague.

Michel LANS répond que l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage réalise un suivi tous les 2 ans. Il y a une problématique de l'expansion de certaines espèces : la question est de savoir pourquoi certaines espèces sont en régression et d'autres en progression.

Bernard MÉNACQ souhaite avoir des précisions sur le suivi de la zone-test de Nogaro.

Benoît RAYON répond que plusieurs acteurs sont impliqués dans les suivis : la Fédération de Pêche a réalisé des pêches à plusieurs échéances (4 ans, 3 ans et 2 ans auparavant). Les analyses sont en cours. De même le syndicat de rivière attend le retour de l'analyse de la granulométrie en cours par la CATER ainsi que les prélèvements réalisés par l'Office de l'Eau et des Milieux Aquatiques. En parallèle le syndicat a assuré le suivi des plantations et le remplacement de plants qui n'avaient pas résisté aux crues.

Bernard MÉNACQ souhaite que cette zone-test soit l'objet de valorisation auprès des scolaires et des visiteurs.

Benoît RAYON indique qu'il ne connaît pas le fonctionnement des établissements scolaires pour les solliciter directement mais que cela peut s'envisager.

Claude VETTOR rappelle qu'il y avait eu une visite sur un étang à Bourrouillan il y a quelques années.

Aurélie BELVÈZE retrace la formation qui s'était déroulée en 2010 : un échange avait été organisé entre les sites Natura 2000 avec des visites terrain sur des thèmes spécifiques à chaque site : valorisation touristique, valorisation économique. Elle propose de mettre en place des visites du même type entre les sites Natura 2000.

D. CONCLUSION

L'ordre du jour étant épuisé, Michel GABAS lève la séance à 16h35, après avoir remercié tous les intervenants et les animateurs.



Auch, le 27 mars 2017

REUNION D'INFORMATION SITE NATURA 2000 DES ÉTANGS DE L'ARMAGNAC

I
N
V
I
T
A
T
I
O
N

R
E
U
N
I
O
N
D'
I
N
F
O
R
M
A
T
I
O
N

Madame, Monsieur,

Vous êtes propriétaires d'une ou plusieurs parcelles dans le site Natura 2000 des « Étangs de l'Armagnac ».

Le premier document d'objectifs (DOCOB) Natura 2000 des « Étangs de l'Armagnac » a été validé en 2003. Depuis, plusieurs actions prévues ont été mises en œuvre : contrats pour les agriculteurs et les propriétaires, valorisation pédagogique auprès des scolaires du territoire, formations spécifiques ouvertes à tous...

Une quinzaine d'années plus tard, il est temps de réviser ce document. L'ADASEA du Gers a été désignée comme opérateur technique pour ce travail. Elle est heureuse de vous inviter à une réunion d'information qui se tiendra

**le vendredi 07 avril 2017 de 20h30 à 22h
à la mairie d'Eauze
salle Marpouy**

Ordre du jour :

- Pourquoi réviser le document d'objectifs ?
- Qui va faire quoi ?
- À quelles périodes ?
- Comment s'informer et participer ?

Nous comptons sur votre présence pour mener à bien ce projet ensemble. Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

**Par délégation de Marc DIDIER
Président de l'ADASEA
La Directrice**



Claire LEMOUZY




Réunion d'information

Révision du document d'objectifs

Site Natura 2000
des Étangs de l'Armagnac
07 avril 2017








Ordre du jour

Préalable : contexte et objectifs de Natura 2000

A / La révision du Docob

- Pourquoi ?
- Qui va faire quoi ? À quelles périodes ?

B / Comment s'informer et participer ?

C / À vous la parole !

07/04/2017 2




L'ADASEA du GERS

Association de Développement, d'Aménagement et de Services pour l'Environnement et l'Agriculture, créée en 1972



07/04/2017 3




Natura 2000 ?

Politique européenne de conservation de la nature

↓

Objectif :

Préserver la biodiversité tout en tenant compte des exigences écologiques, sociales, culturelles et régionales

07/04/2017 4




Natura 2000 ?

« Directive Oiseaux » de 1979
Conservation des oiseaux sauvages à travers des Zones de Protection Spéciales (ZPS)

+

« Directive Habitats » de 1992
Conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore grâce à des Zones Spéciales de Conservation (ZSC)

07/04/2017 5




Natura 2000 ?

Site des « Étangs de l'Armagnac »

=

Zones Spéciales de Conservation (ZSC)
« Directive Habitats »
Conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore

07/04/2017 6

Le DOCOB ?



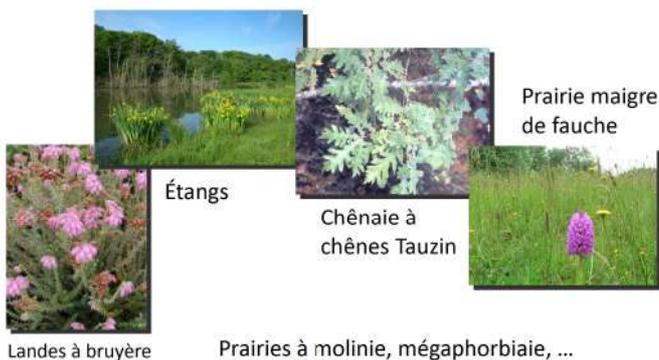
Le périmètre

7 entités sur 12 communes

Zone Natura 2000 : 1030 ha
Zone d'influence : 3200 ha



Habitats à préserver



Espèces à préserver



Objectifs du site

- Maintenir les étangs en bon état de conservation
- Améliorer la qualité de l'eau des étangs et de la Douze
- Maintenir ou restaurer les zones humides
- Mettre en valeur les éléments boisés, le borage et les boisements indigènes
- Lutter contre les espèces invasives
- Sensibiliser

Ordre du jour

Préalable : contexte et objectifs de Natura 2000

A / La révision du Docob

- Pourquoi ?
- Qui va faire quoi ? À quelles périodes ?

B / Comment s'informer et participer ?

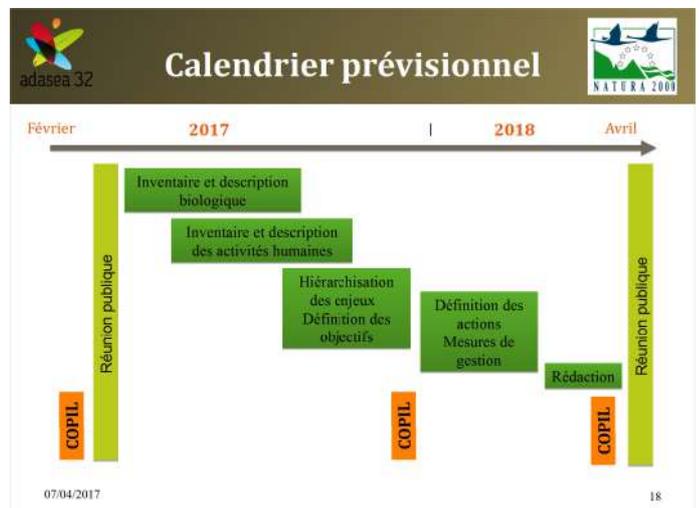
C / À vous la parole !



Les intervenants

Coordination générale			
 adasea 32 Communication Rédaction du DOCOB Activités humaines et groupes de travail Aurélié BELVÈZE Expertise Cistude Sophie HURTES Expertise Papillons et Libellules Émilie PORTE Avec l'appui d' Hugo GIRARD	 Expertise poissons et écrevisses Marjolaine TAUZIN	 Expertise chauves- souris Sophie BAREILLE & Émile PONCET Expertise Coléoptères saproxyliques Nicolas GOUIX	 Expertise Coléoptères saproxyliques Lionel VALLADARES

07/04/2017



adasea 32 **Inventaires des espèces** NATURA 2000

adasea32

- Cistude d'Europe → observations des individus et des sites de ponte, d'avril à octobre et cartographie
- 3 espèces de Papillons → observations des individus à partir de mai et cartographie
- Vison d'Europe → cartographie des habitats
- Loutre d'Europe → cartographie des habitats

07/04/2017 19

adasea 32 **Inventaires des espèces** NATURA 2000

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE PÊCHE

- Lamproie Planer → cartographie des habitats
- Écrevisse à pattes blanches → cartographie des habitats

07/04/2017 20

adasea 32 **Inventaires des espèces** NATURA 2000

Conservatoire d'espaces naturels Midi-Pyrénées

- Chiroptères → relevés des gîtes et des espèces, été 2017 et cartographie
- Coléoptères → Cartographie des habitats

07/04/2017 21

adasea 32 **Évaluation de l'état de conservation** NATURA 2000

MÉTHODE D'ÉVALUATION

Paramètres « espèce »

- Aire de répartition
 - Surface
 - Tendance
 - Aire de référence favorable
- Effectif des populations
 - Taille
 - Tendance
 - Populations de référence favorable
- Habitat d'espèce
 - Surface
 - Qualité
 - Tendance
- Perspectives futures
 - Pressions
 - Mécanes

Évaluation globale (principe de précaution)

FV	FAVORABLE Tous les paramètres sont favorables et en hausse
U1	UNFAVORABLE Un ou deux paramètres sont défavorables
U2	CRIVOLUMAIRE Plusieurs paramètres sont défavorables
XX	INCONNU Au moins deux paramètres sont défavorables ou tous les paramètres sont défavorables

Basée sur infos obtenues lors des différentes campagnes terrains et recherches bibliographiques

Comparaison avec 2002 pour évaluer la tendance

Exemple :
Aire de répartition favorable, si surface stable ou en augmentation et >/= aire de référence favorable

07/04/2017 22

adasea 32 **Inventaire des activités humaines** NATURA 2000

Travail à l'échelle de la zone Natura 2000 et de la zone d'influence

Consultation des communes

Rencontre des acteurs

Collecte des informations cartographiques auprès des services de l'État

Été - Automne 2017

07/04/2017 23

adasea 32 **Définition des objectifs** NATURA 2000

Diagnostic écologique

Diagnostic socio-économique

Enjeux de conservation

Enjeux humains

Objectifs de Développement Durable

Préconisations

Mesures de gestion

Concertation - Groupe de travail

07/04/2017 24

4 groupes de travail thématiques Ouvert à toute personne souhaitant participer

L'agriculture
(milieux pastoraux,
grandes cultures,
cultures pérennes)

Hiver
2017-2018

**La forêt et
les éléments arborés**

La valorisation

**La gestion
des milieux aquatiques**
(rivière, étangs,
zones humides)

Travail à l'échelle de la zone Natura 2000 et de la zone d'influence

07/04/2017

25

Préalable : contexte et objectifs de Natura 2000

A / La révision du Docob

- Pourquoi ?
- Qui va faire quoi ? À quelles périodes ?

B / Comment s'informer et participer ?

C / À vous la parole

07/04/2017

26

- Mise en place d'une plaquette
- Le site internet gers.n2000.fr
- La presse et les radios locales
- Les bulletins communaux et intercommunaux

07/04/2017

27

- Permanence Natura 2000
 - 1^{ers} vendredis chaque mois à 9h30, à la mairie de Manciet
 - permanence téléphonique
- Rencontres au bureau et sur le terrain
- Groupes de travail
- 1 Réunion publique de clôture printemps 2018

07/04/2017

28

Préalable : contexte et objectifs de Natura 2000

A / La révision du Docob

- Pourquoi ?
- Qui va faire quoi ? À quelles périodes ?

B / Comment s'informer et participer ?

C / À vous la parole !

07/04/2017

29

Merci de votre participation !

ADASEA DU GERS
MAISON DE L'AGRICULTURE - Route de Mirande - BP 70161 - 32003 AUCH CEDEX
05 62 61 79 50 - Mail : a032@adasea.net
Site : gers.n2000.fr



**Réunion d'information publique
sur la révision du document d'objectifs
du site Natura 2000 des Étangs de l'Armagnac
à Éauze du 07 Avril 2017**

Compte-rendu

Présents :

- Mme BOUNET Hélène ,propriétaire sur « Le Pouy »
- M. CASTAGNA Francis, propriétaire sur « Le Soucaret »
- M. CASTAGNA René, propriétaire sur « Le Marais »
- M. ETTORI-DABAT Jean-Pierre, propriétaire et maire de Luppé-Violles
- Mme et M FISCHER-JOCHEN, propriétaires sur « Le Tourné »
- M. GOUBAJON Claude,agriculteur sur « Le Tourné »
- M. GRANERO Cédric, propriétaire sur « Le Tourné »
- M. MARRAST Francis, propriétaire sur « Escagnan »
- M. RECHEDE Christian, propriétaire sur « Escagnan »
- Mme REGEMBAL Magali, propriétaire sur « Le Tourné »
- M. REMAZEILLES Guy, maire de Marguestan
- M. REY Roland, propriétaire sur « La Hitère »

Excusés :

- M. BARRAIL Gérard, propriétaire sur « Le Moura »
- Mme DELGA Carole, Présidente de la région Occitanie
- Mme HARTE, propriétaire sur « Le Marais »
- Mme PERROT Anne, Chargé de mission Natura 2000 Institution Adour
- M. MARTIN Philippe, Président Agence de la biodiversité

L'ordre du jour est le suivant :

- Contexte et objectifs de Natura 2000
- Pourquoi la révision du document d'objectifs
- Qui va faire quoi ? À quelle période ?
- Comment s'informer et participer ?
- Temps d'échanges

Échanges :

Q : Est-ce que les espèces disparues sont recensées ?

R : Cela ne fait pas partie des missions de la révision du document d'objectifs.



Q : Qu'en est-il de la gestion des ragondins qui causent des dégâts ?

R : Il s'agit de respecter la réglementation sur le piégeage.

Dans le premier DOCOB, une campagne de piégeage était prévue afin de limiter l'espèce mais faute de moyen, elle n'a pas été mise en place.

Q : Qui doit s'en occuper ?

R : Il faut s'adresser à la société de chasse locale ou aux piégeurs agréés.

Q : Le service de la DDT en charge de l'urbanisme donne une fourchette entre 20 000 et 25 000 euros pour la réalisation d'une carte communale. Pour les communes étant dans un site Natura 2000, il faut réaliser une évaluation environnementale, ce coût est important pour les petites communes.

R : Les Lois de 2008 et 2010 ont introduit la notion d'évaluation préalable des incidences : il s'agit de mener une réflexion en amont des projets pour établir les éventuels impacts négatifs ou positifs sur le site. L'évaluation environnementale s'applique sur l'ensemble du document d'urbanisme et traite, en plus de la biodiversité, de la qualité de l'eau, de la qualité de l'air ...

Q : Les périmètres peuvent-ils évoluer ?

R : Ils peuvent évoluer à la marge sur justification, pour s'adapter aux évolutions du terrain et à la précision des outils disponibles. Exemple la photo-aérienne numérisée n'existait pas pour le premier document d'objectifs.

Site NATURA 2000 « Étangs de l'Armagnac » : la révision est lancée !

Venez participer à la réunion publique d'information

Le site NATURA 2000 « Étangs de l'Armagnac », d'une superficie de 1030 ha, se compose de 7 sous-ensembles. Il concerne 12 communes dans le Gers : Averon-Bergelle, Campagne d'Armagnac, Cazaubon, Cravencères, Eauze, Espas, Larée, Manciet, Marguestau, Séailles, Réans et Gabarret dans les Landes.

Le premier document d'objectifs (DOCOB) de ce territoire a été validé en 2003 : c'est le résultat d'un travail de terrain et d'une concertation menée avec l'ensemble des acteurs du territoire ; sous la conduite du comité de pilotage local. Il présente à la fois un diagnostic du milieu naturel et des activités humaines ainsi que le plan d'actions issu des propositions de groupes de travail locaux. Depuis 2003, plusieurs actions prévues ont été mises en œuvre : contrats engageant les agriculteurs et les propriétaires dans une gestion respectueuse de l'environnement, valorisation pédagogique auprès des scolaires du territoire, formations spécifiques ouvertes à tous...

L'ADASEA du Gers a été chargée par l'État de la révision du document d'objectifs (DOCOB) du site NATURA 2000 « Étangs de l'Armagnac ».

Afin de présenter la démarche et les étapes de révision de ce document d'objectifs, nous invitons toutes les personnes intéressées à participer à la réunion publique qui se déroulera **le vendredi 7 avril de 20h30 à la mairie d'ÉAUZE, salle Marpouy.**

NATURA 2000 : qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit de préserver la biodiversité du site : milieux naturels, espèces végétales et animales (cistudes, coléoptères, papillons, ...) en conciliant les exigences écologiques avec les activités économiques, sociales et culturelles.

Retrouvez des informations complémentaires sur le site internet gers.n2000.fr



Révision du DOCOB du site NATURA 2000 des Étangs de l'Armagnac Rencontre

COMPTE-RENDU

Date: 01 juin 2017	Organisé par :	Hugo GiRARD
Lieu :	Bureau de la Rédacteur :	Hugo GIRARD
	Fédération départementale de chasse du Gers à Auch	
Participants :	Christian TOUHÉ RUMEAU technicien de la fédération départementale de chasse du Gers en charge du secteur Grand- Armagnac	
	Aurélie BELVÈZE : Animatrice du site Natura 2000 des Étangs de l'Armagnac, ADASEA 32	
	Hugo GIRARD : ADASEA 32	

Objectif : Collecte d'informations sur l'activité de chasse sur le site Natura 2000

Compte-rendu :

Rôles de la Fédération Départementale de Chasse :

- la médiation
- proposition à l'État de mesures de gestion cygénétique
- comptages et évaluation des populations de gibiers.

Le site Natura 2000 des Étangs de l'Armagnac se situe sur le secteur du Grand-Armagnac : Nogaro, Aignan, Eauze, Riscle, Plaisance

180 adhérents à la Fédération Départementale de chasse (société de chasse, ACCA et particuliers).

Plan de chasse chevreuil :

Comptages au printemps

- Soit comptage sur circuits pré-établis en matinée ou en soirée, comptage à vue en voiture, se fait sur l'Armagnac
- Soit les communes, avec des populations en baisse, choisissent 2 matinées consécutives, comptage à pied par zone , sur tout le Département

Ces comptages permettent d'évaluer la densité de chevreuils sur une zone puis d'attribuer les bracelets. Uniquement 25 à 30 % des bracelets sont utilisés.

Les plans de chasse pour les territoire inférieur à 150 ha ne sont plus obligatoires.



Sur le secteur de l'Armagnac, une légère diminution des effectifs de chevreuils est noté : résultat d'une pression importante depuis les années 2000 suite à d'importants dégâts sur les vignes. La FDC souhaite alléger cette pression. C'est toutefois le secteur avec la plus forte densité.

Depuis 2-3 ans, au niveau national, une mortalité inexpliquée a été enregistrée.

Le prix des bracelets (27 euros) payé par la société de chasse permet de rembourser les dégâts causés par le gibier.

10000 bracelets ont été délivrés dans le Gers pour le chevreuil.

Le sanglier

Pas de moyen de comptage ce qui rend l'évaluation de la population impossible. Il n'existe donc pas de plan de chasse.

6500 sangliers tués en 2016 dans le Gers. Les prélèvements fluctuent d'une année sur l'autre cependant ils augmentent sur le long terme.

Le sanglier est chassable 10 mois sur 12. L'ouverture de sa chasse est le 1^{er} juin. Dans l'Armagnac, les battues normales se font sans condition. Dans le reste du département, il faut déposer une demande à la DDT. Sur le secteur, le tir à l'affût est autorisé mais peu efficace selon la FDC.

Absence de bracelets pour les sangliers. Les dégâts causés par les sangliers sont payés avec les bracelets chevreuil.

Mesures pour l'agriculture sur les zones à risque :

- Culture à haut rendement sur de petites surfaces, utilisation de clôtures
- Répulsifs au semis pour 800 ha de maïs, mélange d'un répulsif issu de plante comme le piment à la semence de maïs. Méthode utilisable en agriculture biologique. Repérage de zones récurrentes, lobbying auprès des agriculteurs, ils sont satisfaits des résultats.
- Agrainage sur arrêté préfectoral

Diminution lente mais progressive du nombre de chasseur dans le Gers.

Les palombes et autres espèces chassées

Un recensement des palombières est en cours, plus de 2000 installations.

Sur le secteur, la chasse à la palombe, à la bécasse, aux migrateurs et au faisan sont présentes, la pression de chasse sur les lièvres est faible.

Le lâché de faisan se fait maintenant uniquement à l'ouverture, une évolution dans la pratique.

Sur le secteur du Grand-Armagnac, une dérogation est appliquée pour éviter le mulching de maïs et une opération de semis sous couvert pour favoriser des espèces qui sont favorables



à la palombe a été mise en place (test de couvert sous blé à Mauvezin), ce travail est mené avec Vivadour pour trouver des agriculteurs.

Plan de gestion cygénétique peut être pris par le préfet (arrêté préfectoral) :

- 1 mis en place pour le lièvre dans le Gers, 3 lièvres / an /chasseurs, avec une dérogation pour une pression inférieure. Dans le cas des plans de gestion cygénétique, un carnet de prélèvement est obligatoire et doit être renvoyé à la FDC pour le suivi des prélèvements.
- A terme faisan et perdrix vont être concernés par un plan de gestion cygénétique.

Piégeage

Peu de piègeurs sont actifs suite à de nouvelles contraintes, interdiction de piège tuant à distance, problème de dégradation de certains pièges.

Un effort de sensibilisation est à faire pour éviter le vandalisme des cages-pièges.

Le tir du ragondin au fusil est plus répandu que l'utilisation de cages.

Vison d'Amérique

Peu de Vison piégés en 2016.

Eauze Gélise : 4, Manciet : 1 et aucun pour les autres sociétés de chasse.

Chasse sur le site Natura 2000

Sur les 7 entités du site, le Marais est chassé par un adhérent particulier (Mr Laburthe), l'Étang d'Escagnan est en partie chassé par Mr Leroux et par une société de chasse. Les autres entités le sont par des sociétés de chasse.

Pas de remontée de problème particulier des chasseurs et piègeurs avec Natura 2000.

Au Moura, l'ouverture de la saulaie est un point positif, cela diminue les refuges pour les sangliers.

Différence ACCA et société de chasse

ACCA (Association Communale de Chasse Agréée) en dessous d'une certaine surface (60 ha dans le Gers) le propriétaire est obligé de mettre à disposition ses terres aux chasseurs.

Société de chasse : statut association loi 1901, il faut détenir les droits de chasse des propriétés. Le propriétaire doit abandonner son droit de chasse à la société de chasse pour que les chasseurs puissent y accéder (bail de chasse de 1 an).

Suite à donner :

Envoyer les contours Natura 2000 et la zone d'influence à la FDC

Mettre à jour les contacts des sociétés de chasse

Récupérer les fichiers cartographiques envoyés par la FDC (récupérer les réserves à palombes, les palombières, les territoires des sociétés de chasse, ...)

Identifier si des agriculteurs utilisent la méthode du répulsif semence maïs sur le site Natura 2000.

Site des Étangs de l'Armagnac



Au bord du grand étang de la Hitère

N°14 - Juin 2017

Bloc-notes

Permanence à la mairie de Manciet le **premier vendredi** de chaque mois de 9h30 à 12h00

Retrouvez les actualités du site natura 2000 sur internet :

gers.n2000.fr

Éditorial

J'assume avec plaisir la présidence du comité de pilotage du site Natura 2000 des « Etangs de l'Armagnac » depuis 2009, désireux de favoriser le dialogue et la concertation entre les différents acteurs locaux pour le développement équilibré entre notre économie rurale et la protection de l'environnement. J'ai pu observer un changement de mentalités et de comportements pour aller vers ce précieux équilibre depuis ces 10 dernières années, et je remercie toutes les personnes qui ont travaillé en ce sens. Cependant, le contexte évolue et superpose de plus en plus de réglementations sur nos territoires. Il devient difficile d'agir. La protection du patrimoine naturel et l'évolution économique sont pourtant essentiels, c'est pourquoi nous devons persévérer dans ce travail.

Une chance pour notre site, la révision du document d'objectifs a été amorcée cette année après 14 ans d'existence. C'est un travail important puisqu'il s'agit d'évaluer l'état du patrimoine naturel et de redéfinir les objectifs pour l'avenir. Il s'agit du premier site gersois à bénéficier de cette révision. Si « la tradition » a voulu que le maire d'Éauze préside le comité de pilotage du site, je pense, au vu de ce tournant dans la vie du site, que le moment est opportun pour en changer. J'appelle donc mes collègues élus à s'impliquer dans cette expérience enrichissante.

**Michel Gabas, Maire d'EAUZE
Conseiller Départemental
Président du Comité de Pilotage
du site NATURA 2000**

Rappel réglementaire

La coupe de bois

Elle est sous la responsabilité du propriétaire. Plusieurs réglementations existent, dont celle issue du Code forestier qui **soumet certains projets de coupe (de surface supérieure à 4 hectares) à demande d'autorisation préalable auprès de la Direction Départementale des Territoires** au moins 4 mois avant la date prévue pour les travaux.

Après toute coupe rase supérieure à un hectare, si la régénération n'est pas suffisante, la reconstitution est obligatoire. Pour toute surface, la destination forestière doit être conservée pour ne pas caractériser un défrichement.

Sur un site Natura 2000, le propriétaire peut bénéficier d'une aide financière pour le maintien d'éléments boisés d'intérêt en réalisant un **contrat Natura 2000 forestier**.



Télécharger la fiche réglementaire en cliquant [ICI](#) ou s'adresser à l'antenne du Gers du Centre Régional de la Propriété Forestière (05 62 61 79 16) ou à la DDT du Gers (05 62 61 46 17 ou 05 62 61 46 03).

Contractualisation

La campagne MAEC 2017 vient de s'achever sur le site Natura 2000 des étangs de l'Armagnac :



Les contrats hors agricoles

Ces contrats relatifs aux milieux non concernés par une activité agricole (parcelles forestières, étangs, prairies gérées par des particuliers ...) ont retrouvé un cadre cette année.

1 bénéficiaire s'est engagé dans la gestion de la petite hydraulique de son étang et dans l'entretien de sa digue et d'une zone herbeuse en bordure, intéressante pour sa roselière et son rôle de site de ponte de Cistudes.

2018 - 2019, la contractualisation se poursuit ...

Contactez l'ADASEA pour le diagnostic de vos parcelles et l'analyse de leur éligibilité aux MAEC.

La date limite de dépôt s'effectue comme chaque année au moment de la télédéclaration de demande d'aide sous télépac (avril-mai).

La révision du document d'objectifs est lancée !

Suite à l'appel d'offres lancé par la DDT pour la révision du document d'objectifs des « Étangs de l'Armagnac », le marché public a été attribué à l'ADASEA en partenariat avec la Fédération de pêche, le Conservatoire des Espaces naturels et l'École d'Ingénieur de Purpan. Lors du comité de pilotage de février 2017, l'ADASEA a annoncé le début de cette révision.

Les objectifs de cette révision sont :

- **la mise à jour des connaissances écologiques** par l'actualisation des inventaires, l'incorporation de la cartographie des habitats naturels afin d'évaluer l'état de conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaires.

Les différentes campagnes de terrain pour ces inventaires sont en cours (Cistude d'Europe, papillons et libellules) et continueront durant l'été (Chauve-souris, papillons, ...) .

- **l'inventaire des acteurs et des activités humaines** sur le site

Natura 2000 et son périmètre d'influence pour évaluer leurs interactions avec les habitats et les espèces (collecte des informations cartographiques auprès des services de l'Etat, rencontres des acteurs, consultations des communes).

Ces différents inventaires permettront de mettre en évidence les enjeux humains et de conservation.

Des groupes de travail thématiques auront lieu au cours de l'hiver **pour discuter des mesures de gestion** à mettre en place pour répondre à ces objectifs.



Thématiques des groupes de travail

Le bilan du travail réalisé et la présentation aura lieu lors d'une réunion de clôture au printemps 2018.



Valorisation

Animation Grand Public 2016

Chantier de nettoyage du Moura

Ce partenariat entre Groupe Ornithologique Gersois (organisateur), Nature Midi-Pyrénées et CPIE Pays Gersois (en collaboration avec le Conseil départemental, propriétaire des lieux) visait à restaurer la queue de l'étang, afin de favoriser les hélophytes, elles-mêmes refuges d'espèces animales (oiseaux, insectes, mammifères semi-aquatiques,...).



Le CPIE a aussi organisé une balade paysanne au Domaine d'Uby et tenu un stand lors de l'écofête du Pesqué

Plus de renseignements,
CPIE : 05 62 66 85 77



Animation pédagogique auprès des scolaires sur le thème de l'eau

Sensibilisation de 2 classes de l'école primaire de Castelnau d'Auzan (48 élèves de CE1-CE2 et CM1-CM2) : deux séances en classe et une sortie terrain.



Une maquette représentant le parcours de l'eau dans le Gers ainsi que le fonctionnement du système Neste a été réalisée lors des séances en classe.

Les travaux sur l'étang du Moura

La restauration du Moulin

Le partenariat avec le CAUE pour la restauration du moulin du Moura continue cette année. Après avoir rénové la moitié du bâtiment en 2015 et 2016, les stagiaires du CAUE ont attaqué les travaux sur le troisième quart depuis le 12 avril avec l'atelier démolition (enlèvement de la toiture). Les trois quarts du moulin seront donc intégralement remis à neuf d'ici le 12 octobre.



Dossier suivi par Nicolas Bernadidou
au Conseil Départemental



La remise en état du système hydraulique de l'étang

Les travaux sur l'ouvrage de prise d'eau pour le moulin s'étant déroulé comme prévu entre la fin juin et début juillet 2016, la restauration du système hydraulique de l'étang est achevée. Cela a permis entre autre de remplir l'étang cet hiver. Les nombreux oiseaux et les Cistudes d'Europe ont ainsi pu profiter d'un habitat optimal.

Zoom sur ...

Les mammifères aquatiques

Les zones humides de l'Armagnac abritent des habitats de choix (étangs, prairies humides, boisements inondables, ...) pour 2 espèces de mammifères aquatiques.



La **Loutre d'Europe** (*Lutra lutra*) un des plus grands mustélidés d'Europe, elle peut mesurer jusqu'à 130 cm et peser 9 kg. C'est une espèce crépusculaire et nocturne. La journée, elle se repose dans son gîte (*catiche* à proximité de l'eau) et la nuit, elle est active, souvent à la recherche de nourriture (poissons, amphibiens, invertébrés aquatiques).

Le **Vison d'Europe** (*Mustela lutreola*) a une taille d'environ 40 cm et un poids de 800 g. La tâche blanche sur son menton et son museau est le moyen de ne pas le confondre avec le Vison d'Amérique.

Difficilement observable, il est solitaire et vit la nuit. Son aire de répartition a fortement diminué au cours du 20ème siècle. De nos jours, en France, l'espèce n'est plus que présente dans le Sud-Ouest (Nouvelle-Aquitaine). Le site Natura 2000 se trouve en bordure de son aire de répartition, il semble donc important de conserver son habitat en bon état pour favoriser son expansion.



Pour en savoir plus

Animation et Montage des dossiers

ADASEA du GERS

Maison de l'Agriculture,
Route de Mirande
BP 70161 32003 AUCH CEDEX
Contacts : a032@adasea.net
05 62 61 79 50

Aurélie BELVEZE, Laurie VASSELIN

Site internet: <http://www.adasea32.fr/>
<http://gers.n2000.fr/>

Services de l'État

DDT Direction Départementale des territoires

1 place du Foirail
32009 AUCH CEDEX
Contacts : 05 62 61 46 46
Michel LANS, Viviane MAZUEL

DREAL Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Occitanie

Division Biodiversité méditerranéenne et continentale
Site de Montpellier
520 Allée Henri II de Montmorency
CS 69007
34064 MONTPELLIER CEDEX 2
Contact : 04 34 46 66 45
Nathalie LAMANDE

Animation et bulletin
financés par



Crédits photographiques :
ADASEA 32, CPIE pays gersois
Disponible en version numérique





Révision du DOCOB du site NATURA 2000 des Étangs de l'Armagnac Réunion de méthodologie

COMPTE-RENDU

Date:	18 juillet 2017	Organisé par :	Hugo GIRARD
Lieu :	ADASEA, Auch	Rédacteur :	Hugo GIRARD
Participants :	Laurent BARTHE (LB), responsable du pôle biodiversité à Nature Midi-Pyrénées. Aurélie BELVÈZE (AB), chef de projet révision du DOCOB du site Natura 2000 des Étangs de l'Armagnac, ADASEA 32 Hugo GIRARD (HG), ADASEA 32		

Objectif : Discuter de la méthodologie de l'évaluation de l'état de conservation la Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*) à l'échelle du site Natura 2000

Compte-rendu :

AB : Rappel du contexte : évaluation de l'état de conservation de la Cistude d'Europe dans le cadre de la révision du DOCOB.

LB : Organisation interne à Nature Midi-Pyrénées

Jean-Michel Catil : expert faune invertébré.

Laurent Barthe : responsable du pôle biodiversité

État des lieux des programmes en lien avec la cistude

Le PNA Cistude (2011 à 2015), s'est terminé en 2016. En Midi-Pyrénées absence de PRA remplacé par une stratégie régionale (dont les actions étaient conformes à celles du PNA) qui s'est également terminée en 2016, depuis plus de programme consacré exclusivement à cette espèce. L'objectif est désormais de préserver des populations.

Le PNA devrait être reconduit, piloté par la DREAL Rhône-Alpes. L'animateur CEN Savoie a fait une demande qui est en bonne voie.

Création d'un réseau de sites en gestion conservatoire, entre le Gers et les Hautes-Pyrénées avec des enjeux liés aux espèces de milieux humides (loutre, odonates, cistude, ...). L'objectif est d'avoir une dizaine de sites, par exemple sur le secteur de l'Adour (de Barcelonne du Gers à Maubourguet) 4 à 5 sites, le Domaine de l'Uby dans l'Armagnac et en croisant avec les ENS.

Financement dans le cadre de la sous-trame Zones Humides par la Région / le FEDER / l'Agence de l'Eau.



Rencontres techniques Cistude organisées par NMP, les 17, 18 et 19 octobre à Toulouse. Le 17 journée spéciale Occitanie. A cette occasion, le travail réalisé par l'Adasea32 sur la cistude mais aussi ses habitats pourrait être valorisé.

Le 19 après-midi, atelier de travail.

Point sur la méthodologie du MNHN

HG : Comment définir l'aire de répartition à l'échelle du site ?

LB : A l'échelle du site, pas vraiment de sens car il faudrait étudier pour chaque individu son domaine vital pour parler de la répartition d'une population. C'est faisable avec des suivis par GPS. Nature Midi-Pyrénées va expérimenter cette technique mais il faut prévoir un budget conséquent pour capturer, équiper, suivre et recapturer pour déséquiper les individus.

La notion d'aire de répartition correspond plus à des notions de métapopulations ou alors uniquement si la population est petite vraiment isolée et bien connue. Dans le Gers nous pourrions par exemple étudier la répartition de la cistude à l'échelle de l'Adour ou de l'Armagnac.

LB : Une méthodologie pourrait être utilisée pour faire un suivi de l'ensemble des points d'eau de tous les noyaux du site N2000. Il s'agit du protocole développé par Nature Midi-Pyrénées pour suivre l'espèce en Midi-Pyrénées. Ce protocole repose sur la méthode dénommée site occupancy.

Actuellement, le Gers est stratifié en 3 territoires avec un échantillonnage adapté :

- Armagnac : maille aléatoire, cartographie des zones humides, 1 site tiré au hasard
- Adour : tronçons
- Astarac : échantillonnage aléatoire orienté.

160 sites avec 3 passages en 2 semaines tous les 5 ans, détectabilité et taux d'observation permettent de donner des tendances sur l'évolution de la population.

C'est le seul outil trouvé actuellement pour suivre une espèce à grande échelle et à long terme.

Le suivi par CMR permet lui de suivre des population avec des attentes plus spécifiques (équilibre entre jeunes/adultes, mâle/femelle, évaluation de la densité, survie,...).

HG : Est-ce possible de définir une aire de répartition de référence favorable à l'échelle du site ?

LB : C'est à nous de fixer ce que nous entendons par « aire de répartition de référence ». Afin que l'ensemble des acteurs se comprennent sur ce travail, mettons-nous d'accord sur les outils / couches à disposition de ce travail :

- répartition nationale à l'échelle de mailles (pas évident à récupérer mais faisable). Il s'agit d'une échelle fonctionnelle mais pour l'évaluation nationale.
- répartition régionale Midi-Pyrénées par maille 10x10 ou par commune (c'est l'unité à laquelle WebObs propose un téléchargement des cartes en format image). Il s'agit là d'une cartographie « administrative » et non représentative de l'écologie de l'espèce.



- la répartition à l'échelle du noyau populationnel des Landes de Gascogne : les populations concernées par le site N2000 en question font partie cette « poche » reliée ensuite aux autres populations d'Aquitaine.

HG : Peut-on définir une population de référence ?

LB : Cette notion est vraiment très vague et demande vraiment à être mieux définie car « une population de référence » peut ne pas être la même en fonction de nombreuses variables : typologie des habitats (mares, étangs, rivières, fleuves,...), échelle d'étude,...

En théorie, nous partons souvent du postulat qu'en dessous de 10 à 15 cistudes il n'est pas évident d'assurer la conservation d'une population. Du coup, on priorise des populations ayant plus d'individus.

Nature Midi-Pyrénées peut solliciter d'autres experts pour avoir un avis.

LB : Il est difficile d'utiliser les paramètres choisis pour l'évaluation à l'échelle biogéographique, pour être pertinent à l'échelle du site. Je pense vraiment qu'il faut construire une méthodologie différente que celle réalisée au niveau national. Toutes les méthodologies ne sont pas déclinables. Celle-ci semble assez bien adaptée pour le niveau national. En revanche, je ne vois pas comment la décliner à l'échelle d'un site N2000 d'autant plus qu'il s'agit d'un site éclaté.

Point sur les indicateurs pour l'habitat d'espèce : Discussion autour des indicateurs et des modalités proposés

LB : Impact de la Tortue de Floride dépend de sa densité et des sites d'insolation. Reproduction constatée dans le Gers.

Diviser en 2 l'indicateur présence d'espèces invasives avec d'une part les tortues de Floride qui ont un impact sur l'espèce et d'autre part les autres invasives impactant l'habitat.

Séparer les indicateurs avec un critère concernant directement l'espèce et un l'habitat.

Indicateur du régime hydrique optionnel, problématique si assec hivernal en période de gel (difficile à vérifier sur le terrain).

AB : Problématique également en été si plusieurs étangs d'un même réseau sont en assec.

LB : L'état de conservation des sites de ponte est un des indicateurs le plus important, si la ponte ne peut avoir lieu, les populations vieillissent et sont vouées à disparaître à long terme.

HG : Une fois chaque indicateur noté, on obtient une note pour chaque étang. Quels seuils choisir pour chaque état de conservation ?

LB : Il est difficile de dire si l'état est bon, moyen ou mauvais uniquement à partir de cette note théorique. Pour affiner la méthode, il est important de la confronter aux experts pour adapter les curseurs/classes/seuils de l'état de conservation (bon état, moyen et mauvais). Sophie HURTES et Aurélie BELVÈZE pourraient pour chaque site donner à dire d'expert leurs visions de l'état de conservation de chaque site. En fonction des réponses, les seuils sont adaptés ou la méthode retravaillée.

Nature Midi-Pyrénées ayant déjà travaillé sur un outil similaire, il serait intéressant de croiser les outils. Nous pourrions retravailler un outil commun dans l'avenir.



Point sur la fiche espèce

LB : La fiche espèce a besoin d'un point plus précis sur les spécificités de la Cistude en Midi-Pyrénées et dans le Gers

Documents de travail :

- ❖ Aurélie BERNA, 2016, La Cistude d'Europe, *Emys orbicularis* : Suivi des populations et évaluation des menaces en Midi-Pyrénées. Rapport de stage Master 2 Gestion de la Biodiversité Aquatique et Terrestre. Toulouse : Université Paul Sabatier Toulouse III, 2016. 91p.
- ❖ Manon Eudes, 2015 Suivi des tendances de populations de la Cistude d'Europe en Midi-Pyrénées. Bilan de la première saison d'échantillonnage par « Site-Occupancy ». NMP. 19p.

Suite à donner :

Voir la méthode suivi site occupancy, est-ce possible d'intégrer le dispositif ? ou utilisation de la méthode sur le site.

Contacteur Aurélien Besnard (biostatisticien au CEFE à Montpellier) pour voir si site occupancy est intéressant sur le site.

Pour certains indicateurs comme la distance à un point d'eau voir les critères utiliser dans le rapport de stage.

Modifier les indicateurs vus ensemble



Révision du DOCOB du site NATURA 2000 des Étangs de l'Armagnac Rencontre CRPF

COMPTE-RENDU

Date:	28 novembre 2017	Organisé par :	Hugo GIRARD
Lieu :	Bureau du CRPF à Auch	Rédacteur :	Hugo GIRARD
Participants :	Ludovic CHAMPFALLY & Florent NONON : CRPF Aurélie BELVÈZE & Hugo GIRARD : ADASEA 32		

Objectif : Collecte d'informations sur la forêt et sa gestion

Compte-rendu :

Les essences principales sur le secteur du Bas-Armagnac sont les chênes pédonculé, sessile et pubescent, le pin maritime et le peuplier ces deux derniers issus de plantations.

On trouve également l'aulne, le frêne, le saule, le tremble, le charme, le hêtre (peu exploité car marché actuel peu rémunérateur) et le châtaignier, le merisier, l'alisier, le sorbier (fruitiers peu valorisés en bois d'œuvre), ... On relève aussi des plantations de chêne rouge d'Amérique, de pin taeda, de robinier faux-acacia.

Débouchés : Les plus belles qualité de chênes du Gers sont dans l'Armagnac. Ces différentes essences de chênes sont utilisées en bois d'œuvre pour les merrains (eau de vie type Armagnac) et la menuiserie, pour les charpentes et traverses ainsi que pour le parquet. Les houppiers et petits bois sont utilisés comme bois de chauffage avec différents calibrages. Au Houga, centre de tri des qualités de bois de la coopérative forestière, valorisation des différentes qualité de bois de chêne.

Dans le Gers, la **part de forêt privée** représente 94 % de la surface en forêt. Sur le territoire de l'Armagnac, cette part est même de 96 %, ce qui représente 9 712 propriétaires.

Les propriétaires ont trop souvent un manque de connaissance de leurs parcelles et de la sylviculture, le morcellement important (nombreux propriétaires avec de petites surfaces) constitue un frein à une gestion durable. La surface des parcelles rend difficile la commercialisation auprès des exploitants du fait des faibles volumes des lots proposés. L'accès aux parcelles n'est pas un problème car il y a des dessertes agricoles.

Plan Simple de Gestion

Seuls les habitats d'intérêt communautaire sont pris en compte pour les PSG. Sur le site Natura 2000 absence d'habitat d'intérêt communautaire donc prise en compte uniquement des espèces sous forme de préconisations comme la gestion des vieux arbres.

L'absence d'annexes vertes souligne le problème de potentialité de présence d'espèces d'intérêt communautaire.



Réglementation :

Peu d'évolution de la réglementation depuis 2012 mis à part la mise en place d'un document de référence sur le défrichement qu'il conviendra de préciser dans le document d'objectifs. Le Schéma Régional de Gestion Sylvicole doit être rénové en lien avec la nouvelle Région et la loi d'orientation de 2015. Des annexes vertes vont être ajoutées (recommandations par rapport aux enjeux environnementaux) ainsi qu'un cadre à l'agrément environnemental des PSG.

Principaux exploitants et intervenants :

La SEBSO, la Coopérative forestière Alliance, Adour Forêt Service, les exploitants privés 2 scieries Bonnet SA à Cazaubon et SARL Ortyl & Fils à Ayzieu, Mobile sciage (scierie mobile pour le bois de chauffage) Quelques experts forestiers indépendants résidant sur les départements limitrophes (40 et 64 principalement)

Programmes en lien avec la forêt et Natura 2000 :

GasPyr (Gascogne, Pyrénées) : dispositif interdépartemental (31/65/32), financement de l'ADEME (2015-2018), avec pour objectifs d'améliorer la gestion des taillis et le secteur bois énergie (approvisionner les chaufferies collectives).

2 têtes de ponts : la coopérative forestière Alliance et SEBSO.

Financement de temps technicien, de places de dépôt ...

Garantie de gestion durable apporté par le CRPF qui met en place de réunions d'animation, des diagnostics environnementaux et des visites conseil.

PDM (Plan de Développement de Massif), mise en place de 4 PDM depuis 2005. Financement de la Région pour du temps technicien, sur des secteurs ciblés afin de dynamiser la gestion forestière des propriétés privées.

- Etat des lieux du massif
- Animation pour définir les projets individuels et collectifs
- Réalisation des travaux et opérations sylvicoles.

Ce plan a permis la mise en place d'actions rapides après la tempête de 2009 (nettoyage, reconstitution des boisements). Le PDM s'est achevé en 2013.

Inventaire des vieilles forêts de plaines porté par le CEN et l'EIP (école ingénieur de Purpan). Le CRPF participe pour les contacts avec les propriétaires.

Le programme comporte notamment la mise en place de placettes type Indice de Biodiversité Potentielle (IBP) la plus proche du site se trouve à Blancastet (Hitère). Forêt très intéressante.

Suite à donner :

Vérifier si la scierie à Manciet Sauboures existe toujours ?

Reprendre fascicule de la DDT sur le défrichement.

Transmettre le périmètre de la zone d'influence et du site Natura 2000 pour pouvoir que le CRPF puisse extraire les PSG et les CBPS présents sur ces zones.



Révision du DOCOB du site NATURA 2000 des Étangs de l'Armagnac Rencontre Conseil Départemental du Gers service ENS

COMPTE-RENDU

Date:	04 décembre 2017	Organisé par :	Hugo GIRARD
Lieu :	Bureau du Conseil Départemental à Auch	Rédacteur :	Hugo GIRARD
Participants :	Nicolas BERNADICOU & Laurent JARDINE : CD 32 service ENS Hugo GIRARD : ADASEA 32		

Objectif : Collecte d'informations sur l'ENS du Moura

Compte-rendu :

Le Conseil Départemental est propriétaire uniquement de l'ENS du « Étang du Moura » et en assure sa gestion. Les ENS du « Bois du Marais » et des « Étangs d'Escagnan » également sur le site Natura 2000 des Étangs de l'Armagnac sont des propriétés privées et gérés par leurs propriétaires.

Historique :

Avril 2012 : Acquisition par le CD

2016 : Travaux de restauration hydraulique (400 m de digue, prises d'eau, ...)

2015-2018 : Restauration du moulin en partenariat avec le CAUE

La restauration de la pêche est le prochain objectif à court terme. Rencontre avec Mr LAPART (pisciculteur), pour savoir ce qu'il est important de restaurer, signature d'un bail piscicole avec lui. Le CD s'occupe de la restauration puis Mr LAPART sera en charge de sa gestion.

Partenariat avec le CNRS pour réaliser un suivi scientifique lié à l'hydraulique (lien entre les niveaux d'eau et changement climatique). Partenariat sur 1 an pour le moment mais qui devrait être prolongé afin d'avoir des données exploitables.

Étude des populations de cistude d'Europe :

Comptage à vue avant – après travaux : effectif stable, faible impact.

Volonté de mettre en place en 2018 une CMR (Capture Marquage Recapture) et de la télédétection pour mieux connaître les effectifs, localiser les sites de ponte ainsi que mieux connaître l'utilisation de l'espace par l'espèce notamment les déplacements des mâles.

Test de la méthode au lac de Sérillac, si fonctionnelle mise en place sur l'étang du Moura.

Suivi annuel de la leste fiancé (*Lestes sponsa*) réalisé par Nicolas BERNADICOU.

Projet d'inventaire botanique et cartographie des habitats (2020-2021)



Aménagement pour l'accueil du public :

Création d'un parking d'ici l'été 2018, puis mise en place d'un sentier pédagogique et d'un observatoire (2020-2021).

Une fois la phase de travaux terminée, volonté de travailler avec Mr Marin et l'étang de Perchède pour mettre en place des événements complémentaires.

Gestion des milieux :

Travaux d'entretien courants effectués chaque année : broyage tardif des prairies mésophiles fin octobre-début novembre ainsi que sur la digue débroussaillage obligatoire.

Bail avec éleveur pour le pâturage des prairies inondables.

Échanges avec l'ADASEA et actions sur le site Natura 2000 :

Participation aux comités de gestion du site, aux comités Natura 2000, échanges par téléphone et par mails.

Projet de signer une charte Natura 2000, discussion avec les élus du CD.

2 pieds de *Galega officinalis* trouvés sur la digue. Broyés cette année. Que faut-il faire ?

L'ADASEA préconise l'arrachage. Voir avec le CBN.

Proposition d'un groupe de travail sur les espèces exotiques envahissantes :

Quelles actions de lutte contre les EEE ?

Coordination entre les différents acteurs, savoir quoi faire et comment.

1 couple de vison d'Amérique, ragondins.

JMZH (Journées Mondiale des Zones Humides) :

Pas d'actions prévues pour l'instant, tentative de faire quelque chose il y a quelques années mais difficulté rencontrée en interne, donc projet abandonné.

Motivé pour faire un événement en partenariat avec l'ADASEA.



Révision du DOCOB du site NATURA 2000 des Étangs de l'Armagnac Rencontre Mairie de Cazaubon et Office de tourisme du Grand Armagnac

COMPTE-RENDU

Date:	6 décembre 2017	Organisé par :	Aurélie BELVÈZE
Lieu :	Mairie de Cazaubon	Rédacteur :	Hugo GIRARD
Participants :	Jean-Michel AUGRÉ : Maire de Cazaubon – Barbotan et Président de l'Office de tourisme du Grand Armagnac Sandrine BROSSARD : Directrice de l'Office de tourisme intercommunal du Grand Armagnac Aurélie BELVÈZE & Hugo GIRARD : ADASEA 32		

Objectif : Collecte d'informations sur la commune de Cazaubon et sur l'office de tourisme du Grand Armagnac

Compte-rendu :

Généralités sur la communes :

La population de Cazaubon est en légère augmentation (+ 1,3 %), avec 1774 habitants sur les 5664 ha, soit une densité d'environ 30 hab/km². Cet accroissement devrait continuer notamment suite à l'acquisition de terrains 32 ha sur Barbotan avec un lotissement à énergie positive sur 8 ha. Une autre part de cette acquisition sera mis à disposition de 2 agriculteurs par un bail SAFER pour développer un circuit court.

Aurélie BELVÈZE a présenté le bail rural à clause environnementale.

La station d'épuration de la commune est de type lagune, avec une capacité Équivalent Habitant bien supérieure à la population actuelle. Le 1^{er} bassin a été curé il y a 7/8 ans.

Le PLU est en cours de révision (2017-2019) : le bureau d'études est porté par AMENA a en charge son élaboration. La réflexion est à son commencement avec la définition de zones non-constructibles et la concentration des habitations sur les bourgs, pas de projet particulier de prévu sur le site Natura 2000.

Fermeture de la perception de Cazaubon, déficit de médecins généralistes.

Les activités commerciales sont situées dans les bourgs.

Nature et chasse

Quelques espèces observées sur la commune et posant des problèmes : Sangliers, chevreuils, renards, genettes, putois, visons d'Amérique. Sur le lac de l'Uby, on retrouve des hérons, poissons-chats, écrevisses américaines, la jussie. Des ragondins qui dégradent les berges : une sensibilisation au près des camping-caristes a été faite pour limiter leur nourrissage. Volonté de mettre en place une campagne de piégeage pour réguler la population.



Une campagne de stérilisation des chats errants a été lancée en partenariat avec la SPA pour endiguer la surpopulation de chats.

2 sociétés de chasse sont en place sur la commune : le Diane du côté de Sainte Fauste et Cazaubon Marguestau. Les principaux gibiers sont les chevreuils et les sangliers ainsi que la chasse à la bécasse et à la palombe.

Boisements sur la commune

La commune possède des bois communaux, 160 ha, notamment une partie qui a été plantée en compensation de la construction de l'EHPAD. La gestion de ces bois est gérée par la commune (service technique).

Les boisements privés sur la commune ont 2 profils : quelques gros propriétaires sur la forêt du Marais (Chaîne thermique du soleil) et de nombreux petits propriétaires au niveau du Tourné.

La tempête de 2009 a mis au sol 2000 arbres sur le territoire de la commune.

Loisirs et tourisme sur la commune:

L'économie de la ville est orientée sur le thermalisme et le tourisme avec 600 à 800 emplois directement ou indirectement liés à ces secteurs, sans oublier les productions agricoles.

Barbotan représente la 1^{er} station thermique de Midi-Pyrénées avec 16 000 curistes. La fréquentation du lac de l'Uby est également un attrait touristique (Championnat de France de bateau court).

Au total, cela représente 50 000 à 60 000 visiteurs par an.

Loisirs et tourisme sur le site Natura 2000 :

L'hippodrome est à 80 % sur la commune de Cazaubon mais il est géré par l'association hippique de Gabarret.

Château du Marais seul hébergement touristique sur le site.

Sur le Tourné, les propriétés sont privées, aucune activité touristique y a lieu.

Office du tourisme du Grand Armagnac

L'office de tourisme du Grand Armagnac est un OT intercommunautaire depuis le 1^{er} janvier 2017 avec le statut EPIC (Établissement Public à caractère Industriel et Commercial). Il regroupe les offices de Barbotan, Eauze, Gondrin et Castelnau d'Auzan Labarrère.

L'organisation :

Un comité de direction formé par des élus de la communauté de communes et des acteurs du monde socio-professionnel.

L'équipe salariée comprend la Directrice (Sandrine BROSSARD) et 8 collaboratrices réparties sur les 3 bureaux.

Le siège de l'office de tourisme communautaire est à Barbotan, pôle touristique le plus important.

Le schéma de développement est en cours de réflexion. Les principaux axes sont le thermalisme, l'œnotourisme et les eaux de baignade. Pas d'axe spécifique nature : il sera plutôt intégré aux activités visées pour le public famille qui a envie de découvertes, de nature.



Les sentiers de randonnées sont nombreux sur le territoire (une trentaine). Un outils de promotion et de référencement de ces sentiers est prévu pour 2018.

La voie verte passe sur le site Natura 2000 au niveau du Marais.

L'OT souhaite mettre en place une formation sur la faune, la flore pour ces équipes pour avoir des éléments pédagogiques afin de pouvoir orienter les touristes et mieux connaître le territoire sur les questions nature.

Suite à donner :

Reprendre les informations annotées sur les cartes.

Sujet :

[Révision document d'objectifs Étangs de l'Armagnac] mardi 23 janvier à 9h30 réunion du groupe de travail thématique : hiérarchisation des enjeux de conservation et proposition d'objectifs de développement durable :

De : Aurélie BELVÈZE <aurelie.belveze@adasea.net>

Date : 09/01/2018 16:58

Pour :

LANS Michel (Chef d'unité) - DDT 32/TP/E <michel.lans@gers.gouv.fr>, ONCFS Gers <sd32@oncfs.gouv.fr>, ONEMA 32 <sd32@onema.fr>, ONEMA 32 <sd32@onema.fr>, "sd32 >> ONEMA 32" <sd32@afbiodiversite.fr>, Emile Poncet <emile.poncet@espaces-naturels.fr>, Sophie Bareille <sophie.bareille@espaces-naturels.fr>, BERNADICOU Nicolas <NBERNADICOU@gers.fr>, Florent NONON <florent.nonon@cnpf.fr>, Ludovic Champfaily <ludovic.champfaily@cnpf.fr>, Sylvain KARIMJOY <siab.midourdouze@orange.fr>, OLICARD Ludovic <ludovic.olicard@cbnmpm.fr>, François Prud'homme <francois.prudhomme@cbnmpm.fr>, Barthe Laurent_ NMP <l.barthe@naturemp.org>, Jean-Michel Catil <jm.catil@naturemp.org>, Nicolas Goux <nicolas.goux@espaces-naturels.fr>, VALLADARES lionel <lionel.valladares@purpan.fr>, Nicolas Canto <nicolascanto.fd32@orange.fr>, Marjolaine TAUZIN <marjolainetauzin.fd32@orange.fr>, Hugo GIRARD <hugo.girard@adasea.net>, JARDINE Laurent <LJARDINE@gers.fr>, SCHUNDER Jean-Pierre <jean-pierre.schunder@afbiodiversite.fr>

Bonjour,

Meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2018 !

Merci de vos retours.

La date retenue est donc le mardi 23 janvier à 9h30 à la Maison de l'Agriculture à Auch. La rencontre se déroulera salle 41.

À bientôt,

Aurélie BELVÈZE & Hugo GIRARD

Le 22/12/2017 à 17:04, Aurélie BELVÈZE a écrit :

Bonjour,

La révision du document d'objectifs avance. La rédaction de la partie "inventaire" est en bonne voie. Nous vous proposons donc de nous réunir pour traiter les 2 points suivants :

- la hiérarchisation des enjeux de conservation (habitats et espèces)
- les propositions d'objectifs de développement durable (qui seront présentés au prochain COPIL)

Nous prévoyons une demi-journée pour cette réunion qui se déroulera à Auch. Après consultation de la DDT 32, nous vous proposons les dates suivantes :

- le lundi 15 janvier matinée

- le lundi 22 janvier matinée

- le mardi 23 janvier : matinée ou après-midi

Nous attendons vos disponibilités. Une fois la date fixée, nous vous enverrons des éléments complémentaires pour préparer cette rencontre.

Bonne fin d'année à vous,

Aurélie BELVÈZE & Hugo GIRARD



Révision du DOCOB du site NATURA 2000 des Étangs de l'Armagnac

Groupe de travail : hiérarchisation des espèces

COMPTE-RENDU

Date:	23 janvier 2018	Organisé par :	Hugo GIRARD et Aurélie BELVÈZE
Lieu :	Maison de l'agriculture à Auch	Rédacteur :	Hugo GIRARD
Participants :	Nicolas BERNADICOU : CD 32 service ENS Émile PONCET et Nicolas GOUIX : CEN Midi-Pyrénées Marjolaine TAUZIN : FDAAPPMA 32 Jean-Michel CATIL : Nature Midi-Pyrénées Florent NONON et Ludovic CHAMPFAILLY : CRPF Gers Michel LANS : DDT 32 Jean-Pierre SCHUNDER : AFB 32 Aurélie BELVÈZE et Hugo GIRARD : ADASEA du Gers		

Objectif : Hiérarchiser les espèces d'intérêt communautaire

Compte-rendu :

Discussion sur l'ajout d'espèces au FSD :

Écrevisse à pattes blanches : observation d'un individu en 2000 sur le territoire du Midour par la Fédération Départementale de Pêche du Gers. Absence d'observation sur la Douze.

Taupin violacée : l'espèce a été recherchée sur le site mais n'a pas été contactée. De plus les autres espèces de coléoptères déjà inscrites recouvrent ces exigences.

Ces 2 espèces ne sont pas retenues pour être inscrites au FSD.

Tableau d'analyse des enjeux de conservation :

Cuivré des marais : seulement 2 données sur le site, ce qui est insuffisant pour évaluer correctement l'état général de l'espèce sur le site. Connaissance de l'espèce sur le site à développer (recherche des adultes et des pontes : 1^{ère} décade de mai, bien cibler l'effort de prospection).

Fadet des laiches : Absence de données sur le site. 1 individu contacté et identifié à Mauléon d'Armagnac. Espèce présente sur la commune limitrophe landaise de Rimbez et Baudiets.

Pique prune : espèce à faible capacité de dispersion (centaines de mètres), avec moins de 10 % des individus qui sortent de la cavité. Sur les 39 arbres recensés comme habitat en 2009, 24 n'étaient plus présents en 2014. Les événements du passés (dans ce cas : coupes des arbres habitats) font que la viabilité de l'espèce ne pourra pas être assurée (isolement de la population) : on parle de dette d'extinction.



Lucane cerf-volant et Grand Capricorne : espèces commue sur le site. L'enjeu de conservation pour le Lucane est plus faible de part son développement qui a lieu dans les souches de bois mort qui sont toujours bien présentes.

Cistude d'Europe : la mise en place de campagnes de CMR (Capture-Marquage-Recapture) est essentielle pour évaluer la dynamique des populations, les comptages à vue ne permettent pas de disposer d'éléments pertinents à l'échelle d'un site. L'extrapolation d'un site à un autre n'est pas représentative des différents facteurs spécifique au site. Campagne à effectuer tous les 5 ans (limite basse). Résultats intéressant après 10 - 15 ans.

Chiroptères : une campagne par saison est nécessaire pour déterminer le type de présence de l'espèce sur le site. Les inventaires acoustiques ne permettent pas de connaître la distribution de l'espèce sur le site, excepté pour la Barbastelle d'Europe : commune sur le site car présente sur l'ensemble des entités.

La Grande Noctule est une espèce potentiellement présente sur le site avec un enjeu à l'échelle régionale. Veille à mettre en place pour suivre son évolution.

Loutre d'Europe : Etat de conservation qui semble bon au vu des données régulièrement produites. La faible part de linéaires aquatiques au sein du site Natura freine la contribution de celui-ci à la conservation de la Loutre.

Dans ces derniers qui sont plus présents et où la quantité de nourriture est abondante, l'état de conservation de l'espèce et de son habitat sont évalués comme bons.

Action proposée : sensibilisation des propriétaires d'étangs et des syndicats de rivière.

Vison d'Europe : discussion de la pertinence d'évaluer l'état de conservation pour une espèce absente et qui ne sera certainement plus présente sur le territoire (peu d'individus encore présents, classée en danger critique d'extinction dans la dernière liste rouge des mammifères de France, décembre 2017). Cependant comme le Gers est toujours inscrit comme territoire potentiel pour sa recolonisation dans le PNA, l'espèce sera maintenue au FSD.

Sensibilisation / information

Propositions :

- Prévoir une note informative pour les propriétaires et usagers sur les espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats ainsi que la loi concernant ces espèces et leurs habitats, avec localisation des zones à enjeux au cas par cas (exemple : retournement de prairies habitats d'espèce lors d'un changement d'exploitant agricole).
- Mise en place d'une formation sur la gestion forestière conservatoire : habitats et espèces.

Évolution du périmètre Natura 2000 :



Le CEN souhaite l'intégration du massif forestier de Blancastet intéressant d'un point de vue coléoptères du vieux bois dont une petite partie est déjà dans le site au niveau de la Hitère. La DDT rappelle que le périmètre du site Natura 2000 n'a pas vocation à être modifié à part à la marge car le réseau est considéré comme complet.

Suite à donner :

Réflexion et discussion autour des objectifs de développement durable

Discuter lors des groupes de travail thématiques des actions proposées :

- Sensibilisation des acteurs sur la loutre
- Information sur la présence d'espèce et leurs habitats
- Formation forestière

Révision du DOCOB du site NATURA 2000 des Étangs de l'Armagnac

Groupe de travail : hiérarchisation des habitats

COMPTE-RENDU

Date:	24 janvier 2018	Organisé par :	Aurélie BELVÈZE
RDV téléphonique		Rédacteur :	Hugo GIRARD
Participants :	Ludovic OLICARD : CBN des Pyrénées et de Midi-Pyrénées Aurélie BELVÈZE et Hugo GIRARD : ADASEA du Gers		

Objectif : Hiérarchiser les habitats naturels d'intérêt communautaire

Compte-rendu :

Après envoi d'une première version de la hiérarchisation des habitats d'intérêt communautaire faite par l'ADASEA 32 au Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées, retour d'une proposition de leur part.

Discussion autour de cette proposition :

Le CBNPMP propose un tableau d'analyse différent avec des niveaux d'intégration des indicateurs et de leur possible redondance.

Compréhension des niveaux d'intégration des indicateurs et de leur possible redondance							
5	Etat de conservation					Valeur du site	Responsabilité patrimoniale
4	Degré de conservation de la structure				Perspectives d'évolution	Possibilités de restauration	
3	Représentativité sur le site	Typicité	Dynamique	Menaces potentielles			
2	Ratio de la superficie dans le périmètre d'étude						
1	Superficie						

Exemple : le niveau d'intégration 4 (*degré de conservation de la structure*) intègre les niveaux d'intégration 3 (*Représentativité du site, Typicité, Dynamique, Menaces potentielles*) qui intègre à son tour les niveaux inférieurs.

Pour réaliser la hiérarchisation des habitats, uniquement les niveaux d'intégration 4 et 5 sont utilisés.



Tous les indicateurs seront utilisés pour remplir le FSD.

Indicateurs :

- *évolution de la surface* de l'habitat sur 5 ans (n à n+5)
- *ratio de la superficie* : recalculer par rapport à la surface potentiellement utilisable par l'habitat (exemple pour les habitats à végétation aquatique ne prendre en compte uniquement la surface en eau sur le site)
- *représentativité* : par rapport au ratio et à la connaissance du terrain.

L'indicateur *valeur du site* n'est pas pris en compte car moins pertinent et redondant avec la *responsabilité patrimoniale*.

		Responsabilité patrimoniale				
		Majeure	Forte	Modérée	Secondaire	Inconnue
État de conservation	Excellente ou bonne	Fort	Modéré	Secondaire	Mineur	Connaissance
	Défavorable ou inconnu	Majeur	Fort	Modéré	Secondaire	Connaissance

Suite à donner :

Réflexion et discussion autour des objectifs de développement durable.



Révision du DOCOB du site NATURA 2000 des Étangs de l'Armagnac

Rencontres des communes concernées par le site

COMPTE-RENDU

Date:	Décembre 2017 – Janvier- Février 2018	Organisé par :	Aurélie BELVÈZE et Hugo GIRARD
Lieu :	Les différentes communes	Rédacteur :	Hugo GIRARD
Participants :	<p><u>Manciet</u> : Pierre CAPDEPONT (maire), Jean DUCOM (1^{er} adjoint), Philippe SOULES (2^{ème} adjoint), Michel LORENZI (3^{ème} adjoint)</p> <p><u>Cazaubon</u> : Jean-Michel AUGRÉ (maire)</p> <p><u>Larée</u> : Henri DIEDERICH (maire)</p> <p><u>Réans</u> : Gabrielle CLAVÉ (maire)</p> <p><u>Gabarret</u> : Stéphane BARLAUD (maire)</p> <p>Aurélie BELVÈZE & Hugo GIRARD : ADASEA 32</p> <p><u>Eauze et Averon Bergelle</u> : Françoise FAISSAT</p> <p><u>Campagne d'Armagnac</u> : Claude VETTOR (maire), Claude SCHMITT (1er adjoint), Daniel DELBARRE (conseiller), Claudette PERRITAZ (conseillère), Christian LAFFITTE (Président de l'association des gardes particuliers, APA32), Jacques SARRADE (président de l'association des propriétaires chasseurs), Samuel LALANNE (secrétaire de l'association des propriétaires chasseurs)</p> <p><u>Marguestau</u> : Guy REMAZEILLES (maire) Jean-Noel LAGOUANELLE (1er adjoint)</p> <p><u>Cravencères</u> : Marc MORA (1er adjoint), Jean-Pierre ROMA (adjoint)</p> <p><u>Espas</u> : Pierre CAZERES (maire)</p>		

Objectif : Collecte d'informations sur les communes du site Natura 2000

Compte-rendu :

Manciet :

Comment a été défini le site ?

1997-1998 : 1^{er} idée d'un site sur l'avis d'experts par rapport à la présence d'espèce de la Directive Habitat Faune Flore.

2002 : Dessin du périmètre actuel et d'une zone d'influence.

2003 : 1^{er} DOCOB validé

Pas de projet communal sur le site Natura 2000

Difficulté de créer de nouvelles retenues :

Loi sur l'eau, pas de discontinuité des cours d'eau. La création de retenue doit se faire hors du cours d'eau.



Lorsque l'eau est arrêtée, elle stagne et l'oxygénation est moins bonne. Mais au bout de quelques années la faune est de nouveau bien présente.

Espèces observées :

Loutre sur la Douze, chiroptères, insectes du vieux bois, cormorans, chevreuils, sangliers
Vison d'Amérique, ragondin

Larée :

Pas de fusion prévue avec d'autres communes

Pas de projet communal sur le site Natura 2000

Espèces observées :

Sangliers, chevreuils, bécasses, palombes

Diminution de l'activité de chasse et de pêche.

1 société de chasse avec réciprocité, battue en commun car moins de chasseurs. 2 réserves de chasse dont une sur le site Natura 2000.

Réans :

Évolution du site :

Le périmètre du site ne doit pas évoluer excepté quelques modifications à la marge.

Construction sur le site ?

Possible la présence de d'habitat d'intérêt communautaire doit être pris en compte. Une compensation peut être demandée.

La maire est contre la construction sur le site. Classée en zone agricole ou naturelle.

Pas de projet communal sur le site Natura 2000

Espèces observées :

Cistudes , lépidoptères, lucane cerf-volant, chiroptères, sangliers, chevreuils.

Salamandres et lézards verts de moins en moins observés.

Gabarret :

Pas de projet communal sur le site Natura 2000.

Zone Natura classée en zones agricoles ou naturelles dans le PLU validé fin 2016.

Peu d'exploitations agricoles sur la commune.

Espèces observées :

Chats errants : projet de campagne de stérilisation

Pigeons :dégradation des bâtiments, lâcher de pigeons appelants après la saison de chasse pour éviter de devoir les nourrir.

Rats : campagne de dératisation (3 passages en 2017)

Activités / loisirs sur le site :

Hippodrome (3 courses / an), 80 % à Cazaubon et 20 % à Gabarret, géré par l'association hippique de Gabarret.



1 palombière est présente sur le site.

Cazaubon

Le PLU est en cours de révision (2017-2019) : pas de projet particulier de prévu sur le site Natura 2000.

Espèces observées :

Sangliers, chevreuils, renards, genettes, putois, hérons

Visons d'Amérique, ragondins, poissons chats, écrevisses américaines, jussie.

Chats errants : campagne de stérilisation avec le partenariat de la SPA.

Chasse :

2 sociétés de chasse sont en place sur la commune : le Diane du côté de Sainte Fauste et Cazaubon Marguestau. Les principaux gibiers sont les chevreuils et les sangliers ainsi que la chasse à la bécasse et à la palombe.

Boisements sur la commune

La commune possède des bois communaux, 160 ha, notamment une partie qui a été plantée en compensation de la construction de l'EHPAD. La gestion de ces bois est gérée par la commune (service technique).

Activités et loisirs sur le site Natura 2000

L'hippodrome est à 80 % sur la commune de Cazaubon mais il est géré par l'association hippique de Gabarret.

Château du Marais seul hébergement touristique sur le site.

Sur le Tourné, les propriétés sont privées, aucune activité touristique y a lieu.

Averon Bergelle

Pas de projet de la commune au niveau du site (entité du Moura).

Absence d'activité industrielle et artisanale sur le site et sa zone d'influence.

Carte communale en cours de validation et PLUi va être lancé.

Eauze

PLU validé en décembre 2016, prescription particulière sur les zones humides et les zones inondables écologique : absence de construction.

Panneaux solaires sur le bâtiment de Mr Yong.

Cave coopérative : absence de projet pour le bâtiment d'après la mairie, à confirmer en contactant la cave.

Campagne d'Armagnac

Population en augmentation 230 habitants sur 562 ha (petite commune) habitations regroupées au sein du village.

La station d'épuration de type lagune créée il y a une trentaine d'années, arrive à saturation. Projet d'agrandissement pour pouvoir réaliser la construction d'un lotissement.

La commune possède des boisements communaux sur lesquels ont eu lieu des dégâts lors de la tempête de 2009, repousse naturelle.



L'étang de Mr FARBOS dans le site Natura 2000 est utilisé pour l'irrigation.

La chasse est séparée entre une société de chasse et l'association des propriétaires chasseurs.

Ouverture de chemins communaux pour la randonnée.
Plusieurs hébergements touristiques sur la commune (4).

Remarques :

- Sur le Bergon au niveau de Gaillardon un seuil qui permettait de garder de l'eau a rompu depuis le ruisseau est souvent en assec. S'il n'y a plus de retenus sur la rivière, il y aura moins de poissons (Disparition des espèces liées à ces milieux).
- Il faut créer des rétentions d'eau pour qu'en il en manque.
- Les conditions de piégeage sont de plus en plus restrictives donc les piégeurs sont découragés et arrêtent.
- 250 cormorans à tués sur le Gers pas assez selon Jacques SARRADE. Un cormoran consomme 800g de poisson par jour.
- Régime spécifique de la chasse dans Natura 2000 ? Rien de spécifique même règlement que hors du site.
- Les frayères du Bergon ont été dégradées suite au nettoyage du lit.
- La communication autour des espèces importées pour l'animalerie et relâchées dans la nature doit se faire au niveau des plus jeunes dans les écoles.

Marguestau

Population stable 73 habitants.

Pas de station d'épuration, assainissement individuel.

Pas de document d'urbanisme spécifique à la commune, soumis au Règlement National d'Urbanisme (RNU).

Boisements communaux inférieur à 1ha sur le site Natura 2000, gestion naturelle.

La chasse est nécessaire pour réguler les populations de sangliers.

Suite à la tempête des inondations sur le site ont eu lieu.

Pas de chemins de randonnées officielles, 3 gîtes sur la communes.

Remarques :

- Toujours quelques questionnements de la part des riverains sur Natura 2000 mais pas en négatif ou en positif.



- Les élus ont moins de craintes vis-à-vis de Natura 2000 par rapport au début.
- Quelles sont les contraintes pour les agriculteurs sur Natura 2000 ? Si contractant respect des MAEC en contrepartie d'un dédommagement financier.
- Pas d'évolution du périmètre souhaitée.
- Inquiétude d'une augmentation du courant de la Douze par rapport aux travaux du pont. Il ne veut pas s'en mêler c'est sur la commune de Cazaubon.

Cravencères

La population est en légère baisse.

Pas de station d'épuration, assainissement individuel.

Pas de document d'urbanisme spécifique à la commune, soumis au Règlement National d'Urbanisme (RNU).

La commune possède des boisements communaux mais hors du site.

8 exploitants agricoles se trouvent sur la zone d'influence et sur le site Natura 2000. Dans lequel on trouve un exploitant irrigant avec pompage dans la Douze.

Certains dégâts de la tempête de 2009 sont encore visibles (arbres non sortis).

Réserve de chasse sur le site Natura 2000, sur la partie aval. Projet d'agrandissement sur les parcelles plus en aval. Sur la réserve uniquement les nuisibles sont régulés.

Le tracé des Chemins de Compostelle passe à proximité du site. Présence de gîtes sur la commune.

Espas

La population est stable, 124 habitants.

Pas de station d'épuration, assainissement individuel.

Carte communale validée en août 2007. Le site Natura 2000 est classé en zone non constructible (zone naturelle).

2 sièges d'exploitation se trouvent sur le site d'influence du site Natura 2000.

Dans le site Natura 2000, 2 exploitants sont irrigants à partir de 2 retenues privées.

Pas d'association loisirs (randonnée, vtt, ...) mais les quelques chemins communaux sont utilisés.

Auch, le 06 Février 2018



GROUPES DE TRAVAIL – RÉVISION DU DOCOB SITE NATURA 2000 DES ÉTANGS DE L'ARMAGNAC

Madame, Monsieur,

Vous êtes par vos activités un acteur du site Natura 2000 des « Étangs de l'Armagnac ».

Suite à la réunion d'information d'avril 2017, les inventaires biologiques ont eu lieu au cours du printemps et de l'été 2017. Un état des lieux des activités socio-économiques sur le site a été fait durant l'automne et l'hiver.

Ces 2 inventaires ont permis de mettre en évidence plusieurs problématiques :

- la préservation des étangs et de leur réseau de mares
- la gestion des cours d'eau
- le maintien des prairies et du bocage
- le maintien des vieux arbres et la gestion durable des boisements
- la valorisation et la sensibilisation aux espèces et aux habitats naturels.

Pour travailler ces différents points, et élaborer les futures actions dans le cadre de NATURA 2000, nous vous proposons les groupes de travail thématiques suivants :

Groupes de travail	Dates	Lieux
Étangs	Mardi 27 février 2018 de 10h00 à 12h00	Mairie de Manciet
Rivière Douze	Mardi 27 février 2018 de 14h00 à 16h00	Mairie de Manciet
Agriculture	Vendredi 02 mars 2018 de 10h00 à 12h00	Salle des fêtes de Réans
Forêt	Mercredi 07 mars 2018 de 10h00 à 12h00	Salle des fêtes de Campagne d'Armagnac
Valorisation et sensibilisation	Mercredi 07 mars 2018 de 14h00 à 16h00	Salle des fêtes de Campagne d'Armagnac

Ces actions seront ensuite inscrites dans le nouveau document d'objectifs après validation par le comité de pilotage local.

Nous vous invitons à participer aux groupes qui vous intéressent, afin d'apporter vos points de vue, votre expérience, vos idées, et de construire des propositions en phase avec vos activités.

Nous comptons sur votre présence pour mener à bien ce projet ensemble. Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

**Le Président de l'ADASEA du Gers
Par délégation, la directrice**



Claire LEMOUZY

I
N
V
I
T
A
T
I
O
N

G
R
O
U
P
E
S

D
E

T
R
A
V
A
I
L



À l'attention de Mesdames et Messieurs les Membres du comité de pilotage
du site NATURA 2000 Étangs de l'Armagnac

Auch, le 06 Février 2018

**GROUPES DE TRAVAIL – RÉVISION DU DOCOB
SITE NATURA 2000 DES ÉTANGS DE L'ARMAGNAC**

Madame, Monsieur,

Suite à la réunion d'information d'avril 2017, les inventaires biologiques ont eu lieu au cours du printemps et de l'été 2017. Un état des lieux des activités socio-économiques sur le site a été fait durant l'automne et l'hiver.

Ces 2 inventaires ont permis de mettre en évidence plusieurs problématiques :

- la préservation des étangs et de leur réseau de mares
- la gestion des cours d'eau
- le maintien des prairies et du bocage
- le maintien des vieux arbres et la gestion durable des boisements
- la valorisation et la sensibilisation aux espèces et aux habitats naturels.

Pour travailler ces différents points, et élaborer les futures actions dans le cadre de NATURA 2000, nous vous proposons les groupes de travail thématiques suivants :

Groupes de travail	Dates	Lieux
Étangs	Mardi 27 février 2018 de 10h00 à 12h00	Mairie de Manciet
Rivière Douze	Mardi 27 février 2018 de 14h00 à 16h00	Mairie de Manciet
Agriculture	Vendredi 02 mars 2018 de 10h00 à 12h00	Salle des fêtes de Réans
Forêt	Mercredi 07 mars 2018 de 10h00 à 12h00	Salle des fêtes de Campagne d'Armagnac
Valorisation et sensibilisation	Mercredi 07 mars 2018 de 14h00 à 16h00	Salle des fêtes de Campagne d'Armagnac

Ces actions seront ensuite inscrites dans le nouveau document d'objectifs après validation par le comité de pilotage local.

Nous vous invitons à participer aux groupes qui vous intéressent, afin d'apporter vos points de vue, votre expérience, vos idées, et de construire des propositions en phase avec vos activités.

Nous comptons sur votre présence pour mener à bien ce projet ensemble. Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

**Le Président de l'ADASEA du Gers
Par délégation, la directrice**



Claire LEMOUZY

I
N
V
I
T
A
T
I
O
N

G
R
O
U
P
E
S

D
E

T
R
A
V
A
I
L

Auch, le 06 Février 2018



GROUPES DE TRAVAIL – RÉVISION DU DOCOB SITE NATURA 2000 DES ÉTANGS DE L'ARMAGNAC

Madame, Monsieur,

Suite à notre rencontre du mois de décembre, nous vous invitons à participer et à relayer à vos partenaires locaux cette invitation.

Après la réunion d'information d'avril 2017, les inventaires biologiques ont eu lieu au cours du printemps et de l'été 2017. Un état des lieux des activités socio-économiques sur le site a été fait durant l'automne et l'hiver.

Ces 2 inventaires ont permis de mettre en évidence plusieurs problématiques :

- la préservation des étangs et de leur réseau de mares
- la gestion des cours d'eau
- le maintien des prairies et du bocage
- le maintien des vieux arbres et la gestion durable des boisements
- la valorisation et la sensibilisation aux espèces et aux habitats naturels.

Pour travailler ces différents points, et élaborer les futures actions dans le cadre de NATURA 2000, nous vous proposons les groupes de travail thématiques suivants :

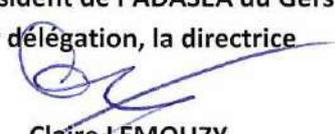
Groupes de travail	Dates	Lieux
Étangs	Mardi 27 février 2018 de 10h00 à 12h00	Mairie de Manciet
Rivière Douze	Mardi 27 février 2018 de 14h00 à 16h00	Mairie de Manciet
Agriculture	Vendredi 02 mars 2018 de 10h00 à 12h00	Salle des fêtes de Réans
Forêt	Mercredi 07 mars 2018 de 10h00 à 12h00	Salle des fêtes de Campagne d'Armagnac
Valorisation et sensibilisation	Mercredi 07 mars 2018 de 14h00 à 16h00	Salle des fêtes de Campagne d'Armagnac

Ces actions seront ensuite inscrites dans le nouveau document d'objectifs après validation par le comité de pilotage local.

Nous vous invitons à participer aux groupes qui vous intéressent, afin d'apporter vos points de vue, votre expérience, vos idées, et de construire des propositions en phase avec vos activités.

Nous comptons sur votre présence pour mener à bien ce projet ensemble. Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président de l'ADASEA du Gers
Par déléation, la directrice


Claire LEMOUZY

I
N
V
I
T
A
T
I
O
N

G
R
O
U
P
E
S

D
E

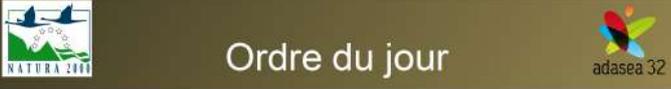
T
R
A
V
A
I
L



Révision du DOCOB
Groupes de travail

ÉTANGS
27/02/2018 Manciet

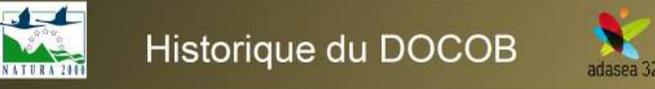
Site Natura 2000
Étangs de l'Armagnac



Ordre du jour

- 1°) Natura 2000 ?
- 2°) Historique du DOCOB
- 3°) Les étapes de la révision
- 4°) Les outils mobilisables
- 5°) Exemples d'actions
- 6°) À vous la parole !

27/02/2018 2



Historique du DOCOB

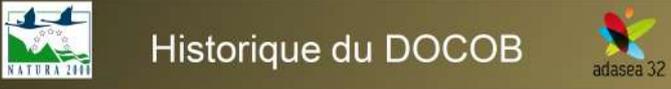
Zones Spéciales de Conservation (ZSC)
« Directive Habitats »
Conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore



7 entités sur 12 communes

Zone Natura 2000 : 1030 ha
Zone d'influence : 3200 ha

4



Historique du DOCOB

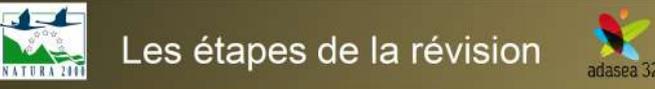
Premier document d'objectifs (DOCOB) élaboré en 2002
Parmi les 1^{ers} de Midi-Pyrénées

Validé par le comité de pilotage du site en date du 02/07/2003

Actualisation de la cartographie des habitats naturels réalisée en 2015

Révision du document d'objectifs 2017-2018

27/02/2018 5



Les étapes de la révision



Phase 1
Phase 2
Phase 3

27/02/2018 6



Résultats des diagnostics

Cistude d'Europe

Habitat : étangs ensoleillés avec végétation aquatique et branchages + milieux ouverts herbacés pour la ponte




• Points noirs :
- diminution des sites de ponte entraînant un faible recrutement
- présence d'espèces dégradant leur habitat

27/02/2018 7

Loutre d'Europe

Cours d'eau et étangs, ripisylves et berges végétalisées



• Population en progression

- Points noirs :
 - qualité de l'eau
 - qualité de la ripisylve



Vison d'Europe

Zones humides, habitats riverains des cours d'eau et des étangs

• Espèce en danger critique d'extinction en France, aucune observation dans le Gers depuis plus de 10 ans

27/02/2018

8

Chiroptères



Boisements de feuillus, corridors boisés, prairies et bocages

• 8 espèces présentes ou probables



- Points noirs :
 - disparition de haies et d'éléments boisés linéaires
 - perte des habitats de chasse et des gîtes

27/02/2018

9

Sans oublier les autres espèces !

Les coléoptères du vieux bois : Pique prune, Grand capricorne et Lucane cerf-volant



La Lamproie de Planer



Les lépidoptères (papillons) : Cuivré des marais, Fadet des laiches et Damier de la succise

L'Agrion de Mercure



27/02/2018

10

3150 : Lacs eutrophes naturels avec végétation du *Magnopotamion* ou de l'*Hydrocharitum* (Grand potamot, lentilles)



3160 : Lacs et mares dystrophes naturels

- Points noirs :
 - qualité de l'eau
 - comblement / assèchement
 - modification du fonctionnement hydraulique

27/02/2018

11

Conserver/restaurer les habitats et les espèces d'intérêt communautaire ainsi que les habitats d'espèces

O1 : Maintenir et restaurer les continuités écologiques aquatiques et terrestres

O2 : Maintenir les points d'eau en bon état

O3 : Maintenir, restaurer et valoriser les zones humides

O4 : Assurer le bon fonctionnement écologique des cours d'eau et fossés

O5 : Conserver les vieux arbres feuillus et les milieux forestiers

O6 : Préserver, restaurer et valoriser les milieux ouverts et bocagers

O7 : Favoriser les pratiques respectueuses des chiroptères dans le bâti

Améliorer les connaissances

O8 : Réaliser des inventaires complémentaires et assurer le suivi des espèces et des habitats d'intérêt communautaire

Informier et sensibiliser

O9 : Sensibiliser aux enjeux Natura 2000 et valoriser le site

O10 : Animer le site Natura 2000

- **Contrats Natura 2000** :
 - agriculteurs, forestiers ou autre public
 - volontaire
 - durée de 5 ans, rémunérés
- **Chartes Natura 2000** : respect de bonnes pratiques, non rémunérées
- **Formations et journées techniques**
- **Communication** grand public et scolaire
- **Études complémentaires et diagnostics**
- **Intégration** dans les autres politiques publiques
- ...

27/02/2018

13



Exemples de l'ancien DOCOB



- **Action E3 : Gestion extensive de l'étang**
 - **Contrat N2000**
 - engagements rémunérés : vidange en période automnale/hivernale et surveillance des ouvrages
 - engagements non rémunérés « bonnes pratiques » : maintien des branches tombées dans l'eau, conserver la végétation des berges, ...
- **Action E17 : Étude de faisabilité d'une régulation de l'Écrevisse de Louisiane : non mis en place**

27/02/2018

14



À vous la parole !



Conserver/ restaurer les habitats et les espèces d'intérêt communautaire ainsi que les habitats d'espèces	O1 : Maintenir et restaurer les continuités écologiques aquatiques et terrestres
	O2 : Maintenir les points d'eau en bon état
	O3 : Maintenir, restaurer et valoriser les zones humides
	O4 : Assurer le bon fonctionnement écologique des cours d'eau et fossés
	O5 : Conserver les vieux arbres feuillus et les milieux forestiers
	O6 : Préserver, restaurer et valoriser les milieux ouverts et bocagers
	O7 : Favoriser les pratiques respectueuses des chiroptères dans le bâti
Améliorer les connaissances	O8 : Réaliser des inventaires complémentaires et assurer le suivi des espèces et des habitats d'intérêt communautaire
Informer et sensibiliser	O9 : Sensibiliser aux enjeux Natura 2000 et valoriser le site
	O10 : Animer le site Natura 2000



Quelques pistes



- Propositions
 - Limitation des espèces invasives, éviter la destruction des boisements alluviaux, ...
- Propositions faites lors du groupe de travail sur la hiérarchisation des espèces
 - Sensibilisation des acteurs sur la loutre, information sur la présence d'espèce et leurs habitats, formation sur la gestion forestière, ...

27/02/2018

16

Révision du DOCOB du site NATURA 2000 des Étangs de l'Armagnac Groupe de travail « étang »

COMPTE-RENDU

Date:	27 février 2018	Organisé par :	Hugo GIRARD (ADASEA 32)
Lieu :	Mairie de Manciet	Rédacteur :	Hugo GIRARD
Participants :	Jean-Pierre SCHUNDER (AFB), Nicolas BERNADICOU (CD 32), Yves TRÉCAN (propriétaire forestier), Julie LURO (stagiaire au CPIE Gersois), William TRAVERS (gestion des espaces naturels au CPIE Gersois), Arnaud ROVATI (retraité agricole), Chantal LORISSON (exploitante agricole), Francis CASTAGNA (exploitant agricole), Jean-Paul MONTAUT (propriétaire forestier), Christian RECHEDÉ (propriétaire forestier et ancien exploitant agricole), Aurélie BELVÈZE et Hugo GIRARD (ADASEA 32)		
Excusée	Carole DELGA (Présidente de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée), Michel UHLMANN (DDT 32)		

Objectif : Propositions d'actions pour répondre aux différents objectifs de développement durable

Ordre du jour : les étangs et les abords

Présentation (cf diapo annexé) par l'ADASEA 32 :

- Cadre de la révision
- Eléments des diagnostics
- Objectifs de développement durable
- Outils mobilisables
- Exemples d'actions du DOCOB de 2002

Compte-rendu des échanges :

Mr ROVATI soulève le problème de la coupe de bois au Pouy.

Aurélie BELVÈZE explique qu'il y a eu un rappel à la loi fait par la DDT 32.

L'AFB précise qu'il faut un élément moral avant de verbaliser même si nul n'est censé ignorer la loi.

Mr ROVATI fait remonter le problème lié à l'érosion : des arbres tombent dans l'étang.

La végétation le long du ruisseau du Pouy a été rasé, entraînant de l'érosion et de ce fait il n'y plus de poisson.

Aurélie BELVÈZE explique le contexte et la raison avancée par le propriétaire. Il souhaite supprimer les arbres en bord d'étang car ils servent de perchoirs aux cormorans qui se nourriraient du poisson.

Mr MONTAUT : la société de chasse a mis 3 personnes à disposition pour tirer les cormorans. Mr ROVATI est voisin d'une centaine de mètres des étangs du Pouy et se plaint des 3 coups d'effaroucheur réguliers.

Aurélié BELVÈZE propose de venir constater régulièrement les travaux.

Mr RECHEDE : un voisin sur Éauze a aperçu une loutre ou un vison.

Nicolas BERNADICOU (CD 32) : la Loutre est présente sur le Moura.

Mr RECHEDE : comment savoir si c'est une loutre ou un vison.

L'ADASEA 32, AFB, CD32 : la taille de la loutre est plus importante que celle du vison. Le vison d'Europe a la lèvre inférieure blanche, la population la plus proche se situe dans les Landes. Le vison d'Amérique est quant à lui bien présent sur le Bas Armagnac. Il est entièrement brun-noir. La présence de ces espèces se détermine souvent grâce aux indices de présence (épreintes et empreintes).

Mr TRÉCAN demande quel est l'intérêt de la végétation aquatique.

Hugo GIRARD : elle sert de refuge et de garde-manger pour la faune aquatique et joue un rôle de filtre.

Mr TRÉCAN demande une explication des mots eutrophe et dystrophe.

AFB : exemple des lacs alpins avec très peu de matière nutritive et de vie qui sont oligotrophes contrairement à des lacs riches en matière nutritive avec plus de vie qui sont eutrophes.

Hugo GIRARD : ajoute que dystrophe caractérise les lacs riches en éléments nutritifs et acides.

Mr ROVATI : attention s'il y a une présence trop importante de lentilles ce n'est pas bon. Les carpes amour les mangent.

Synthèse des propositions :

O1 : Maintenir et restaurer les continuités écologiques aquatiques et terrestres

- Favoriser la ripisylve

O2 : Maintenir les points d'eau en bon état

Gestion des sangliers qui dégrade les berges des étangs

Désaccord entre la FDC et les agriculteurs et forestiers sur la limitation de la superficie pour la mise en place de plan de chasse.

Actuellement, 125 ha pour un plan de chasse, volonté de la part des agriculteurs et forestiers de baisser cette taille pour permettre d'avoir plus facilement un plan de chasse.

- **Création de miradors** : coûteux mais tirs vers le bas (+ pour la sécurité), meilleur prélèvement.
- **Battues ciblées sur les étangs**. Attention les battues ne font que déplacer le problème.
- **Informé / sensibiliser le public au rôle de la chasse dans la régulation des espèces.**

- **Droit d'affût aux propriétaires** (poste fixe à l'affût déclaré et recensé, voir réglementation avec la FDC et la DDT).

Gestion des ragondins

- **Mettre en place des campagnes de piégeage** pour réguler les populations, collaboration avec la FDC, les sociétés de chasse et les associations de piégeurs.
 - financer le matériel neuf : cages spécifiques (40-50 euros/cage),
 - favoriser la mise aux normes des anciennes cages non réglementaire
 - financer le temps : relever les cages tous les jours, pour relâcher les autres espèces capturées
- **Inciter les propriétaires d'étangs à avoir l'agrémentation pour piéger.**
- **Répulsifs**

Gestion des écrevisses de Louisiane

- **Étude préalable** sur l'importance de l'espèce dans le réseau trophique (maillon de la chaîne alimentaire), de sa concurrence avec les autres espèces comme les amphibiens.
- **Étude sur l'utilisation du blackbass ou de carpe** pour réguler la population, recherche bibliographique, retour d'expérience de Perchède sur l'étang du Pesqué.
- **Fête de l'écrevisse**, concours de pêche à l'écrevisse.

Entretien des étangs

- **Laisser les arbres en berge**
- **Laisser les branches mortes** ou troncs d'arbres tombés dans les étangs

O6 : Préserver, restaurer et valoriser les milieux ouverts et bocagers

La Cistude d'Europe et ses sites de ponte

- Maintien des sites de ponte :
 - **Contrats de maintien des prairies et milieux ouverts** avec des dates d'intervention hors période de ponte
- Augmenter les sites potentiels de ponte :
 - **Contrats sur les vignes** : pas de produits rémanents sur les inter-rangs, pas de désherbage chimique
 - **Favoriser l'utilisation de fumier** à la place d'engrais minéraux
- Si population vieillissante et en danger, envisager la protection des sites de ponte

Érosion et qualité de l'eau

- **Favoriser les cultures d'hiver, le semi direct, le maintien des haies, bandes végétalisées de protection des milieux aquatiques**
- **Communication sur les bandes « végétalisées »**, la végétation arbustive voire arborée sur les berges est plus efficace pour l'érosion et comme filtre.
- Actions (MAEC) en amont des sites :

- **Conserver les zones d'influences**
- **Élargir la zone d'influence du Moura** (zone d'application des MAEc) au bassin versant de la Douze, la reconnecter avec celle du Soucaret.

O8 : Réaliser des inventaires complémentaires et assurer le suivi des espèces et des habitats d'intérêt communautaire

La Cistude d'Europe et ses sites de ponte

- **Étude de la population de cistude** (sex-ratio, classe d'âge, ...) par une CMR (Capture-Marquage-Recapture) afin de connaître plus précisément l'état des populations du site.
- **Étude sur la présence de site de ponte** aux abords des étangs où l'espèce est présente mais où aucun site de ponte n'a été recensé.

O9 : Sensibiliser aux enjeux Natura 2000 et valoriser le site

La Cistude d'Europe et ses sites de ponte

- Maintien des sites de ponte :
 - **Information auprès des gestionnaires, propriétaires, agriculteurs de la présence des sites de ponte de la cistude d'Europe** (espèce protégée)

Gestion des écrevisses de Louisiane

- **Fête de l'écrevisse**, concours de pêche à l'écrevisse.

O10 : Animer le site Natura 2000

- **Visite du Moura**

Document(s) de travail :

Diaporama de présentation des éléments des diagnostics, des objectifs de développement durable et des exemples d'actions.

Suite à donner :

Réaliser les fiches actions à partir de ces différentes propositions.
Faire le point avec la Fédération Départementale de Chasse
Faire le point avec la DDT.

adasea 32

NATURA 2000

Révision du DOCOB Groupes de travail

La rivière Douze
27/02/2018 Manciet

**Site Natura 2000
Étangs de l'Armagnac**

NATURA 2000

adasea 32

Ordre du jour

- 1°) Natura 2000 ?
- 2°) Historique du DOCOB
- 3°) Les étapes de la révision
- 4°) Les outils mobilisables
- 5°) Exemples d'actions
- 6°) À vous la parole !

27/02/2018

2

NATURA 2000

adasea 32

Historique du DOCOB

Zones Spéciales de Conservation (ZSC)
« Directive Habitats »
Conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore

7 entités sur 12 communes

Zone Natura 2000 : 1030 ha
Zone d'influence : 3200 ha

4

NATURA 2000

adasea 32

Historique du DOCOB

Premier document d'objectifs (DOCOB) élaboré en 2002
Parmi les 1^{ers} de Midi-Pyrénées

Validé par le comité de pilotage du site en date
du 02/07/2003

Actualisation de la cartographie des habitats
naturels réalisée en 2015

Révision du document d'objectifs 2017-2018

27/02/2018

5

NATURA 2000

adasea 32

Les étapes de la révision

Comité de pilotage local

Phase 1: Diagnostic écologique / Diagnostic socio-économique

Enjeux de conservation / Enjeux humains

Phase 2: Objectifs de Développement Durable

Phase 3: Préconisations / Mesures de gestion

27/02/2018

6

NATURA 2000

adasea 32

Résultats des diagnostics

Loutre d'Europe

Cours d'eau et étangs, ripisylves et berges végétalisées

- Population en progression
- Points noirs :
 - qualité de l'eau
 - qualité de la ripisylve

Vison d'Europe

Zones humides, habitats riverains des cours d'eau et des étangs

- Espèce en danger critique d'extinction en France, aucune observation dans le Gers depuis plus de 10 ans

27/02/2018

7

Lamproie de Planer

Ruisseaux de taille moyenne et substrat de gravier et de sable pour la reproduction



- Espèce présente sur la Douze à l'amont et à l'aval du site

- Points noirs :
 - qualité de l'eau
 - simplification du lit mineur

27/02/2018

8

Cistude d'Europe

Habitat : étangs ensoleillés avec végétation aquatique et branchages + milieux ouverts herbacés pour la ponte



- Points noirs :
 - diminution des sites de ponte entraînant un faible recrutement
 - présence d'espèces dégradant leur habitat

27/02/2018

9

• Les insectes :

Odonates



Agrion de Mercure

Cours d'eau et annexes hydrauliques, bien ensoleillés pourvus d'une riche végétation herbacée type mégaphorbiaies

- Points noirs :
 - pollution de l'eau
 - fermeture du milieu
 - comblement des fossés

27/02/2018

10

Sans oublier les autres espèces !

Les coléoptères du vieux bois : Pique prune, Grand capricorne et Lucane cerf-volant



Les lépidoptères (papillons) : Cuivré des marais, Fadet des laiches et Damier de la succise



Les chiroptères



27/02/2018

11

3270 : Rivières avec berges vaseuses avec végétation du *Chenopodium rubri p.p.* et du *Bidention p.p.*

- Points noirs :
 - qualité de l'eau
 - modification du fonctionnement hydraulique

27/02/2018

12

Conservier/restaurer les habitats et les espèces d'intérêt communautaire ainsi que les habitats d'espèces	O1 : Maintenir et restaurer les continuités écologiques aquatiques et terrestres
	O2 : Maintenir les points d'eau en bon état
	O3 : Maintenir, restaurer et valoriser les zones humides
	O4 : Assurer le bon fonctionnement écologique des cours d'eau et fossés
	O5 : Conserver les vieux arbres feuillus et les milieux forestiers
Améliorer les connaissances	O6 : Préserver, restaurer et valoriser les milieux ouverts et bocagers
	O7 : Favoriser les pratiques respectueuses des chiroptères dans le bâti
	O8 : Réaliser des inventaires complémentaires et assurer le suivi des espèces et des habitats d'intérêt communautaire
Informier et sensibiliser	O9 : Sensibiliser aux enjeux Natura 2000 et valoriser le site
	O10 : Animer le site Natura 2000



Outils mobilisables



- **Contrats Natura 2000 :**
 - agriculteurs, forestiers ou autre public
 - volontaire
 - durée de 5 ans, rémunérés
- **Chartes Natura 2000 :** respect de bonnes pratiques, non rémunérées
- **Formations et journées techniques**
- **Communication grand public et scolaire**
- **Études complémentaires et diagnostics**
- **Intégration** dans les autres politiques publiques
- ...

27/02/2018

14



Exemples de l'ancien DOCOB



Action RV1 : Création d'un dispositif de protection enherbée de la Douze

- Mesures Agro-Environnementales :
 - retard de fauche, suppression de la fertilisation, remise en état après inondation, ...

Action RV3 : Mise en place d'un projet collectif sur l'ensemble du bassin de la Douze

- Lien avec les syndicats de rivière

27/02/2018

15



À vous la parole !



Conserver/restaurer les habitats et les espèces d'intérêt communautaire ainsi que les habitats d'espèces	O1 : Maintenir et restaurer les continuités écologiques aquatiques et terrestres
	O2 : Maintenir les points d'eau en bon état
	O3 : Maintenir, restaurer et valoriser les zones humides
	O4 : Assurer le bon fonctionnement écologique des cours d'eau et fossés
	O5 : Conserver et favoriser les vieux arbres feuillus
	O6 : Préserver, restaurer et valoriser les milieux ouverts et bocagers
	O7 : Favoriser les pratiques respectueuses des chiroptères dans le bâti
Améliorer les connaissances	O8 : Réaliser des inventaires complémentaires et assurer le suivi des espèces et des habitats d'intérêt communautaire
Informier et sensibiliser	O9 : Sensibiliser aux enjeux Natura 2000 et valoriser le site
	O10 : Animer le site Natura 2000



Quelques pistes



- **Propositions**
 - Limitation des espèces invasives, éviter la destruction des boisements alluviaux, ...
- **Propositions faites lors du groupe de travail sur la hiérarchisation des espèces :**
 - Sensibilisation des acteurs sur la loutre ,information sur la présence d'espèce et leurs habitats, formation sur la gestion forestière, ...

27/02/2018

17



Révision du DOCOB du site NATURA 2000 des Étangs de l'Armagnac Groupe de travail « rivière Douze »

COMPTE-RENDU

Date :	27 février 2018	Organisé par :	Hugo GIRARD (ADASEA 32)
Lieu :	Mairie de Manciet	Rédacteur :	Hugo GIRARD
Participants :	Jean-Pierre SCHUNDER (AFB), Nicolas BERNADICOU (CD 32), Julie LURO (stagiaire au CPIE Gersois), William TRAVERS (gestion des espaces naturels au CPIE Gersois), Jean-Paul MONTAUT (propriétaire forestier), Marine FONT (Animatrice Natura 2000 Gélise) , Aurélie BELVÈZE et Hugo GIRARD (ADASEA 32)		
Excusée	Carole DELGA (Présidente de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée), Michel UHLMANN (DDT 32)		

Objectif : Propositions d'actions pour répondre aux différents objectifs de développement durable

Ordre du jour : la rivière Douze et ses abords

Présentation (cf diapo annexé) par l'ADASEA 32 :

- Cadre de la révision
- Eléments des diagnostics
- Objectifs de développement durable
- Outils mobilisables
- Exemples d'actions du DOCOB de 2002

Compte-rendu des échanges

L'AFB explique que la pêche de la Lamproie demande une pêche plus spécifique que pour les pêches électriques générales, l'effort d'échantillonnage doit plus se porter sur les zones sableuses.

Mr MONTAUT précise qu'en 2017, il y avait très peu d'eau dans la Douze au moment de la pêche électrique, 2 lamproies de Planer pêchées.

Marine FONT indique que pour la GEMAPI : 4 syndicats de rivière ont fusionné 2 à 2. Syndicat des bassins versant d'Osse, Gélise et Auzoue et Syndicat des bassins versants de Guiroue, Izaute et Douze. Les techniciens de rivières sont inchangés.

Mr MONTAUT souligne un problème de seuil au niveau du lieu-dit Pédat (hors site Natura 2000), avant le Moulin du Comte. La Douze passe à côté du seuil et érode donc les berges, ce qui entraîne l'absence de retenue d'eau pour les poissons.

L'AFB fait un point sur les travaux de réfection du pont au niveau du moulin de Marguestau : la Douze a creusé son passage rive droite et problème de continuité écologique (pas de passage pour la faune sous le pont actuel)

Marine FONT précise que dans le DOCOB de la Gélise, un item sur la sécurisation de la petite faune lors du passage des ouvrages hydrauliques a été prévu. Dans le Lot-et-Garonne et les Landes, si une réfection d'un pont a lieu, la mise en place d'un passage à faune est étudié.

Synthèse des propositions :

O1 : Maintenir et restaurer les continuités écologiques aquatiques et terrestres :

Gestion de la ripisylve :

- **Signer des conventions entre les syndicats de rivières et les propriétaires et/ou les agriculteurs** pour le maintien et/ou la replantation de ripisylve sur 5-10 ans.

Aménagement des cours d'eau :

- **Créer des passages à petites faunes** lors de la réfection des ouvrages hydrauliques.
- **Renaturation du cours d'eau** (écoulements diversifiés) :
 - Aménagement en épi
 - Banquette
 - Végétation

O3 : Maintenir, restaurer et valoriser les zones humides :

O4 : Assurer le bon fonctionnement des cours d'eau et fossés :

Gestion de la ripisylve :

- **Gestion des ronciers** afin de favoriser le développement des ligneux
- **Signer des conventions entre les syndicats de rivières et les propriétaires et/ou les agriculteurs** pour le maintien et/ou la replantation de ripisylve sur 5-10 ans.
- **Communiquer** sur :
 - les différentes réglementations
 - le matériel utilisé (lamier plutôt qu'épareuse)
- **Sensibilisation auprès des entrepreneurs et des agriculteurs :**
 - journée de démonstration d'utilisation du matériel
 - achat en CUMA

Aménagement des cours d'eau :

- **Renaturation du cours d'eau** (écoulements diversifiés) :
 - Aménagement en épi, banquettes
 - Végétation



O8 : Réaliser des inventaires complémentaires et assurer le suivi des espèces et des habitats d'intérêt communautaire

O9 : Sensibiliser aux enjeux Natura 2000 et valoriser le site

Communication et sensibilisation

- Espèces exotiques envahissantes
 - **surveillance de l'apparition** des espèces exotiques envahissantes (jussie, érable négundo, renouée du Japon, ...)
 - **limitation de la dissémination** dans le cadre de travaux (engins, terre)
- **Journée de nettoyage de la Douze** avec la société de pêche (1er weekend de mars avant l'ouverture de la pêche à la truite)
- **Gestion de la ripisylve :**
 - la réglementation
 - le matériel utilisé (lamier plutôt qu'épareuse)
 - sensibilisation auprès des entrepreneurs et des agriculteurs

O10 : Animer le site Natura 2000

Document(s) de travail :

Diaporama de présentation des éléments des diagnostics, des objectifs de développement durable et des exemples d'actions.

Suite à donner :

Réaliser les fiches actions à partir de ces différentes propositions.
Faire le point avec le syndicat de rivière.

adasea 32 

Révision du DOCOB : Groupes de travail

Agriculture
02/03/2018 Réans

Site Natura 2000
Étangs de l'Armagnac



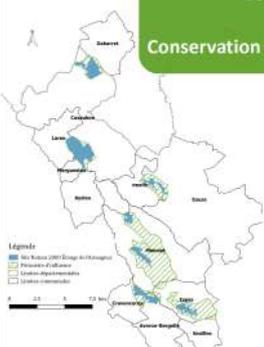
 **Ordre du jour** 

- 1°) Natura 2000 ?
- 2°) Historique du DOCOB
- 3°) Les étapes de la révision
- 4°) Les outils mobilisables
- 5°) Exemples d'actions
- 6°) À vous la parole !

02/03/2018 2

 **Historique du DOCOB** 

Zones Spéciales de Conservation (ZSC)
« Directive Habitats »
Conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore



7 entités sur 12 communes
Zone Natura 2000 : 1030 ha
Zone d'influence : 3200 ha

02/03/2018 4

 **Historique du DOCOB** 

Premier document d'objectifs (DOCOB) élaboré en 2002
Parmi les 1^{ers} de Midi-Pyrénées

Validé par le comité de pilotage du site en date
du 02/07/2003

Actualisation de la cartographie des habitats
naturels réalisée en 2015

Révision du document d'objectifs 2017-2018

02/03/2018 5

 **Les étapes de la révision** 

Comité de pilotage local

Phase 1
Diagnostic écologique / Diagnostic socio-économique
Enjeux de conservation / Enjeux Humains

Phase 2
Objectifs de Développement Durable

Phase 3
Préconisations / Mesures de gestion

Concertation - Groupe de travail / Concertation - Groupe de travail

02/03/2018 6

 **Résultats des diagnostics** 

Cistude d'Europe

Habitat : étangs ensoleillés avec
végétation aquatique et branchages +
milieux ouverts herbacés pour la ponte




• Points noirs :
- diminution des sites de ponte entraînant un faible recrutement
- présence d'espèces dégradant leur habitat

02/03/2018 7

• Les insectes :

Lépidoptères

Damier de la succise

Prairies humides et sèches



Cuivré des marais

Milieus humides et prairies inondables



Fadet des laïches

Milieus humides



- Points noirs :
 - disparition de leur habitat par assèchement des zones humides et abandon des prairies

02/03/2018

8

• Les insectes :

Odonates

Agrion de Mercure



Cours d'eau et annexes hydrauliques, bien ensoleillés pourvus d'une riche végétation herbacée type mégaphorbiaies

- Points noirs :
 - pollution de l'eau
 - fermeture du milieu
 - comblement des fossés

02/03/2018

9

• Les insectes :

Coléoptères du vieux bois

Arbres morts ou sénescents, préférentiellement les vieux chênes

Pique-prune

- Espèce en forte régression



Lucane cerf-volant et Grand capricorne

- Espèces communes dans la région et sur le site



- Points noirs :
 - Disparition des arbres à grandes cavités
 - Plantation d'espèces allochtones

02/03/2018

10

Chiroptères

Conservatoires d'espaces naturels

Boisements de feuillus, corridors boisés, prairies et bocages

- 8 espèces présentes ou probables



- Points noirs :
 - disparition de haies et d'éléments boisés linéaires
 - perte des habitats de chasse et des gîtes

02/03/2018

11

Sans oublier les autres espèces !

La Lamproie de Planer

La Loutre d'Europe et le Vison d'Europe



02/03/2018

12

Influences directes :

6430 - Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin

- Points noirs :
 - reconversion en cultures
 - absence d'entretien
 - fertilisation

6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*)

4030 - Landes sèches européennes

6410 - Prairies à molinie sur sols calcaires ou argilo-limoneux (*Molinia caeruleae*)

- Points noirs :
 - plantations en milieux ouverts
 - absence d'entretien

02/03/2018

13

Influences indirectes :

3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du *Magnopotamion* ou de l'*Hydrocharition*

3270 - Rivières avec berges vaseuses avec végétation du *Chenopodion rubri p.p.* et du *Bidention p.p.*



- Points noirs :
 - qualité de l'eau
 - modification du fonctionnement hydraulique

Conservier/restaurer les habitats et les espèces d'intérêt communautaire ainsi que les habitats d'espèces	O1 : Maintenir et restaurer les continuités écologiques aquatiques et terrestres
	O2 : Maintenir les points d'eau en bon état
	O3 : Maintenir, restaurer et valoriser les zones humides
	O4 : Assurer le bon fonctionnement écologique des cours d'eau et fossés
	O5 : Conservier les vieux arbres feuillus et les milieux forestiers
	O6 : Préserver, restaurer et valoriser les milieux ouverts et bocagers
	O7 : Favoriser les pratiques respectueuses des chiroptères dans le bâti
Améliorer les connaissances	O8 : Réaliser des inventaires complémentaires et assurer le suivi des espèces et des habitats d'intérêt communautaire
Informier et sensibiliser	O9 : Sensibiliser aux enjeux Natura 2000 et valoriser le site
	O10 : Animer le site Natura 2000

- **Contrats Natura 2000 :**
 - agriculteurs, forestiers ou autre public
 - volontaire
 - durée de 5 ans, rémunérés
- **Chartes Natura 2000 :** respect de bonnes pratiques, non rémunérées
- **Formations et journées techniques**
- **Communication** grand public et scolaire
- **Études complémentaires et diagnostics**
- **Intégration** dans les autres politiques publiques
- ...

Action BV1 : Diagnostic de l'érosion sur les bassins versants

- Diagnostic de 4 bassins versants et propositions d'actions adaptées à chaque parcelle → mise en place de MAE par les agriculteurs intéressés (bandes tampons et gestion de prairies)

Action PH1 : Éviter la destruction des prairies humides

- Travail avec la SAFER pour informer les repreneurs
- Charte Natura 2000 avec engagements à respecter

Action TZ5 : Formation des acteurs

- Favoriser les auxiliaires et la biodiversité sur vignes pour réduire la pression phytosanitaire

Conservier/restaurer les habitats et les espèces d'intérêt communautaire ainsi que les habitats d'espèces	O1 : Maintenir et restaurer les continuités écologiques aquatiques et terrestres
	O2 : Maintenir les points d'eau en bon état
	O3 : Maintenir, restaurer et valoriser les zones humides
	O4 : Assurer le bon fonctionnement écologique des cours d'eau et fossés
	O5 : Conservier les vieux arbres feuillus et les milieux forestiers
	O6 : Préserver, restaurer et valoriser les milieux ouverts et bocagers
	O7 : Favoriser les pratiques respectueuses des chiroptères dans le bâti
Améliorer les connaissances	O8 : Réaliser des inventaires complémentaires et assurer le suivi des espèces et des habitats d'intérêt communautaire
Informier et sensibiliser	O9 : Sensibiliser aux enjeux Natura 2000 et valoriser le site
	O10 : Animer le site Natura 2000

- Propositions
 - Adaptation des pratiques culturales, conversion des terres arables en herbages, ...
- Propositions faites lors du groupe de travail sur la hiérarchisation des espèces :
 - Sensibilisation des acteurs sur la loutre ,information sur la présence d'espèce et leurs habitats, formation sur la gestion forestière, ...

Révision du DOCOB du site NATURA 2000 des Étangs de l'Armagnac Groupe de travail « Agriculture »

COMPTE-RENDU

Date:	02 mars 2018	Organisé par :	Hugo GIRARD (ADASEA 32)
Lieu :	Salle des fêtes de Réans	Rédacteur :	Hugo GIRARD
Participants :	Gérard BARRAIL (agriculteur), Jean-Pierre ROMA (agriculteur), Marion ALVAREZ (Animatrice projet de territoire Midour, Institution Adour), Emeline LAFON (Chambre agriculture du Gers), Aurélie BELVÈZE et Hugo GIRARD (ADASEA 32)		
Excusée	Carole DELGA (Présidente de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée), Michel UHLMANN (DDT 32)		

Objectif : Propositions d'actions pour répondre aux différents objectifs de développement durable

Ordre du jour : l'agriculture

Présentation (cf diapo annexé) par l'ADASEA 32 :

- Cadre de la révision
- Éléments des diagnostics
- Objectifs de développement durable
- Outils mobilisables
- Exemples d'actions du DOCOB de 2002

Compte-rendu des échanges

Aurélié BELVÈZE explique que la zone influence a été décidée lors des groupes de travail du premier DOCOB car les actions réalisées sur le bassin versant ont des répercussions sur les étangs. Depuis 2003, les agriculteurs étant dans la zone d'influence ont accès aux MAE. Dans le site au sens strict, il y a peu de zones agricoles excepté au Moura.

Lors des groupes de travail précédents, la zone d'influence a été jugé pertinente et à conserver.

Mr BARRAIL explique que moins de dégât de la part des chevreuils sur les cultures sont observés. Les vignes sont un peu touchées.

Aurélié BELVÈZE précise que les chevreuils font peut être plus de dégâts pour les forestiers.



Emeline LAFON demande si les protections des jeunes plantations ne suffisent pas.

Aurélie BELVÈZE indique que les protections sont coûteuses, question du financement de ces protections. Coût financier à la mise en place et au retrait.

Pour le site Natura 2000, le chevreuil n'est pas ressorti comme problématique. Le sanglier l'est.

Emeline LAFON demande si les dégâts causés par les sangliers sont récents ou datent de longtemps.

Aurélie BELVÈZE répond qu'il a été constaté une progression, notamment suite aux tempêtes de 1999 et 2009 qui ont créées sur certains secteurs des refuges pour les sangliers. Par rapport aux sites de ponte des Cistudes d'Europe, le fait de la diminution des sites potentiels, les pontes s'effectuent sur des zones proches. Il est donc plus facile pour le sanglier ou autres prédateurs de s'en nourrir.

Emeline LAFON souligne que la prévention par la chasse est une chose. Est ce que la mise en place de mesure de protection (clôture : 2 fils électriques la plus adaptée au paysage), lorsque les sites de ponte sont identifiés, est envisageable ?

Gérard BARRAIL explique que le problème est aussi lié au fait que les chasseurs n'ont pas accès à certaines grandes propriétés pour les battues.

Sur les communes d'Espas et d'Averon Bergelle 80 sangliers ont été tués. Les sangliers restent dans les propriétés non chassées et sortent la nuit, les alentours sont dégradés.

Il faudrait une battue administrative à faire chaque année.

Il constate que l'affût ne fait pas partir les sangliers.

Aurélie BELVÈZE indique que lors du groupe de travail sur les étangs, il est ressorti qu'il fallait communiquer sur le rôle de la chasse en tant que régulation des espèces.

Emeline LAFON souligne que le grand public est souvent plus réceptif lorsque les dégâts les touchent en particulier.

Il faut aussi mettre en place une communication sur les raisons des pièges, comme des panneaux explicatif à l'intention du grand public.

Gérard BARRAIL confirme ces pièges sont parfois ouverts voire jetés dans la Douze.

Marion ALVAREZ : Le sanglier se nourrit des écrevisses, il régule un peu les populations d'une certaine façon ces populations .

Aurélie BELVÈZE explique que les étangs sont utilisés pour l'irrigation ou vidangés pour la pêche. Lorsque le niveau d'eau baisse, les écrevisses ressortent et s'accumulent sur les berges, le sanglier va venir se nourrir et en fouissant il déstabilise les berges ou la digue ce qui pose problème par rapport à la stabilité des étangs. Le coût d'une régulation des sangliers est moins élevé que des travaux de remise en état des berges.

Emeline LAFON pense que la proposition de la fête de l'écrevisse est une bonne idée, le grand public se sent plus concerné. Conviviale, ludique et citoyen. Il faut communiquer à cette occasion sur les mesures mises en place pour la préservation des espèces et sur le rôle des agriculteurs.



Mr BARRAIL Les cistudes vont pondre jusque dans les vignes pourtant celles-ci sont en hauteur ?

Aurélié BELVÈZE Oui, nous avons un exemple de ponte constaté dans les vignes à proximité des étangs de la Hitère.

Emeline LAFON Existe-t-il des restrictions en terme de fauche pour les agriculteurs ?

Aurélié BELVÈZE Il s'agit de mesures volontaires, pas de restriction d'office. C'est au travers des MAE que l'agriculteur s'engage à respecter des dates de fauche (après le 15 mai sur les milieux secs : enjeu damier de la succise, après le 1^{er} juin pour les milieux humides : enjeu cuivré des marais, après le 5 juillet : enjeu cistude d'Europe). Plus le retard de fauche est important plus le montant de la MAE est élevé. Le calcul se fait par rapport à une date moyenne de fauche, plus on fauche tard moins on récolte du foin en quantité et en qualité.

Problème des retards des paiements des MAE !

Emeline LAFON Des agriculteurs ont pris des engagements avec la volonté de bien faire en faisant face à des contraintes et ils en ont aucune récompense. Est-ce que l'État pourrait envisager des provisions ?

Aurélié BELVÈZE C'est le système des ATR (avances de trésorerie remboursable), lorsque l'agriculteur fait ça demande d'ATR pour le 1^{er} pilier de la PAC, s'il possède des MAE automatiquement la demande d'ATR se fait pour les MAE. L'ATR n'est versé que s'il est supérieur à 500 euros et c'est un système de forfait par rapport à la surface engagée.

Aurélié BELVÈZE Les fossés demandent un entretien du type vieux fond vieux bords permettant le fonctionnement hydraulique et le développement de la végétation. Si l'on ne fait rien, on va passer du stade « grandes herbes » mégaphorbiaie, favorable à l'agrion de mercure, à un stade plus arboré avec des frênes, des saules, des aulnes ... L'idée est d'avoir un équilibre entre ces milieux plus ouverts et plus fermés.

Marion ALVAREZ Un syndicat de rivière sur l'Arros travaille avec les agriculteurs pour faire de la régénération naturelle sur les berges des cours d'eau, avec l'apparition naturelle de saules, frênes, etc. ensuite une partie de ces boisements peut être exploités comme bois de chauffage par exemple.

Aurélié BELVÈZE L'épareuse est utilisable pour les branches de petites tailles et les pousses de l'année mais pour les branchages plus importants, il faut mieux utiliser le lamier.

Mr BARRAIL Nous faisons l'entretien chaque année donc l'épareuse suffit.

Emeline LAFON L'entretien se fait côté extérieur de la ripisylve, qu'est ce qui est fait à l'intérieur ?

Aurélié BELVÈZE Le syndicat de rivière s'occupe des embâcles lorsqu'ils peuvent occasionner des dégâts ou poser problème pour la sécurité, sinon évolution naturelle.

Mr BARRAIL a demandé au conseil départemental d'intervenir sur le pont appartenant au CD32 (droit de passage pour Mr BARRAIL) à l'aval de l'étang du Moura. Il faudrait le renforcer pour permettre de passer avec les engins agricoles.



Emeline LAFON Pour tous ces insectes, il faut préserver un environnement de quel diamètre, de quelle superficie pour observer en son cœur une stabilisation de la population ?

Hugo GIRARD L'objectif n'est pas de préserver une seule zone mais plutôt plusieurs petites zones proches avec des corridors pouvant permettre des échanges entre les populations.

Emeline LAFON Vous ne savez pas dire le nombre d'hectares à mettre sous cloche ?

Aurélie BELVÈZE L'objectif n'est justement de ne pas mettre sous cloche.

Emeline LAFON Je me fais cette réflexion car quand j'étais enfant des papillons, des libellules ou des lucane, j'en voyais en grande quantité et maintenant je n'en vois plus.

Aurélie BELVÈZE Pour les lucanes, c'est aussi une histoire de période. On les voit pendant l'été, en soirée en vol. Sinon on les observe lorsqu'ils ont été mangés, on retrouve des restes.

Aurélie BELVÈZE Les éléments boisés en bord de cultures doivent le plus possible être maintenus. Côté agriculteur par rapport à ces arbres, est ce qu'il y a des besoins particuliers pour les maintenir ? Certains arbres sont parfois déséquilibrés suite à la chute d'une grosse branche, est-ce que des contrats peuvent être intéressants pour les maintenir, pour rééquilibrer l'arbre, en faisant intervenir un élagueur par exemple afin de conserver l'arbre 50 ans de plus.

Emeline LAFON J'ai toujours vu les agriculteurs le faire eux même.

Mr BARRAIL On coupe au pied souvent.

Aurélie BELVÈZE Oui et le but du jeu est de ne pas les couper au pied. Si on les coupe tous au pied, on ne les aura plus.

Mr ROMA Les chauves-souris, il y en a plein dans les bâtiments.

Aurélie BELVÈZE Oui et pourquoi vous en avez beaucoup vous Monsieur Roma ?

La plupart de ces espèces sont insectivores. Vous avez l'habitat où elles se reposent (gîtes) et vous avez également des prairies pâturées par des animaux ce qui favorisent la présence d'insectes et donc de ressources alimentaires pour les chauves-souris. Elles ont donc le couvert et le gîte.

C'est pour ça que pour nous l'élevage est un enjeu important, par rapport à ces espèces s'il n'y a plus d'élevage, on peut faire une croix sur de nombreuses espèces. La question du maintien de l'élevage et des éleveurs sont des choses à discuter et notamment à faire remonter au travers de Natura 2000.

Lors des commissions d'attribution SAFER, il faudrait par exemple faire remonter que des agriculteurs en zone Natura 2000 avec des MAE, souhaitent développer leurs activités, est ce que l'on peut rajouter dans les critères d'attribution une évaluation de la qualité des dossiers ?

Emeline LAFON Il faut rajouter dans les critères d'attribution au niveau régional sur l'importance de l'élevage.

Aurélie BELVÈZE La valorisation de l'engagement MAE dans Natura 2000 peut être une solution. Précédemment, dans le cadre de l'attribution des droits PMTVA, il y avait un critère relatif à l'engagement en MAE Natura 2000, en 5 ou 6^{ème} priorité. C'était assez bas dans la hiérarchisation mais cela permettait quand il y avait des droits qu'ils soient attribués aux éleveurs du site Natura 2000.



Mr ROMA souligne qu'avec le MERCOSUR si le prix baisse un petit peu et si l'on nous supprime de l'ICHN, ça ne passe plus !

Pour maintenir l'élevage les mesures c'est bien mais si on gagne rien derrière ! Les jeunes ne veulent pas faire de l'élevage.

Marion ALVAREZ Vous avez un abattoir dans le secteur ?

Emeline LAFON A Auch, à Condom il a fermé et ils parlent de le remettre aux normes.

Marion ALVAREZ Pour le Gers, il y a uniquement Auch ?

Emeline LAFON En bovin oui.

Mr ROMA Certains vont à Agen, Mont de Marsan. Cela devient compliqué !

Aurélie BELVÈZE Une filière avec un label, on va dire bœuf Natura 2000 est ce que c'est quelque chose d'intéressant ?

Emeline LAFON Il existe de très beaux labels qui fonctionnent mais qui sont avec un débit restreint, comme le bœuf gascon mais cela représente une ultra-niche. On est dans des filières d'exception, il n'y a pas de volume de bêtes.

Aurélie BELVÈZE :Ce n'est pas quelque chose qui est envisageable sur le secteur ou même à l'échelle des différents sites Natura 2000 ?

Emeline LAFON Multiplier les labels, je n'y crois plus trop. Il faut mieux exploiter ce qui existe déjà ou aller en partenariat avec une association de préservation de races locales (Mirandaise, Bazadaise, ...).

Mr BARRAIL Les jeunes veulent aussi partir le weekend.

Aurélie BELVÈZE Dans les mesures est ce que cela peut être de travailler avec le service de remplacement ?

Emeline LAFON L'agriculture aujourd'hui ne peut pas se permettre de tourner le dos aux nouveaux profils d'agriculteurs qui souhaitent s'installer.

Aurélie BELVÈZE Je reviens à ma proposition sur le service de remplacement.

Emeline LAFON Il faut pouvoir se le payer (environ 140 euros la journée). Le service de remplacement est plutôt pour des exploitations qui tournent.

Aurélie BELVÈZE Du coup, ça serait d'avoir une aide financière pour que les éleveurs puissent prendre un remplaçant sans que cela leur coûte trop cher.

Emeline LAFON La MSA a mis en place une aide au répit qui a existé pour le moment uniquement en 2017. Une assistante sociale se déplaçait au domicile des agriculteurs et évaluait la demande pour déclencher cette aide (10 jours).

Mr BARRAIL C'est aussi valable pour les accidents.

Emeline LAFON L'aide au répit pouvait se déclencher suite à un accident, fatigue physique, ... , avec 10 jours payés à 100%. Le problème est que l'on ne sait pas si cela va être reconduit.

Emeline LAFON On voit certains agriculteurs qui après l'arrêt de l'élevage maintiennent en prairie et les rentabilisent en faisant de la vente de foin. Mais par contre cela sous-entend faire plusieurs coupes pour faire du foin de qualité et s'en sortir financièrement. Mais avec les dates de restrictions de fauche c'est difficile.

Mr ROMA On pourrait garder les prairies sans élevage, s'il on touche quelque chose. Une aide au maintien avec une fauche tardive cela nous suffit pour faire l'entretien.

Aurélié BELVÈZE En fait, il faut dépasser le cadre Natura 2000 et cela revient au paiement pour services environnementaux. C'est-à-dire que vous avez une prairie et que vous la maintenez pour les espèces particulières et en contrepartie cela peut être l'État ou une structure qui compense financièrement.

Mr BARRAIL Ou alors on plante des peupliers .

Aurélié BELVÈZE Le problème des peupliers, c'est qu'après on n'a plus une prairie et on perd l'intérêt. En plus, ils sont souvent planter jusqu'en bord de berges et lorsqu'ils tombent, ils emportent une partie de la berge. C'est différent d'une gestion forestière : pour le peuplier, on coupe tout et on replante.

Aurélié BELVÈZE Les formations est ce que c'est quelque chose à remettre en place ?

Emeline LAFON Oui c'est intéressant, après le problème est qu'il faut arriver à faire déplacer les gens. Est-ce qu'une intervention lors d'AG locale sera pas un bon moyen de faire passer des messages ? Souvent la salle est pleine et les 3/4 sont des agriculteurs.

Aurélié BELVÈZE Est ce que des formats plus courts ½ journée uniquement sur le terrain à aller voir des exemples sont plus intéressants ?

Emeline LAFON Une journée moitié terrain moitié salle.

Mr ROMA Perdre une journée entière lorsqu'il fait beau, c'est difficile pour un agriculteur. Pour une ½ journée, c'est plus facile de se libérer.

Aurélié BELVÈZE parle du diagnostic de l'érosion sur les bassins versants qui a été réalisé en 2004-2006.

Marion ALVAREZ Une étude a été menée en 2016 sur l'ensemble du bassin versant de la Midouze avec un diagnostic sur les aléas érosion et risques, puis avec la réalisation d'un guide érosion et des mesures à mettre en place sur le bassin versant. La 1^{ère} action de communication se fait mardi 6 mars pour présenter l'enjeu sur les sols pour l'agriculture, les collectivités, ...

Dans le projet de territoire Midour qui est une application opérationnel du SAGE Midouze, les acteurs demandent à avoir des actions au niveau des couverts végétaux et de l'érosion.

Aurélié BELVÈZE Natura 2000 doit s'intégrer et mutualiser ces actions avec d'autres projets.

Marion ALVAREZ Commencer par des zones pilotes serait sûrement plus facile, à voir si le site Natura 2000 pourrait servir de zone pilote.

Synthèse des propositions :

O1 : Maintenir et restaurer les continuités écologiques aquatiques et terrestres :

O3 : Maintenir, restaurer et valoriser les zones humides :

- Travailler avec les **associations de préservation de races locales**
- **Aide au maintien des prairies**
- **Communiquer** lors d'assemblées générales locales
- **Intégrer et mutualiser les actions** avec celles du SAGE Midouze



O4 : Assurer le bon fonctionnement des cours d'eau et fossés :

- **Remise en état des ponts** utilisés pour le passage des engins agricoles
- **Limiter les plantations de peupliers en bord de berge**
 - retrait de 5m par exemple

O6 : Préserver, restaurer et valoriser les milieux ouverts et bocagers

- **Rajouter Natura 2000 et les MAE** dans les critères régionaux d'attribution (Région / SAFER / ...)
- Travailler avec les **associations de préservation de races locales**
- **Favoriser l'installation** de projets innovants et/ou atypique
- **Dispositif du type aide au répit**
- **Diffuser et faire connaître les informations**
- **Aide au maintien des prairies**
- **Communiquer** lors d'assemblées générales locales
- **Intégrer et mutualiser les actions** avec celles du SAGE Midouze
- **Utiliser le site Natura 2000 comme site pilote**
- **Formation à la gestion des sols** (érosion/qualité de l'eau, humus)

O8 : Réaliser des inventaires complémentaires et assurer le suivi des espèces et des habitats d'intérêt communautaire

O9 : Sensibiliser aux enjeux Natura 2000 et valoriser le site

- **Communiquer** lors d'assemblées générales locales
- **Informé sur le piégeage :**
 - Panneaux explicatifs

O10 : Animer le site Natura 2000

- **Intégrer et mutualiser les actions** avec celles du SAGE Midouze

Document(s) de travail :

Diaporama de présentation des éléments des diagnostics, des objectifs de développement durable et des exemples d'actions.



Suite à donner :

Réaliser les fiches actions à partir de ces différentes propositions.

Mesdames et Messieurs les membres
du comité de pilotage local
du site NATURA 2000
« Étangs de l'Armagnac »

Éauze, le lundi 19 février 2018

Mesdames, Messieurs,

J'ai le plaisir de vous inviter à la réunion du **comité de pilotage local du site NATURA 2000 des Etangs de l'Armagnac**,

LE LUNDI 05 MARS 2018 À 14H30
SALLE DU CONSEIL À LA MAIRIE D'ÉAUZE

À l'ordre du jour :

- 1) Bilan de l'animation 2017-2018 (durée : 45 minutes)
 - Contractualisation
 - Communication : scolaires, grand public ...
 - Animation générale
- 2) Révision du document d'objectifs (durée : 45 minutes)
 - Bilan des inventaires
 - Objectifs de développement durable
 - Les étapes à venir
- 3) Transfert de l'animation

Vous trouverez ci-joint le compte-rendu du précédent comité de pilotage local.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

**Le Président du Comité de pilotage
du site NATURA 2000
des Etangs de l'Armagnac**



Michel GABAS
**Conseiller Départemental & Maire
d'ÉAUZE**

adasea 32

NATURA 2000

Révision du DOCOB COFIL intermédiaire

Site Natura 2000
Étangs de l'Armagnac

Eauze – 05 mars 2018

adasea 32

NATURA 2000

Révision du DOCOB

- 1°) Les étapes de la révision
- 2°) Le diagnostic écologique
- 3°) Le diagnostic socio-économique
- 4°) Les objectifs de développement durable
- 5°) Les groupes de travail
- 6°) Les étapes à venir

05/03/2018

2



adasea 32

NATURA 2000

Diagnostic écologique

- Les habitats naturels d'intérêt communautaire
 - Actualisation de la cartographie des habitats naturels réalisée en 2014, reprise du rapport.

2002		2014	
Code	Libellé	Code	Libellé
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition	3110	Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (<i>Littoreletalia uniflorae</i>)
3160	Lacs et mares dystrophes naturels	3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition
3270	Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodium rubri</i> p.p. et du <i>Bidenton</i> p.p.	3160	Lacs et mares dystrophes naturels
4020	*Landes humides atlantiques méridionales	3270	Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodium rubri</i> p.p. et du <i>Bidenton</i> p.p.
4030	Landes sèches européennes	4030	Landes sèches européennes
6210	Pelouses du mésobromion	6410	Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin	6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin
7120	Tourbières hautes dégradées	6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)
91B0	*Forêts alluviales résiduelles	9230	*Chênaies galicio-portugaises à <i>Quercus robur</i> et <i>Quercus pyrenaica</i>
9230	Chênaies galicio-portugaises à <i>Quercus robur</i> et <i>Quercus pyrenaica</i>		

adasea 32

NATURA 2000

Diagnostic écologique

Cistude d'Europe

Cartographie de l'habitat d'espèce : points d'eau ensoleillés avec branchages + milieux ouverts herbacés pour la ponte



Points noirs :

- diminution des sites de ponte entraînant un faible recrutement
- présence d'espèces dégradant leur habitat

05/03/2018

5

adasea 32

NATURA 2000

Diagnostic écologique

- Campagne terrain :
 - Recherche des individus sur l'ensemble des 82 points d'eau du site : 85 individus observés sur 16 points d'eau sur 5 des 7 entités.
 - Recherche des sites de ponte

Diminution des effectifs observés par rapport aux suivis de 2008-2009 (> 150 individus).

Attention effort d'échantillonnage différent !



05/03/2018

6

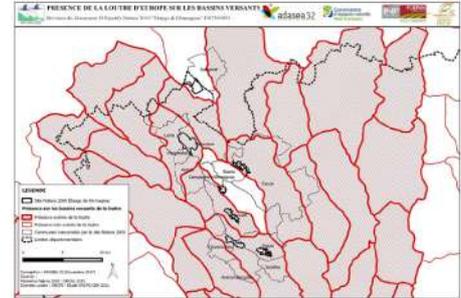
Loutre d'Europe

Cartographie de l'habitat d'espèce : cours d'eau et étangs, ripisylves et berges végétalisées



- Points noirs :
 - qualité de l'eau
 - qualité de la ripisylve

- Pas de prospection terrain, bibliographie (ONCFS, CD 32 ...)
- Espèce absente du site en 2002, population en progression depuis quelques années



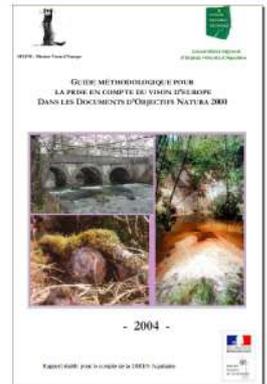
Vison d'Europe

Cartographie de l'habitat d'espèce : zones humides, habitats riverains des cours d'eau et des étangs

- Espèce en danger critique d'extinction en France, aucune observation dans le Gers depuis plus de 10 ans



- Diagnostic de prise en compte du vison
 - Cartographie des zones de vie potentielles
 - Transparence des ouvrages
 - Avancée du Vison d'Amérique



Chiroptères



Boisements de feuillus, corridors boisés, prairies et bocages



- Points noirs :
 - disparition de haies et d'éléments boisés linéaires
 - perte des habitats de chasse et des gîtes



- Inventaires de présence/absence par acoustique menés par le CEN MP, connaissance des espèces présentes en août 2017 + étude sur le Moura en 2014.
- 8 espèces d'intérêt communautaires présentes ou probables

- Tendance des populations non évaluable lié à l'évolution des techniques de détection.
- De nouvelles espèces d'intérêt communautaire recensées par rapport à 2002.

• Les insectes :

Lépidoptères (papillons)

Damier de la succise

Prairies humides et sèches



Cuivré des marais

Milieus humides et prairies inondables



Fadet des laiches

Milieus humides



- Points noirs :
 - disparition de leur habitat par assèchement des zones humides et abandon des prairies

• Le Cuivré des marais, le Damier de la succise et le Fadet des laiches

- Cartographie des habitats d'espèce potentiels
- **Aucune des 3 espèces n'a été observée au cours des prospections de 2017 (conditions météo peu favorables et peu de temps attribué à cette mission)**
- Étude du CPIE Gersois sur le Moura en 2014 : **observation de 2 individus de Cuivré des marais**. Pas suffisant pour conclure à la présence d'une population sur le site.
- **Données de présence du Fadet des laiches et du Damier de la succise à proximité du site.**

- Absence de tendance d'évolution des populations car espèces non répertoriées en 2002.

• Les insectes :

Odonates

Agrion de Mercure



Cours d'eau et annexes hydrauliques, bien ensoleillés pourvus d'une riche végétation herbacée type mégaphorbiaies

- Points noirs :
 - pollution de l'eau
 - fermeture du milieu
 - comblement des fossés

- Cartographie de l'habitat d'espèce potentiels
- Pas de prospection terrain pour cette espèce
- Étude du CPIE Gersois sur le Moura en 2014 : **observation d'une population aux abords du site**
- Aucune population connue sur le site.

- Absence de tendance d'évolution des populations car espèce non répertoriée en 2002.



Figure 1. Localisation de l'agglomération d'Agrippa de Moura et de Moura (France). © INP, 2015

• Les insectes :

Coléoptères du vieux bois :

Arbres morts ou sénescents, préférentiellement les vieux chênes

Pique-prune



Lucane cerf-volant et Grand capricorne



- Points noirs :
 - Disparition des arbres à grandes cavités
 - Plantation d'espèces allochtones

• Le Pique prune

- Étude de 2015, recensement des arbres favorables et recherches d'indices de présence
- Diminution de la présence d'arbres feuillus à grandes cavités servant d'habitat (disparition de 50 % de ces arbres)
- **Présence probable sur 3 entités du site**

- La perte de l'habitat entraîne une diminution de la population et de sa viabilité.



- Le Lucane cerf-volant et le Grand capricorne

- Espèces communes dans la région et sur le site Natura 2000 avec des populations stables toutefois leur habitat peut être limité par la disparition des vieux bois et du bois mort.



Lamproie de Planer



Cartographie de l'habitat d'espèce : ruisseaux de taille moyenne et substrat de gravier et de sable pour la reproduction

- Des données attestent la présence de la Lamproie sur la Douze en amont (pêche électrique de 2015 et 2017) du site Natura 2000.
- Elle est donc potentiellement présente sur le site.



- Points noirs :
 - qualité de l'eau
 - simplification du lit mineur

Code	Nom vernaculaire	Nom latin	Présence en 2002	Présence en 2017
1044	Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	Non citée dans le FSD	Probable
1060	Cuivré des marais	<i>Lycena dispar</i>	Non citée dans le FSD	Probable
1065	Damier de la Succise	<i>Eurodryas aurinia</i>	Non citée dans le FSD	Probable
1071	Fadet des laiches	<i>Coenonympha oedippus</i>	Non citée dans le FSD	Probable
1083	Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	Avérée	Avérée
1084	Pique-prune	<i>Osmoderma eremita</i>	Avérée	Avérée
1088	Grand capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>	Avérée	Avérée
1096	Lamproie de Planer	<i>Lampetra planeri</i>	Avérée	Probable
1220	Cistude d'Europe	<i>Emys orbicularis</i>	Avérée	Avérée
1303	Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideris</i>	Avérée	Avérée
1304	Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Avérée	Probable
1307	Petit Murin	<i>Myotis lythii</i>	Non citée dans le FSD	Avérée
1308	Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	Avérée	Avérée
1310	Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i>	Non citée dans le FSD	Avérée
1321	Murin à oreilles échanquées	<i>Myotis emarginatus</i>	Non citée dans le FSD	Avérée
1323	Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteini</i>	Non citée dans le FSD	Potentielle
1324	Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	Non citée dans le FSD	Avérée
1355	Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	Potentielle	Avérée
1356*	Vison d'Europe	<i>Mustela lutreola</i>	Potentielle	Potentielle

Basée sur :

- la connaissance des populations (effectifs, isolement, dynamique)
- la qualité de l'habitat d'espèce (structure et fonctionnement)
- les menaces sur l'espèce

Via le « dire d'expert » à travers un groupe de travail

Pour déterminer un état de conservation favorable, moyen, défavorable ou inconnu.

- Pour la Cistude d'Europe :
 - reprise de la méthodologie du MNHN.
 - applicable uniquement à l'évaluation de la qualité de l'habitat grâce à une série d'indicateurs.

Limites

- Pas ou peu de données → uniquement avis d'expert
- Difficulté d'extrapoler des résultats d'un site à l'autre
- Méthodologie du MNHN demande beaucoup de moyens humains et financiers

Habitats d'intérêt communautaire	Etat de conservation à l'échelle du site			Évaluation globale		ENIEU DE CONSERVATION
	Degré de conservation de la structure	Perspectives d'évolution	Possibilité de restauration	Etat de conservation	Responsabilité patrimoniale	
3119 - Lacs stagnants oligotrophes à végétation élevée des littoraux ou d'altitude	Structure partiellement dégradé	Perspectives incertaines ou défavorables	Difficile ou impossible	Défavorable	Forte	Fort
3120 - Lacs stagnants naturels avec végétation du littoral ou de l'altitude	Structure partiellement dégradé	Perspectives incertaines ou défavorables	Difficile ou impossible	Défavorable	Forte	Fort
3160 - Lacs et marais dystrophes naturels	Structure bien conservée	Perspectives excellentes	Facile	Excellent	Moderne	Secondaire
520 - Rivières avec berges rocheuses avec végétation du Cheopoulet val de l'Isère et du Val de Saïon	Structure partiellement dégradé	Perspectives incertaines ou défavorables	Difficile ou impossible	Défavorable	Moderne	Moderne
4030 - Lacs alpins éphémères	Structure bien conservée	Perspectives incertaines ou défavorables	Possible avec efforts	Défavorable	Forte	Fort
4610 - Prairies à fauche sur sols calcaires ou argilo-limoneux (Méditerranée centrale)	Structure partiellement dégradé	Perspectives incertaines ou défavorables	Difficile ou impossible	Défavorable	Secondaire	Secondaire
6430 - Mésophorobies hydrophiles d'outres pluviales et des étages montagnards à alpins	Structure bien conservée	Perspectives bonnes	Facile	Bon	Forte	Moderne
6310 - Prairies sèches de haute de basse altitude (Méditerranée orientale, Espagne et France)	Structure partiellement dégradé	Perspectives incertaines ou défavorables	Possible avec efforts	Défavorable	Forte	Fort
6230 - Chénopées gâtées partagées à Quercus robur et Quercus pedunculata	Structure partiellement dégradé	Perspectives incertaines ou défavorables	Possible avec efforts	Défavorable	Moderne	Moderne

Les enjeux de conservation

Espèces d'intérêt communautaire	Population	Etat de conservation des habitats de l'espèce		Evaluation globale		ENIEU DE CONSERVATION
		Degré de conservation	Possibilité de restauration	Etat de Conservation	Valeur du site	
1044-Agrion de Marcure	Inconnue	Inconnu	Possible avec efforts	Inconnu	Non-significative	Secondaire
1060-Cuivré des marais	Inconnue	Partiellement dégradé	Difficile ou impossible	Défavorable	Non-significative	Secondaire
1065-Damier de la Sucoise	Inconnue	Inconnu	Inconnu	Inconnu	Inconnue	Connaissance
1071-Fadet des laïches	Inconnue	Inconnu	Inconnu	Inconnu	Inconnue	Connaissance
1083-Lucane cerf-volant	Commune	Partiellement dégradé	Facile	Bon	Bonne	Secondaire
1084*-Pique prune	Très rare	Partiellement dégradé	Difficile ou impossible	Défavorable	Significative	Fort
1088-Grand capricorne	Commune	Partiellement dégradé	Facile	Bon	Bonne	Modéré
1096-Lamproie de Planer	Inconnue	Partiellement dégradé	Difficile ou impossible	Inconnu	Non-significative	Secondaire
1220-Cistude d'Europe	Commune	Partiellement dégradé	Possible avec efforts	Défavorable	Bonne	Fort
1303-Petit rhinolophe	Inconnue	Bien conservé	Possible avec efforts	Défavorable	Significative	Modéré
1304-Grand rhinolophe	Inconnue	Bien conservé	Possible avec efforts	Défavorable	Significative	Modéré
1307-Petit Murin	Inconnue	Bien conservé	Facile	Bon	Significative	Secondaire
1308-Barbastelle d'Europe	Commune	Partiellement dégradé	Possible avec efforts	Défavorable	Inconnue	Connaissance
1310-Miniopière de Schreibers	Inconnue	Bien conservé	Facile	Bon	Non-significative	Mineur
1321-Murin à oreilles	Inconnue	Bien conservé	Facile	Bon	Significative	Secondaire
1323-Murin de Bechstein	Inconnue	Partiellement dégradé	Difficile ou impossible	Défavorable	Inconnue	Connaissance
1324-Grand Murin	Inconnue	Partiellement dégradé	Difficile ou impossible	Défavorable	Inconnue	Connaissance
1335-Loutre d'Europe	Commune	Bien conservé	Possible avec efforts	Bon	Significative	Secondaire
1336*-Vison d'Europe	Absente	Partiellement dégradé	Difficile ou impossible	Défavorable	Non-significative	Connaissance

Diagnostic socio-économique

- Rencontres des communes concernées par le site, des acteurs (OTSI, CD32, syndicat de rivière, FDC, ...)
- Récupération des données des services de l'état (DDT 32), Agence de l'Eau, RGA, ...
- Cartographie des activités humaines sur le site Natura 2000
- Influences positives et négatives sur les espèces et les habitats naturels pour savoir comment intégrer au mieux les activités humaines avec l'environnement sur le site.

05/03/2018 26

Diagnostic socio-économique

	Impacts potentiels des ACTIVITÉS AGRICOLES vis à vis des habitats et des espèces d'intérêt communautaires	Impacts potentiels des ACTIVITÉS SYLVICOLES vis à vis des habitats et des espèces d'intérêt communautaires
Principales influences positives	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place de bandes tampons le long des cours d'eau et des étangs permettant de filtrer les intrants et de créer des corridors écologiques Pâturage extensif sans intrants et gestion des prairies permanentes, réservoirs de biodiversité Maintien des fossés de drainage permettant des connexions hydrauliques et écologiques Gestion raisonnée des prélèvements d'eau pour l'irrigation (autorisation de prélèvement, tour d'eau, respect du débit minimal réservé, interdiction de pompage, ...) 	<ul style="list-style-type: none"> Pratiques de gestion durable favorisant les essences locales, la diversification et la régénération naturelle Nettoyage des parcelles après tempête Protection des eaux : épuration des eaux de ruissellement, zone tampon, ralentissement des transferts d'eau Protection des sols : couches humifères, micro-organismes, fixation d'azote, stabilité des berges
Principales influences négatives	<ul style="list-style-type: none"> Raréfaction des prairies naturelles et milieux ouverts, riches en biodiversité, due au déclin de l'élevage sur le territoire Disparition de haies et d'éléments boisés linéaires ou ponctuels Pollution diffuse par les produits phytosanitaires et les engrais qui contribuent à la dégradation de la qualité de l'eau, accentuée par les phénomènes d'érosion et de drainage 	<ul style="list-style-type: none"> Coups rasés de boisements isolés et coupes rasées de grande ampleur et d'un seul tenant Enlèvement des bois morts et arbres sénescents Plantation d'essences allochtones en lieu et place d'espèces autochtones Plantation en berge d'espèces non adaptées (peupliers...)

Diagnostic socio-économique

	Impacts potentiels de la GESTION DES PLANS D'EAU vis à vis des habitats et des espèces d'intérêt communautaires	Impacts potentiels de la GESTION DES COURS D'EAU ET DE LA RIPISYLVE vis à vis des habitats et des espèces d'intérêt communautaires
Principales influences positives	<ul style="list-style-type: none"> Gestion différenciée de la végétation des berges Maintien de branchages dans l'eau et d'une zone de tranquillité en queue d'étang favorable à la cistude d'Europe Maintien de zones ouvertes à proximité du plan d'eau, favorable à la ponte de la cistude d'Europe Écoulement minimum préservé Création d'habitats d'espèce pour la cistude, le loutre et le vison d'Europe 	<ul style="list-style-type: none"> Présence de boisements en bord de cours d'eau sur certains tronçons Gestion sélective des embâcles Reconstitution d'une ripisylve avec des essences adaptées et une largeur fonctionnelle
Principales influences négatives	<ul style="list-style-type: none"> Assec prolongé du plan d'eau Perturbation de l'écoulement naturel du cours d'eau Développement d'espèces invasives Élimination totale de la végétation aquatique en bord de plan d'eau Absence de végétation aquatique 	<ul style="list-style-type: none"> Artificialisation des berges Suppression totale ou partielle de la ripisylve, habitat nécessaire à la loutre et au vison d'Europe et protégeant la rivière Développement de plantations d'espèces non adaptées sur les berges (peuplier) Intervention dans le lit mineur des cours d'eau et simplification, le rendant inhospitalier pour la faune

Objectifs de développement durable

Conservier/restaurer les habitats et les espèces d'intérêt communautaire ainsi que les habitats d'espèces	O1 : Maintenir et restaurer les continuités écologiques aquatiques et terrestres
	O2 : Maintenir les points d'eau en bon état
	O3 : Maintenir, restaurer et valoriser les zones humides
	O4 : Assurer le bon fonctionnement écologique des cours d'eau et fossés
	O5 : Conservier les vieux arbres feuillus et les milieux forestiers
	O6 : Préservier, restaurer et valoriser les milieux ouverts et bocagers
	O7 : Favoriser les pratiques respectueuses des chiroptères dans le bâti
Améliorer les connaissances	O8 : Réaliser des inventaires complémentaires et assurer le suivi des espèces et des habitats d'intérêt communautaire
Informier et sensibiliser	O9 : Sensibiliser aux enjeux Natura 2000 et valoriser le site
	O10 : Animer le site Natura 2000

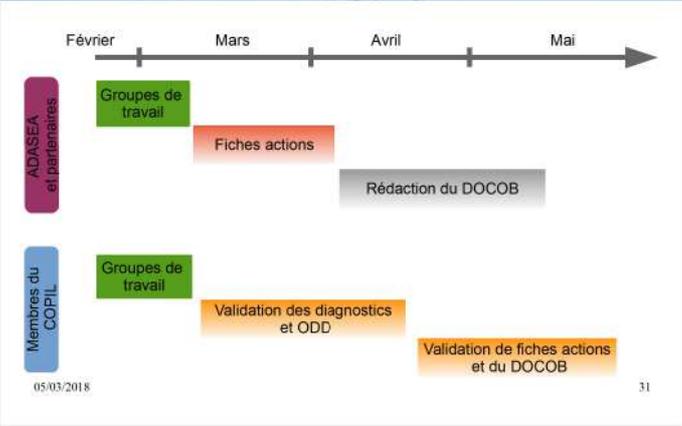
Les groupes de travail

- Invitation à + 300 propriétaires, à 50 acteurs du site, 3 OTSI et le COPIL.

Groupes de travail	Dates	Lieux	
Étangs	Mardi 27 février 2018 de 10h00 à 12h00	Mairie de Manciet	10 personnes présentes
Rivière Douze	Mardi 27 février 2018 de 14h00 à 16h00	Mairie de Manciet	6 personnes présentes
Agriculture	Vendredi 02 mars 2018 de 10h00 à 12h00	Salle des Rêres de Réans	
Forêt	Mercredi 07 mars 2018 de 10h00 à 12h00	Salle des Rêres de Campagne d'Armagnac	
Valorisation et sensibilisation	Mercredi 07 mars 2018 de 14h00 à 16h00	Salle des Rêres de Campagne d'Armagnac	

- Propositions d'actions pour répondre aux objectifs de développement durable.

05/03/2018 30



**Comité de Pilotage Local NATURA 2000
du site des Etangs de l'Armagnac
du 05 mars 2018**

Compte –Rendu

Le comité de pilotage local chargé du suivi de la mise en œuvre du Document d'objectifs NATURA 2000 du site des Etangs de l'Armagnac s'est réuni le lundi 5 mars 2018, à 14h30, à la mairie d'ÉAUZE, sous la présidence de Michel GABAS, président du COPIL, conseiller départemental et maire d'ÉAUZE.

Présents :

- Aurélie BELVÈZE, ADASEA 32
- Hugo GIRARD, ADASEA 32
- Nicolas BERNADICOU, Conseil Départemental 32 Service Agriculture et Environnement
- Marine FONT, animatrice du site Natura 2000 « La Gélise »
- Michel GABAS, Maire d'Éauze et conseiller départemental, président du COPIL
- William TRAVERS, chargée de mission gestion des espaces naturels, C.P.I.E. Pays Gersois
- Emeline LAFON, représentant la Chambre d'Agriculture 32
- Michel UHLMANN, DDT du Gers
- Florent NONON, conseiller forestier CRPF Occitanie
- Anne-Marie THIBAUD, Syndicat des propriétaires forestiers du Gers et administratrice CRPF
- Yves TRÉCAN, Vice-président du syndicats des forestiers du Gers, Président du CETEF de Gascogne, administrateur CRPF
- Annie PAVAN, conseiller technique Arbre et Paysage 32
- Chantal LORISSON, Administratrice ADASEA 32 et agricultrice
- Elisabeth DUPUY-MITTERRAND, Présidente du PETR d'Armagnac
- Matthieu DINGUIDARD, Animateur PETR du Pays d'Armagnac
- Jean-Pierre RENARD, Secrétaire société de chasse Saint-Hubert, d'Éauze
- Alexandra ANGÉLIAUM-DESCAMPS, Université Jean Jaurès Toulouse, CSRPN
- Gabrielle CLAVÉ, Maire de Réans
- François PRUD'HOMME, Conservatoire Botanique National Pyrénées Midi Pyrénées
- Jacques FILLOL, mairie de Cazaubon
- Jean-Paul MONTAUT, Président AAPPMA Manciet et propriétaire forestier
- Willy DUFRECHOU, agent ONCFS

Excusés :

- Isabelle TINTANÉ, conseillère départementale
- Vincent GOUANELLE, conseiller départemental
- Fatma ADDA, conseillère régionale
- Pascal BROCHARD, Agence de la Biodiversité Française
- Christian TOUHÉ-RUMEAU, Fédération Départementale de Chasse du Gers

Michel GABAS accueille et remercie les membres du comité de pilotage d'avoir répondu à l'invitation puis présente l'ordre du jour.

Après un tour de table, le comité de pilotage commence par une présentation d'Aurélie BELVÈZE (ADASEA du Gers) avec les interventions de William TRAVERS (CPIE Pays Gersois) et de Nicolas BERNADICOU (Conseil Départemental) présentant le bilan de l'animation puis Hugo GIRARD (ADASEA du Gers) présente la révision du document d'objectifs.

Le diaporama est annexé au présent compte-rendu.

L'ordre du jour est le suivant :

Préalable : contexte et objectifs sur le site

A. Bilan d'activité 2017-2018

- 1 Contractualisation
- 2 Communication : scolaires, grand public, ...
- 3 Animation générale

B. Révision du document d'objectifs

- 1 Bilan des inventaires
- 2 Objectifs de développement durable
- 3 Les étapes à venir

C. Transfert de la maîtrise d'ouvrage

A. BILAN D'ACTIVITE

François PRUD'HOMME demande un bilan technique des MAEc, quels contrats ont été le plus souscrits ? Est-ce que c'est satisfaisant ?

Aurélié BELVÈZE présente un bilan technique avant instructions par les services de l'État. Les mesures les plus contractualisées sont mentionnées à la diapo 17, avec un panel d'une quarantaine de mesures. Chaque mesure doit être adaptée au milieu auquel elle s'attache. Sur le site des Étangs de l'Armagnac, la viticulture est présente donc il y a des mesures liées à la vigne (enherbement, retard d'intervention sur les inter-rangs) notamment par rapport aux Cistudes qui peuvent aller pondre sur ces inter-rangs de vignes, des mesures équivalentes pour les vergers, des mesures de gestion de prairies humides adressées à des éleveurs, des mesures de gestion de prairies inondables pour les céréaliers ou agriculteurs sans troupeau avec des enjeux sur la qualité de l'eau et de certaines espèces comme le Cuivré des marais.

François PRUD'HOMME demande de quels types de mesures il s'agit.

Aurélié BELVÈZE indique que ce sont des mesures de retard de fauche pour permettre à la végétation de s'exprimer, à la faune de pouvoir effectuer leur cycle de vie, cumulées ou non avec de la limitation ou suppression de la fertilisation. Sachant que l'on peut cumuler ces mesures là avec les aides à l'agriculture biologique.

Pour une mesure de retard de fauche, elle va exister en retard de fauche avec fertilisation limitée pour les agriculteurs dits conventionnels et pour ceux en agriculture biologique, il s'agit de la même mesure sans fertilisation. Le ministère de l'agriculture a fait le choix de dire qu'il est possible de cumuler MAEc et agriculture biologique mais la fertilisation ne doit pas être financée à la fois par l'aide à l'agriculture biologique et à la fois par les MAEc.

On a également des mesures de reconversions de zones cultivées en prairies, sur des zones inondables avec un aspect qualité de l'eau, sur des zones à forte pente avec un enjeu érosion ou sur des zones en bord d'étang pour regagner des sites potentiels de ponte. Pour chacune des mesures, en fonction des objectifs, les dates de fauche sont différentes.

Enfin les mesures qui sont liées aux linéaires (les fossés, les haies et les mares).

L'ensemble de ces mesures sont celles qui ont été principalement souscrites.

Il nous a été demandé au niveau régional que le projet agro-environnemental soit un projet global sur un territoire élargi. Le PAE porte sur tout le territoire du Bas-Armagnac avec des zones prioritaires parmi lesquelles le site Natura 2000. Les mesures liées aux vergers n'ont pas été souscrites sur le site Natura 2000 mais ont pu être souscrites ailleurs sur le territoire.

Pour les personnes intéressées, il existe un détail sur la contractualisation des différentes mesures sur les 3 années.

1. Restauration de l'étang du Moura et de ses annexes

Nicolas BERNADICOU présente l'état d'avancement des travaux sur le site du Moura qui concernent 4 opérations :

- Les travaux hydrauliques

Un rajout de 30 cm de haut a été fait au niveau de l'évacuateur de crue pour permettre d'inonder complètement le fond de l'étang et limiter le développement trop important de saules, de frênes en fond d'étang. Avec les précipitations de cet hiver, on a pu constater que cela marchait bien avec la queue d'étang remplie. Cela permet à la Cistude d'avoir une zone de roselière en eau et favorable à l'espèce lors de la sortie d'hivernation.

- La restauration du moulin :

La troisième année de restauration a vu la réfection du troisième quart du bâtiment avec des travaux relatifs à la toiture. Cette année le dernier quart avec la réalisation des terrasses. À la fin de l'année la restauration du moulin devrait être terminée.

- Création d'une mare

En juin 2017, une mare a été créée dans une parcelle en friche, à 2 objectifs :

- Zone d'eau peu profonde qui sert de nurserie (milieu favorable au développement des jeunes) pour les Cistudes d'Europe
- Aide à l'installation d'un maraicher bio sur la parcelle qui a besoin d'un petit point d'eau pour l'irrigation.

- Restauration hydraulique

Cet été, un problème au niveau de l'ouvrage alimentant le canal du moulin a été constaté. Lors des travaux de restauration, l'entreprise avait un peu trop creusé à l'entrée du canal, la côte d'entrée du canal était inférieure à celle de déversement pour la rivière. Avec l'été très sec de l'année dernière, la rivière n'était plus alimentée car tout le débit de la rivière partait dans le canal. Un petit seuil de béton a été créé en août 2017 à l'entrée du canal pour rehausser sa côte et maintenir le débit réservé sur la rivière.

On peut également noter 2 autres actions :

- La Fritillaire pintade

En mars 2017, la Fritillaire pintade a été retrouvée sur le site (12 pieds). Il existait de vieilles données de sa présence mais elles n'avaient pas encore été ré-observées.

Aurélié BELVÈZE précise qu'il y a 2 autres parcelles en aval qui hébergent aussi des Fritillaires.

- Partenariat CNRS et laboratoire GEODE

Partenariat pour l'année 2018 et qui sera renouvelé au fur et à mesure de l'avancée.

Alexandra ANGÉLIAUME-DESCAMPS présente le but de cette étude qui est de suivre les pratiques de restauration et de gestion pour déterminer l'impact sur la végétation par exemple. Un suivi du niveau de l'étang couplé avec des photos aériennes à haute résolution pour suivre l'évolution de la végétation ont été mis en place avec pour but la compréhension du fonctionnement de l'étang puis l'apport de conseil de gestion. Un travail sur l'historique de l'étang est également en cours.

2. Actions de sensibilisation

William TRAVERS présente l'animation pédagogique faites par le Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement auprès des scolaires et du grand public (3 interventions ont été réalisées) :

- Présentation de la biodiversité de la commune et du site Natura 2000 à 42 élèves de primaire de la commune de Manciet
- Présentation avec la même thématique pour 15 jeunes du centre de loisirs de la commune de Montréal du Gers sur Éauze
- Balade nature au Moura pour le grand public, avec présentation de la biodiversité du site et de la gestion mise en place.

B. REVISION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

L'ADASEA du Gers présente les résultats de l'analyse écologique et socio-économique.

1. Actualisation de la cartographie des habitats naturels réalisés en 2014-2015 par l'ADASEA 32.

François PRUD'HOMME précise le travail du Conservatoire Botanique National des Pyrénées et des Midi-Pyrénées.

Dans le cadre du réseau Natura 2000, les services de l'État puis les Conservatoires Botaniques en tant qu'appui scientifique veillent à ce que le travail soit fait de façon la plus homogène possible sur l'ensemble des sites et que la qualité des inventaires réalisés ne sont pas liée à des initiatives locales mais à un cadrage le plus précis possible. Ce cadrage s'est mis en place petit à petit depuis la mise en place de Natura 2000. Le fait que le site des Étangs de l'Armagnac ait été l'un des premiers DOCOB explique que la cartographie des habitats naturels ne répondait pas à toutes les normes régionales qui sont sorties ensuite. Dans les missions du CBNPMP attribuées par la DREAL, il y a la réalisation d'inventaires complémentaires pour rattraper les lacunes des inventaires initiaux. Sur ce site, un travail typologique a été fait, une caractérisation de la végétation pour savoir si elle pouvait rentrer dans le cadre de la Directive Habitat et de Natura 2000. La légende de la cartographie a été nettoyée, lissée et validée par une nouvelle légende en 2010. La modification de cette légende a justifié un travail de cartographie supplémentaire, travail fait par l'ADASEA en 2014-2015.

Il y a des choses à améliorer à l'échelle du réseau Natura 2000 sur la réalisation des cartographies de révision. Pour les cartographies initiales 2002-2013, il y avait une gouvernance régionale avec un cadrage et un accompagnement par le CBN auprès des opérateurs locaux, pour que tout le monde travaille de la même façon et produise un travail homogène.

Pour les révisions de DOCOB et les réactualisations de cartes, une gouvernance locale a été mise en place notamment des DDT, de ce fait on voit des cartographies arriver mais sans qu'à l'échelle régionale un cahier des charges et des normes aient été appliqués de la même façon. Cette cartographie de 2014 n'est pas passée par les mailles du CBNPMP, ce qui n'est pas très grave en soi mais on essaye de veiller à l'homogénéisation du travail et si nous ne sommes pas témoins de ce qu'il se fait on ne peut pas l'assurer. On ne voudrait pas reculer d'un point de vue de la qualité des données. Ce que l'on avait atteint en 2013-2014 sur les cartographies initiales, on voudrait pas le perdre avec les cartographies de révision. Cette cartographie de 2014, on a demandé à la DDT, à l'opérateur de pouvoir en avoir un regard critique même à posteriori pour veiller à ce que l'on ne perde pas de l'information, qu'il n'y ait pas d'incohérence et que la qualité soit identique à ce qu'elle a été dans les cartographies initiales.

Pour reprendre, il y a eu une cartographie initiale un peu obsolète due à l'évolution des normes, une révision typologique du CBNPMP, une actualisation cartographique 2014 et maintenant on souhaiterait passer à une étape de validation pour s'assurer que les normes régionales s'appliquent bien.

Aurélié BELVÈZE ajoute que l'ADASEA 32 avait sollicité le CBNPMP pour savoir quelles étaient les données dont il disposait. On s'est basé sur le travail de 2010 mais c'est vrai qu'il n'y a pas eu de cadre pour savoir qui était consulté à quel moment et quelles étaient les étapes de validation.

François PRUD'HOMME précise qu'il n'y pas de cahier des charges de révision des DOCOB, on se base sur les cahiers des charges initiales. C'est vrai que les Étangs de l'Armagnac vous êtes un peu précurseur.

Aurélié BELVÈZE si les choses sont cadrées en amont c'est plus confortable pour les services de l'État, pour le CBN, pour les opérateurs de savoir où l'on va.

La révision de ce DOCOB sert aussi de cadre de réflexion au niveau régional pour mieux encadrer les prochaines révisions.

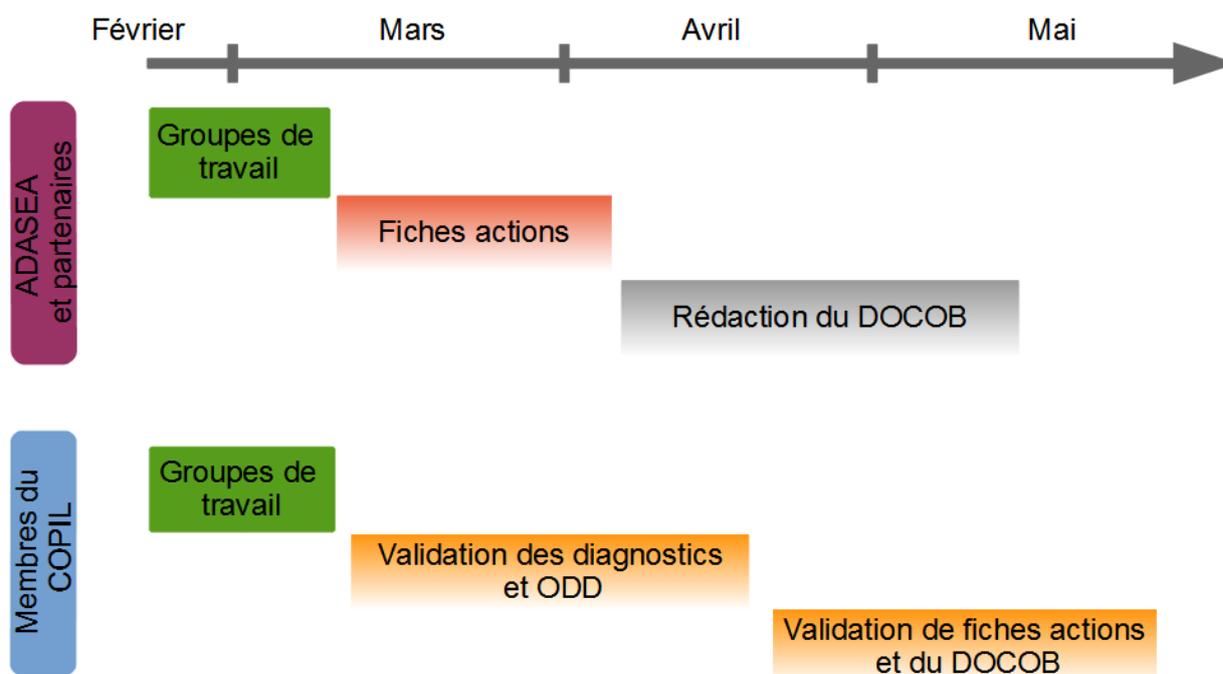
2. Étude des insectes du vieux bois

Aurélié BELVÈZE précise que cette étude n'est pas une étude spécifique à la révision du DOCOB. Elle a été commandé par la DREAL en 2015 et nous sommes appuyés sur les résultats de cette étude et nous l'avons intégrée dans la révision du DOCOB. Nous avons appris l'existence de cette étude en 2016 lorsque nous avons candidaté pour la révision du DOCOB. Nous avons sollicité le CEN et l'École de Purpan en tant que spécialistes en leur demandant s'il voulaient participer avec l'ADASEA 32 à cette révision et appris à ce moment là qu'ils avaient déjà fait une étude sur les sites Natura 2000.

L'ADASEA 32, animateur du site, n'avait pas été informé de cette étude sur le site.

Nous nous en sommes servis pour la révision mais aussi pour la contractualisation notamment de contrat forestier au Marais puisque cette étude montrait qu'il y avait des enjeux sur ce secteur.

3. Calendrier prévisionnel 2018



L'ADASEA 32 enverra un lien aux membres du COPIL pour télécharger les diagnostics écologiques, socio-économiques et les objectifs de développement durable afin d'apporter des compléments et de valider cette 1^{ère} partie.

C. TRANSFERT DE LA MAITRISE D'OUVRAGE

Michel UHLMANN indique que dans le Gers, 4 sites Natura 2000 sont sous animation de l'État (DDT 32) et 2 sites sous l'animation de collectivités.

Après discussion, le PETR a semblé intéressé par la reprise de l'animation du site des Étangs de l'Armagnac.

Le PETR, s'il est désigné comme maître d'ouvrage, recevra en subvention le montant que l'État mettrait en maîtrise d'ouvrage d'animation. L'État ne fera pas d'économie en laissant cette animation au PETR.

Elisabeth DUPUY-MITTERRAND explique que le PETR regroupe 4 communautés de communes soit 102 communes qui ont été sollicitées par le PETR pour valider la reprise de l'animation. Le PETR va ensuite déléguer.

Le PETR a pour objectif le développement économique, touristique et la protection du patrimoine.

Ce souhait s'inscrit dans la même direction que la politique du département d'accompagnement d'un tourisme différent, d'une connaissance différente.

Le PETR s'est aperçu du manque de connaissance historique sur le Bas-Armagnac et notamment sur ces étangs par ces concitoyens.

Lors du comité syndical du mois dernier, la révision des statuts a été voté et si le transfert de l'animation est accepté, le budget comprendra l'animation du site.

Natura 2000 n'est pas juste un point du département c'est un tout au niveau européen, national et régional. Le travail actuel sur le SCOT et ses thématiques rentrent dans le même cadre de qualité de l'eau, trame verte et bleue.

Le besoin de concertation, d'écoute des structures du territoire est essentiel.

Michel GABAS souligne la pertinence du Pays d'Armagnac comme porteur pour fédérer toutes les mairies et la population, ainsi que l'intérêt de la communication autour de Natura 2000. Lorsqu'il a pris la présidence du COPIL en 2008, Natura 2000 était un peu conflictuelle notamment entre le milieu agricole et le milieu environnemental mais cela a beaucoup évolué avec la pédagogie qui a été faite et la mise en place des contrats pour les agriculteurs.

Les 4 élus présents votent le transfert de l'animation au PETR d'Armagnac.

D. CONCLUSION

L'ordre du jour étant épuisé, Michel GABAS lève la séance à 16h15, après avoir remercié tous les intervenants et le travail effectué par les animateurs du site Natura 2000.

adasea 32 

Révision du DOCOB Groupes de travail

Forêt
07/03/2018 – Campagne d'Armagnac

**Site Natura 2000
Étangs de l'Armagnac**



 **Historique du DOCOB** 

Premier document d'objectifs (DOCOB) élaboré en 2002
Parmi les 1^{ers} de Midi-Pyrénées

Validé par le comité de pilotage du site en date
du 02/07/2003

Actualisation de la cartographie des habitats
naturels réalisée en 2015

Révision du document d'objectifs 2017-2018

07/03/2018 5

 **Ordre du jour** 

- 1°) Natura 2000 ?
- 2°) Historique du DOCOB
- 3°) Les étapes de la révision
- 4°) Les outils mobilisables
- 5°) Exemples d'actions
- 6°) À vous la parole !

07/03/2018 2

 **Les étapes de la révision** 

Diagramme des étapes de la révision :

- Phase 1 : Diagnostic écologique et Diagnostic socio-économique (Enjeux de conservation et Enjeux humains)
- Phase 2 : Objectifs de Développement Durable
- Phase 3 : Préconisations Mesures de gestion

Processus : Comité de pilotage local, Groupe de travail, Natura 2000 - territoire - territoire.

07/03/2018 6

 **Historique du DOCOB** 

**Zones Spéciales de Conservation (ZSC)
« Directive Habitats »**
Conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore

7 entités sur 12 communes

Zone Natura 2000 : 1030 ha
Zone d'influence : 3200 ha



07/03/2018 4

 **Résultats des diagnostics** 

Chiroptères 

Boisements de feuillus, corridors boisés, prairies et bocages

- 8 espèces présentes ou probables

Points noirs :

- disparition de haies et d'éléments boisés linéaires
- perte des habitats de chasse et des gîtes



07/03/2018 7

• Les insectes :

Coléoptères du vieux bois :

Arbres morts ou sénescents, préférentiellement les vieux chênes

Pique-prune

- Espèce en forte régression



Lucane cerf-volant et Grand capricorne

- Espèces communes dans la région et sur le site



- Points noirs :
 - Disparition des arbres à grandes cavités
 - Plantation d'espèces allochtones

07/03/2018

8

Conservier/restaure les habitats et les espèces d'intérêt communautaire ainsi que les habitats d'espèces	O1 : Maintenir et restaurer les continuités écologiques aquatiques et terrestres
	O2 : Maintenir les points d'eau en bon état
	O3 : Maintenir, restaurer et valoriser les zones humides
	O4 : Assurer le bon fonctionnement écologique des cours d'eau et fossés
Améliorer les connaissances	O5 : Conservier les vieux arbres feuillus et les milieux forestiers
	O6 : Préserver, restaurer et valoriser les milieux ouverts et bocagers
	O7 : Favoriser les pratiques respectueuses des chiroptères dans le bâti
Informier et sensibiliser	O8 : Réaliser des inventaires complémentaires et assurer le suivi des espèces et des habitats d'intérêt communautaire
	O9 : Sensibiliser aux enjeux Natura 2000 et valoriser le site
	O10 : Animer le site Natura 2000

Sans oublier les autres espèces !

La Cistude d'Europe

Les Lépidoptères

La Lamproie de Planer

La Loutre d'Europe et le Vison d'Europe

...



07/03/2018

9

- **Contrats Natura 2000 :**
 - agriculteurs, forestiers ou autre public
 - volontaire
 - durée de 5 ans
- **Chartes Natura 2000 :** respect de bonnes pratiques
- **Formations et journées techniques**
- **Communication** grand public et scolaire
- **Études complémentaires et diagnostics**
- **Intégration** dans les autres politiques publiques
- ...

07/03/2018

12

9230 - Chênaie galicio-portugaise à *Quercus robur* et *Quercus pyrenaica*



- Points noirs :
 - Défrichement
 - Reconversion en monoculture de pin maritime

07/03/2018

10

Action BOC 1 : Éviter la destruction du bocage et des peuplements indigènes

- Charte Natura 2000 : engagements sur les arbres et les forêts
 - Exemple : Mettre en œuvre les préconisations d'exploitation formulées conjointement par le CRPF et l'animateur NATURA 2000 sur simple demande préalable du propriétaire

Action BOC 4 : Gestion concertée des chênaies

- Contrat forestier : zone forestière sans intervention (vieillesse des arbres) et/ ou arbres non exploités pour renouveler l'habitat

07/03/2018

13



À vous la parole !



Conserver/restaurer les habitats et les espèces d'intérêt communautaire ainsi que les habitats d'espèces	O1 : Maintenir et restaurer les continuités écologiques aquatiques et terrestres
	O2 : Maintenir les points d'eau en bon état
	O3 : Maintenir, restaurer et valoriser les zones humides
	O4 : Assurer le bon fonctionnement écologique des cours d'eau et fossés
Améliorer les connaissances	O5 : Conserver les vieux arbres feuillus et les milieux forestiers
	O6 : Préserver, restaurer et valoriser les milieux ouverts et bocagers
	O7 : Favoriser les pratiques respectueuses des chiroptères dans le bâti
Informier et sensibiliser	O8 : Réaliser des inventaires complémentaires et assurer le suivi des espèces et des habitats d'intérêt communautaire
	O9 : Sensibiliser aux enjeux Natura 2000 et valoriser le site
	O10 : Animer le site Natura 2000



Quelques pistes



- Propositions
 - Entretien et restauration des éléments fixes du paysage, éviter la destruction des peuplements à chêne Tauzin, ...
- Propositions faites lors du 1^{er} groupe de travail :
 - Sensibilisation des acteurs sur la loutre ,information sur la présence d'espèce et leurs habitats, formation sur la gestion forestière, ...

Révision du DOCOB du site NATURA 2000 des Étangs de l'Armagnac Groupe de travail « Forêt »

COMPTE-RENDU

Date:	07 mars 2018	Organisé par :	Hugo GIRARD (ADASEA 32)
Lieu :	Campagne d'Armagnac	Rédacteur :	Hugo GIRARD
Participants :	Christian RECHEDE (propriétaire et exploitant agricole à la retraite), Claude SCHMITT (1 ^{er} adjoint de Campagne d'Armagnac), Brigitte et Jochen FISCHER (propriétaires), Nicolas BERNADICOU (CD 32, ENS), Arnaud BREUIL (propriétaire), Jean-Paul MONTAUT (propriétaire forestier), Yves TRÉCAN (Fransylva 32, CETEF de Gascogne et administrateur CRPF), René CASTAGNA (Fransylva32 et propriétaire), Roland HOUDAILLE (correspondant Sud Ouest et Journal du Gers), Claude VETOR (Maire de Campagne), Florent NONNON (CRPF), Aurélie BELVÈZE et Hugo GIRARD (ADASEA 32)		
Excusée	Carole DELGA (Présidente de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée), Michel UHLMANN (DDT 32)		

Objectif : Propositions d'actions pour répondre aux différents objectifs de développement durable

Ordre du jour : Forêt

Présentation (cf diapo annexé) par l'ADASEA 32 :

- Cadre de la révision
- Eléments des diagnostics
- Objectifs de développement durable
- Outils mobilisables
- Exemples d'actions du DOCOB de 2002

Compte-rendu des échanges

Mr VETOR : La commune de Campagne d'Armagnac possède 1,6ha de boisement, replanté suite à la tempête de 2009 en chêne, gestion naturelle. A l'avenir souhait d'un entretien minimum afin d'avoir un bois « propre ». La parcelle encadre le nouveau cimetière.

Mr VETOR avait en tête que le périmètre de protection était de 100 m par rapport à Natura 2000.

Aurélie BELVÈZE explique que par rapport à Natura 2000, il n'y a pas de périmètre particulier, par rapport aux étangs, il est conseillé s'il y a des cultures en amont d'avoir une



bande de protection de 30 m (filtre, frein lors de phénomène d'érosion et évite le phénomène de comblement). La réglementation agricole oblige à 5 m de protection (bande enherbée, boisement).

Ces 100 m sont peut être liés à la qualité de l'eau potable ou à l'urbanisme.

Mr RECHEDÉ demande ce qu'il en est pour les hannetons ? On en voit beaucoup moins voire plus du tout.

Aurélié BELVÈZE répond que les hannetons ne sont pas une espèce visée directement par Natura 2000 mais les mesures mises en place pour d'autres espèces peuvent être favorables à l'espèce. Les populations d'hannetons semblent fluctuantes.

Mr HOUDAILLE demande ce que l'on entend par des mesures favorables aux chiroptères dans le bâti

Hugo GIRARD et Aurélié BELVÈZE explique que les chiroptères utilisent souvent le bâti comme gîte, donc il peut s'agir de mesures lors de travaux de restauration, par exemple ne pas boucher les petits trous permettant aux chauves-souris de passer et d'aller se mettre dans les combles tout en empêchant d'autres espèces comme les pigeons de s'y réfugier. Les chiroptères se mettent également derrière les volets pour se réchauffer lorsqu'ils sont ouverts, dans ce cas on peut par exemple mettre un « faux-volet » pour pouvoir fermer et ouvrir les volets sans les déranger. Ou encore pour les charpentes, ne pas utiliser de traitements avec des produits nocifs que les chauves-souris pourraient accumuler ou provoquer la mortalité chez les jeunes.

Cela peut passer par une information auprès des propriétaires de bâtis. On parle de bâti mais cela peut aussi être au niveau des ponts.

Mr VETOR : Si l'on draine c'est pour favoriser une culture mais pourquoi ne récupère-t-on pas cette eau pour la revaloriser après notamment pour l'irrigation. Les drains et fossés devraient réalimenter les étangs et les mares.

Aurélié BELVÈZE répond que le syndicat de rivière travaille sur un système de collecte des eaux du bassin versant avec des zones de rétention pour permettre une autoépuration avant le retour dans le milieu naturel.

La réglementation pour le drainage est plus précise et plus cadrée que par le passé et limite ce qu'il pouvait se faire auparavant. L'objectif est de ne pas drainer ces prairies humides et les maintenir dans l'état actuel. Les fossés sont une forme de drainage à ciel ouvert qui permet de collecter puis de l'acheminer vers la rivière ou un plan d'eau.

Florent NONNON demande s'il existe des corridors écologiques, des relations entre les différents sites ?

Aurélié BELVÈZE : Au travers des documents d'urbanisme, chaque commune met en place son document d'urbanisme, certains sont anciens sans notion de trame verte et bleue, il s'agit uniquement de zonage de construction mais pas d'aspect environnemental. Sur les plus récents, les TVB sont définies.

Sur le terrain, on a la Douze qui va être la première trame.



Mr VETOR : Sur les documents d'urbanisme, vous avez la zone N2000, les zones inondables et les zones vertes (bois, milieux agricoles) sont des zones sorties du cadre des zonages de constructions.

Aurélie BELVÈZE : Un Schéma de Cohérence Territoriale est en cours de rédaction à l'heure actuelle c'est la phase de diagnostic. Le SCOT est à l'échelle du département du Gers, question de l'échelle, peut on redescendre à une échelle plus locale comme pour un PLUi ?

Mr VETOR : L'élaboration se fait par rapport à l'intérêt territorial : il y aura des zones plus d'urbanisme, des zones plus industrielles, d'autres dédiées au tourisme ou encore à l'agriculture. Chaque commune va chercher son intérêt.

Aurélie BELVÈZE : L'application du SCOT n'est pas prévue avant 2022-2023 ; il faut prévoir comment intégrer l'enjeu Natura 2000 dans le SCOT et réfléchir à l'échelle du SCOT et plus localement pour les continuités écologiques. Que ce soit entre les entités de ce site Natura 2000 mais aussi entre les différents sites Natura 2000 du territoire.

Mr CASTAGNA : Le but du SCOT est qu'il y ait une logique de continuité entre toutes les zones naturelles.

Aurélie BELVÈZE : Le SCOT de Gascogne Toulousaine a fait le recensement de toutes les haies (champêtres ou ornementales) à l'échelle de la communautés de communes. A l'échelle du site Natura 2000, ce sont des données que nous avons (cartographie de 2015). Par contre ce travail n'est pas fait à l'échelle du bassin versant et entre les entités, de même pour les fossés. Il serait intéressant d'avoir ces données.

Florent NONNON : Ces inventaires peuvent déboucher sur des fiches de préconisations, de recommandations de gestion, savoir qui contacter pour les propriétaires ou à utiliser lors de réunions.

Florent NONNON ajoute qu'il existe 3 classes différentes dans les PLU :

- les zones naturelles, pas de règlement particulier
- les espaces boisés classés, demande d'autorisation en fonction de la coupe au maire
- les éléments du paysage, règlement particulier suivant les PLU (interdiction de couper un arbre, la coupe d'un arbre doit être remplacée par la plantation d'un autre arbre, ...)

Aurélie BELVÈZE : Dans l'objectif du PLUi ce que l'on voit d'intéressant pour Natura 2000 et en liant avec l'aspect « arbre » ce sont les outils qui permettent de préserver de façon plus efficace les milieux présents.

La zone Natura 2000 est intégrée dans le PLU, classée généralement en zone naturelle mais rien d'autre d'écrit par rapport à la destruction des milieux forestiers dans notre cas. D'où l'intérêt d'avoir des zonages complémentaires soit élément du paysage soit espace boisé classé pour fixer des réglementations supplémentaires.

Défrichement :

Florent NONNON rappelle la réglementation : toute parcelle défrichée doit faire une demande d'autorisation au préalable à la DDT , soit elle accepte, soit elle accepte sous conditions, soit elle refuse



Il existe des seuils de surface à partir desquelles il faut faire une déclaration (4 ha et 0,5 ha dans les zones Natura 2000 ou défrichement dans un massif de 4 ha). La DDT peut demander une compensation en argent ou en surface reboisée.

La DDT vérifie à partir des photo aériennes.

Aurélié BELVÈZE : Il existe un porté à connaissances de la loi : il peut être transmis aux communes Natura 2000 et aux propriétaires), document produit l'année dernière par la DDT.

Il est possible de faire circuler l'information auprès des communes du site N2000, lors de l'évolution de la réglementation par des rappels dans le cadre de réunions avec les communes ou renvoi vers des liens internet.

Florent NONNON précise au niveau des vieux arbres, un inventaire est mené par le CEN et l'Ecole d'Ingénieur de Purpan sur les vieilles forêts de plaines (présence de hêtres, arbres de plus de 50 cm de diamètre). Le CRPF participe pour le contact des propriétaires et expliquer en quoi consiste l'action. Le site Natura 2000 peut très bien s'intégrer dans ce dispositif.

Cet inventaire se fait dans tout le Gers dans Natura 2000 mais aussi hors Natura 2000. Les propriétaires pourront s'ils le souhaitent souscrire à des contrats de gestion de vieilles forêts par la suite. Cette action se déroulant également hors site, elle peut permettre de maintenir les continuités écologiques.

Florent NONNON explique que le CRPF va organiser une formation FOGFOR (formation à la gestion forestière) cette année, qui sera proposée aux propriétaires. Elle doit avoir lieu sur 2 journées à l'automne 2018 sur le secteur de l'Armagnac.

Mr TRÉCAN : Tout le monde connaît l'ONF mais peu de monde connaît le CNPF pourtant dans le Gers par exemple 94 % de la forêt est privée. Le CRPF peut proposer tous les outils de gestion.

Aurélié BELVÈZE propose un système d'information et de visite chez les propriétaires forestiers du site N2000 pour leur permettre de connaître le CRPF, les outils de gestion et l'intérêt forestier de leur parcelle.

Nicolas BERNADICOU demande si des actions ou contrats qui cible le Pique prune notamment sur le renouvellement de son habitat sont prévues.

Aurélié BELVÈZE : Il existe déjà les contrats de grain de vieillissement pour les forêts. Mais l'on peut prévoir des actions pour la taille particulière sur les arbres en arbres têtards.

Mr TRÉCAN : Pourquoi a-t-on particulièrement ciblé le Pique prune ? A quoi sert-il ?

Aurélié BELVÈZE : C'est une espèce au développement très lent. Il faut voir cette espèce comme une espèce parapluie, la protection faite pour son habitat permet la protection d'autres espèces.

Nicolas BERNADICOU rajoute que l'espèce est très liée à la gestion sylvicole et notamment aux arbres têtard. Sa régression est donc également due au fait que l'on ne travaille plus les arbres de cette façon. L'espèce est amenée à disparaître à moyen terme si l'on ne conserve pas des arbres têtards.

Aurélié BELVÈZE explique l'importance des prairies et des bocages pour les chiroptères, zones de chasse et des forêts, gîtes pour certaines espèces.



Synthèse des propositions :

O1 : Maintenir et restaurer les continuités écologiques aquatiques et terrestres :

- Favoriser les liens écologiques entre les différentes entités et les différents sites Natura 2000
- Intégrer les enjeux Natura 2000 dans le SCOT pour une logique de continuité
- Porter à connaissance les dispositifs dans les documents d'urbanisme tels que « espaces boisés classés, éléments remarquables du paysage »

O3 : Maintenir, restaurer et valoriser les zones humides :

O4 : Assurer le bon fonctionnement des cours d'eau et fossés :

Gestion de l'eau

- Utilisation de l'eau en « boucle locale »

O5 : Conserver les vieux arbres et les milieux forestiers

- Favoriser le vieillissement des arbres
- Favoriser la formation d'arbres têtards
 - Démonstration de taille
 - Sensibilisation à leur intérêt
- Porter à connaissance de la loi sur le défrichement
 - Réunions d'informations pour les communes, les propriétaires
 - Renvoi vers des liens internet

O6 : Préserver, restaurer et valoriser les milieux ouverts et bocagers

- Favoriser la formation d'arbres têtards
 - Démonstration de taille
 - Sensibilisation à leur intérêt

O8 : Réaliser des inventaires complémentaires et assurer le suivi des espèces et des habitats d'intérêt communautaire

- Inventaire et typologie des haies/bois/bosquets et fossés/étangs à l'échelle de la zone d'influence et du territoire
- Fiches de recommandations, de gestion et savoir qui contacter pour les propriétaires
- Intégration aux inventaires de vieilles forêts de plaine (CEN-EIP-CRPF)

O9 : Sensibiliser aux enjeux Natura 2000 et valoriser le site

- Formations forestières intégrées à Natura 2000
- Porter à connaissance de la loi sur le défrichement
 - Réunions d'informations pour les communes, les propriétaires
 - Renvoi vers des liens internet

O10 : Animer le site Natura 2000

- Formations forestières intégrées à Natura 2000
- Visite commune N2000-CRPF auprès des propriétaires forestiers



Document(s) de travail :

Diaporama de présentation des éléments des diagnostics, des objectifs de développement durable et des exemples d'actions.

Suite à donner :

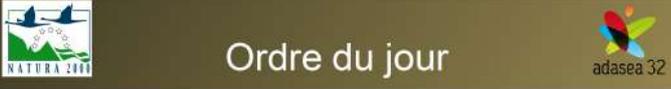
Réaliser les fiches actions à partir de ces différentes propositions.



Révision du DOCOB
Groupes de travail

Valorisation / Sensibilisation
07/03/2018 Campagne d'Armagnac

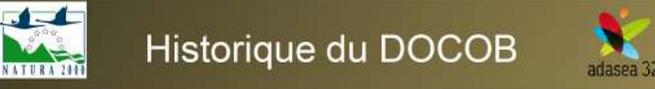
Site Natura 2000
Étangs de l'Armagnac



Ordre du jour

- 1°) Natura 2000 ?
- 2°) Historique du DOCOB
- 3°) Les étapes de la révision
- 4°) Les outils mobilisables
- 5°) Exemples d'actions
- 6°) À vous la parole !

07/03/2018 2



Historique du DOCOB

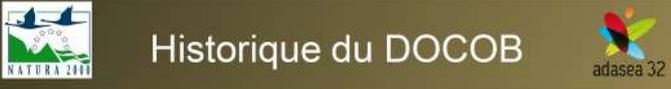
Zones Spéciales de Conservation (ZSC)
« Directive Habitats »
Conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore



7 entités sur 12 communes

Zone Natura 2000 : 1030 ha
Zone d'influence : 3200 ha

07/03/2018 4



Historique du DOCOB

Premier document d'objectifs (DOCOB) élaboré en 2002
Parmi les 1^{ers} de Midi-Pyrénées

Validé par le comité de pilotage du site en date du 02/07/2003

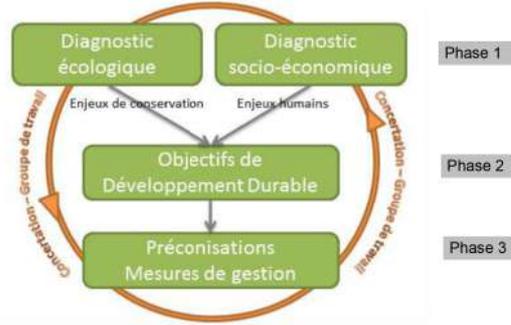
Actualisation de la cartographie des habitats naturels réalisée en 2015

Révision du document d'objectifs 2017-2018

07/03/2018 5



Les étapes de la révision



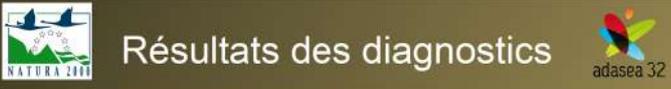
Phase 1: Diagnostic écologique / Diagnostic socio-économique

Phase 2: Objectifs de Développement Durable

Phase 3: Préconisations / Mesures de gestion

Conte de pilotage local

07/03/2018 6



Résultats des diagnostics

Cistude d'Europe

Habitat : étangs ensoleillés avec végétation aquatique et branchages + milieux ouverts herbacés pour la ponte




• Points noirs :
- diminution des sites de ponte entraînant un faible recrutement
- présence d'espèces dégradant leur habitat

07/03/2018 7

• Les insectes :

Lépidoptères

Damier de la succise



Prairies humides et sèches

Cuivré des marais

Milieus humides et prairies inondables



Fadet des laïches

Milieus humides



- Points noirs :
 - disparition de leur habitat par assèchement des zones humides et abandon des prairies

07/03/2018

8

• Les insectes :

Odonates



Agrion de Mercure

Cours d'eau et annexes hydrauliques, bien ensoleillés pourvus d'une riche végétation herbacée type mégaphorbiaies

- Points noirs :
 - pollution de l'eau
 - fermeture du milieu
 - comblement des fossés

07/03/2018

9

• Les insectes :

Coléoptères du vieux bois

Arbres morts ou sénescents, préférentiellement les vieux chênes

Pique-prune



- Espèce en forte régression

Lucane cerf-volant et Grand capricorne



- Espèces communes dans la région et sur le site

- Points noirs :
 - Disparition des arbres à grandes cavités
 - Plantation d'espèces allochtones

07/03/2018

10

Loutre d'Europe

Cours d'eau et étangs, ripisylves et berges végétalisées



- Population en progression

- Points noirs :
 - qualité de l'eau
 - qualité de la ripisylve

Vison d'Europe

Zones humides, habitats riverains des cours d'eau et des étangs

- Espèce en danger critique d'extinction en France, aucune observation dans le Gers depuis plus de 10 ans

07/03/2018

11

Chiroptères



Boisements de feuillus, corridors boisés, prairies et bocages

- 8 espèces présentes ou probables



- Points noirs :
 - disparition de haies et d'éléments boisés linéaires
 - perte des habitats de chasse et des gîtes

07/03/2018

12

Lamproie de Planer

Ruisseaux de taille moyenne et substrat de gravier et de sable pour la reproduction



- Espèce présente sur la Douze à l'amont et à l'aval du site

- Points noirs :
 - qualité de l'eau
 - simplification du lit mineur

07/03/2018

13

- 4030 - Landes sèches européennes
- 6430 - Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin
- 6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*)

- Points noirs :
 - reconversion en cultures
 - absence d'entretien
 - fertilisation
 - plantation en milieux ouverts

- 3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du *Magnopotamion* ou de l'*Hydrocharition*



- Points noirs :
 - qualité de l'eau
 - modification du fonctionnement hydraulique

- 9230 - Chênaie galicio-portugaise à *Quercus robur* et *Quercus pyrenaica*

- Points noirs :
 - défrichement
 - reconversion en monoculture de pin maritime

Conservier/restaurer les habitats et les espèces d'intérêt communautaire ainsi que les habitats d'espèces	O1 : Maintenir et restaurer les continuités écologiques aquatiques et terrestres
	O2 : Maintenir les points d'eau en bon état
	O3 : Maintenir, restaurer et valoriser les zones humides
	O4 : Assurer le bon fonctionnement écologique des cours d'eau et fossés
	O5 : Conserver les vieux arbres feuillus et les milieux forestiers
	O6 : Préserver, restaurer et valoriser les milieux ouverts et bocagers
	O7 : Favoriser les pratiques respectueuses des chiroptères dans le bâti
Améliorer les connaissances	O8 : Réaliser des inventaires complémentaires et assurer le suivi des espèces et des habitats d'intérêt communautaire
Informier et sensibiliser	O9 : Sensibiliser aux enjeux Natura 2000 et valoriser le site
	O10 : Animer le site Natura 2000

- **Contrats Natura 2000** :
 - agriculteurs, forestiers ou autre public
 - volontaire
 - durée de 5 ans, rémunérés
- **Chartes Natura 2000** : respect de bonnes pratiques, non rémunérées
- **Formations et journées techniques**
- **Communication** grand public et scolaire
- **Études complémentaires et diagnostics**
- **Intégration** dans les autres politiques publiques
- ...

Action TZ 4 : Sensibilisation aux objectifs de conservation

- Animation auprès des scolaires
- Plaquettes

Action TZ5 : Formation des acteurs

- Favoriser les auxiliaires et la biodiversité sur vignes pour réduire la pression phytosanitaire

Action PH1 : Éviter la destruction des prairies humides

- Travail avec la SAFER pour informer les repreneurs
- Charte Natura 2000 avec engagements à respecter

- Propositions
 - Éviter le boisements des sites de ponte des cistudes d'Europe, animation du document d'objectifs, ...
- Propositions faites lors du groupe de travail sur la hiérarchisation des espèces :
 - Sensibilisation des acteurs sur la loutre ,information sur la présence d'espèce et leurs habitats, formation sur la gestion forestière, ...

Révision du DOCOB du site NATURA 2000 des Étangs de l'Armagnac Groupe de travail « Valorisation et sensibilisation »

COMPTE-RENDU

Date :	07 mars 2018	Organisé par :	Hugo GIRARD (ADASEA 32)
Lieu :	Campagne d'Armagnac	Rédacteur :	Hugo GIRARD
Participants :	Claude SCHMITT (1 ^{er} adjoint de Campagne d'Armagnac et président des randonneurs de Manciet), Nicolas BERNADICOU (CD 32, ENS), Claire AUBIN (Coordinatrice pôle animation CPIE 32), Aurélie BELVÈZE et Hugo GIRARD (ADASEA 32)		
Excusée	Carole DELGA (Présidente de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée), Michel UHLMANN (DDT 32)		

Objectif : Propositions d'actions pour répondre aux différents objectifs de développement durable

Ordre du jour : Valorisation et sensibilisation

Tour de table, présentation par Claire AUBIN des actions de sensibilisation faites aux scolaires et grand public sur le site Natura 2000.

Présentation (cf diapo annexé) par l'ADASEA 32 :

- Cadre de la révision
- Eléments des diagnostics
- Objectifs de développement durable
- Outils mobilisables
- Exemples d'actions du DOCOB de 2002

Présentation de quelques propositions faites lors des groupes de travail précédents en lien avec la sensibilisation et la valorisation

Compte-rendu des échanges

Aurélie BELVÈZE : Il a été proposé de s'intégrer au nettoyage de la Douze réalisé par la société de pêche avant l'ouverture de la pêche à la truite et donc d'utiliser ce support pour communiquer autour de Natura 2000 et des espèces.

Claire AUBIN : Le grand public aime bien participer à ce genre de manifestation concrète.

Mr SCHMITT explique que le club de randonnées n'utilise pas uniquement les PR ou GR, ils empruntent souvent les chemins privés avec autorisation des propriétaires, avec la découverte de jolis endroits.



Certains chemins ne sont pas trop entretenus, ils mettent parfois un coup de sécateur pour les petites branches mais ils sont vite limités.

Aurélié BELVÈZE note qu'il y a quelque chose à faire pour l'entretien des chemins de randonnées tout en tenant compte de Natura 2000 et des cycles de développement des espèces.

Mr SCHMITT : Si certains endroits étaient nettoyés cela serait plus facile, même pour les randonneurs de Saint Jacques.

Aurélié BELVÈZE : Il faut voir qui à la compétence de ces chemins (communautés de communes, communes ou particuliers).

Mr SCHMITT : Nous rayonnons sur environ 40 km autour de Manciet, tous les 15 jours nous faisons un village différent. Depuis le début, nous sommes à peu près à 95 villages différents autour de Manciet, avec des passages différents pour éviter la répétition.

Claire AUBIN : Il y a pas mal de communes qui font des chantiers jeunes, les communes font appel aux centres de loisirs pour entretenir les équipements de la commune mais ils font aussi parfois du débroussaillage.

Aurélié BELVÈZE : On peut favoriser au travers de chantiers jeunes l'entretien de chemins de randonnées et l'on fait d'une pierre deux coups : l'entretien du sentier et les jeunes sont initiés à la biodiversité.

Mr SCHMITT : N'y a-t-il pas une question d'assurance également ?

Aurélié BELVÈZE : Ce sont des choses qui doivent être cadrées par les chantiers jeunes, assurance de type responsabilité civile.

Nicolas BERNADICOU rappelle qu'il travaille avec le lycée de Riscle, sur des chantiers jeunes, dans le cadre de leur formation scolaire (1^{ère} et Terminale Gestion des Milieux Naturels et de Faune GMNF). Il cherche des chantiers diversifiés. Ils interviennent sur le Moura pour la réouverture de milieux (roselière)

Nicolas BERNADICOU présente les travaux qui ont eu lieu sur l'étang du Moura et ceux qui sont en cours ainsi que qu'il se fait sur le site du Moura.

Nicolas BERNADICOU explique que la digue de l'étang du Moura est maintenant fermée suite aux travaux et que la législation veut qu'il n'y ait pas de ligneux sur les digues. Par conséquent, il n'y a plus d'écran végétal par rapport à la faune : on est directement en visuel sur l'étang ce qui crée du dérangement que ce soit pour les tortues ou les oiseaux.

Dans le projet de valorisation du site, il y a un projet de sentier pédagogique qui fera le tour du site mais pas de l'étang en lui-même avec des accès ciblés à l'étang. Il est difficile de concilier sur un site naturel la conservation de la faune et de la flore et faire découvrir ce patrimoine. Le sentier vise à guider le public pour pas qu'il n'aille n'importe où et dérange la faune et par des panneaux à faire découvrir la biodiversité du site. L'échéance pour l'inauguration est fixée à 2021. Cette année la 1^{ère} étape est la création du parking en bordure de la route départementale à l'entrée du site.

L'accès à l'observatoire se ferait par une haie tunnel afin de faire prendre conscience au grand public de l'importance des haies en tant que corridors écologiques et de camoufler le public dans l'approche de l'observatoire.



Aurélié BELVÈZE demande à Nicolas BERNADICOU s'il pense faire des manifestations type « Écofête » de Perchède sur le site du Moura ?

Nicolas BERNADICOU répond qu'il est en contact depuis plusieurs années avec Mr MARIN, le maire de Perchède, et essayent de développer des choses en commun notamment sur la valorisation des sites. Monsieur MARIN a monté une association PIMAO qui va récupérer l'animation du site et aimerait jumeler les 2 sites. Nicolas BERNADICOU a également le souhait de relancer la pêche extensive sur l'étang du Moura et en faire un événement convivial et participatif pour la population locale.

Il serait intéressant qu'à l'échelle du site N2000, il y ait quelque chose d'organiser en terme d'animation.

Aurélié BELVÈZE indique qu'il pourrait s'agir d'établir un programme d'activités annuel entre les différentes associations et les offices du tourisme, un programme que ce soit pour la population et les acteurs.

Nicolas BERNADICOU précise que cela l'intéresse de savoir ce qu'il se passe autour, de faire parti d'un réseau. On peut s'appuyer sur l'association PIMAO.

Aurélié BELVÈZE : Ce programme peut être sous la forme papier ou électronique. On parlait de faire une gazette N2000, jusqu'à présent on fait un bulletin d'information Natura 2000. Jusqu'en 2014, on l'envoyait aux propriétaires et différents acteurs locaux, depuis 2015, il n'y a plus le financement de l'impression et de l'envoi papier. Certains propriétaires sont étonnés de ne plus rien recevoir. L'envoi ne se fait plus que sous format électronique aux gens dont nous avons l'adresse.

Nicolas BERNADICOU : C'est une bonne idée pour faire vivre le site Natura 2000 au moins localement.

Claire AUBIN : Cela permettrait aussi d'informer sur les différentes activités du programme.

Aurélié BELVÈZE : Actuellement, quand nous avons des informations, on les envoie par mel aux membres du COPIL, on fait une mise à jour du site internet des sites Natura 2000 gersois (gers.n2000.fr).

La communication a toujours été un parent pauvre de Natura 2000, on anime dans la durée donc la difficulté dans la durée est de remettre régulièrement l'ouvrage à jour. On a fait beaucoup d'information au début lors de la rédaction du 1^{er} DOCOB puis après les choses se font au fur et à mesure et malgré tout les gens ont changé. On a fait une petite sensibilisation lorsqu'il y a eu les nouveaux conseillers municipaux en 2014 mais pas forcément auprès de tout le monde. Ce qui est important est de pouvoir se rencontrer et discuter mais aussi d'entretenir le lien et la flamme avec d'autres moyens.

Claire AUBIN : L'animation auprès des scolaires est une chose qui marche bien, les écoles sont demandeuses. Les enfants sont intéressés, cela permet de faire passer des messages.

Nicolas BERNADICOU : C'est important que les enfants soient éduquer à l'environnement. Il faut les amener à regarder autour d'eux.

Claire AUBIN : Les animations du CPIE pour les primaires marchent bien. On travaille aussi avec quelques collègues et cela fonctionne bien, les faire sortir sur le terrain est intéressant pour eux. Des professeurs sont intéressés.



Mr SCHMITT : En terme de randonnée : il y a 3 longueurs de parcours. Le petit parcours pourrait être intéressé par une randonnée thématique. Ce groupe prend plus son temps et prend des photos.

Claire AUBIN : Sur les randos grand public, cela peut être ciblé sur un thème particulier (oiseaux, insectes, photos, ...).

Claire AUBIN : Si ce n'est pas de la formation, est-ce que cela peut être plutôt des réunions avec les offices de tourisme pour faire des suivis de l'activité touristique sur le site Natura 2000 (faire des points régulier)

Aurélié BELVÈZE : Oui c'est quelque chose qui peut rentrer dans l'animation, comme on fait des points informels réguliers avec Nicolas.

Nicolas BERNADICOU : L'épine dorsale qui fait le lien entre les entités du site est la Douze, est ce que l'on ne pourrait pas envisager un sentier longeant la Douze, en travaillant avec les syndicats de rivière et les propriétaires. Il existe déjà des bouts de chemins qui longent la Douze.

Mr SCHMITT se questionne sur les plantations d'arbres en bord de cours d'eau.

Aurélié BELVÈZE : Certains peupliers sont plantés sur la berge, en bord de rivière. Dès qu'il y a un coup de vent, le peuplier tombe et arrache une partie de la berge. Il est conseillé d'avoir une distance de recul de plantation par rapport à la berge. On constate que sur certaines peupleraies, certains propriétaires pour gagner en densité et avoir plus d'arbres, plantent jusqu'au bord de la rivière. Il y a un travail d'information des propriétaires à faire, savoir quelles sont les espèces les plus adaptées.

Aurélié BELVÈZE : Pour l'instant comme espèce végétale qui pose souci, on a une station de jussie en limite du site.

Les formations autour des étangs et des pisciculture peuvent s'intégrer avec la CATZH : une journée technique pisciculture des étangs va être proposée sur le Bas-Armagnac.

On avait édité pour l'ancien DOCOB un petit poster des espèces et une petite plaquette du site. Est ce que cela vous semble toujours des outils d'actualités ?

Nicolas BERNADICOU : Il faut peut être les réactualiser ?

Aurélié BELVÈZE : La plaquette avait été réactualisée vers 2010-2012. Un petit guide sur les espèces invasives a aussi été réalisé.

Nicolas BERNADICOU demande si le galéga est noté dans le guide.

Aurélié BELVÈZE explique ce qu'est le Galega officinal. Jolie petite plante, subspontanée à caractère invasif, qui pose problème sur le site du Réseau hydrographique du Midou et du Ludon et on voudrait éviter qu'elle nous embête aussi sur ce site. Elle appartient à la famille des fabacées, pour la reconnaître : elle est imparipennée, la feuille est composée d'une tige avec des folioles paires et un foliole terminal. Au bout de chaque foliole, on a un petit pic que l'on appelle un mucron. Elle accumule des toxines qui a une certaine dose sont toxiques pour les animaux notamment pour le bétail. Les animaux qui pacagent font trier et ne pas la manger. Du foin a été fait sur une parcelle remplie de galéga et dès qu'il y a 10% de galéga



dans une botte de foin, c'est mortel pour une vache. On a eu des cas de mortalité à Monguilhem en 2016.

On surveille donc depuis son apparition, on a eu quelques pieds sur la digue de l'étang du Moura, qu'on peut encore facilement les arracher. Sur des parcelles envahies, la question de la gestion se pose. On a pris contact avec le CEN Aquitaine qui côté landais ont mis en place un protocole suite à une parcelle envahie pour essayer d'épuiser la plante et de diminuer sa présence. On est donc en contact avec eux et le CBNPMP pour savoir ce que l'on peut faire. Les parcelles où il y en a beaucoup sont toutes des parcelles de bord de cours d'eau qui ont été retournées et qui sont inondées. Pour l'instant, on en trouve pas sur les prairies naturelles. Les graines profitent des inondations pour se disséminer et se développent sur les terres qui ont été mises à nu.

En 2016, on avait fait paraître dans la Volonté Paysanne un petit article sur les cas de mortalité et comment le reconnaître.

Un agriculteur a reconverti des parcelles de cultures en prairies, où il y a du galéga. Il fait une fauche très précoce de ces parcelles et pour l'instant l'éleveur qui lui achète ce foin en connaissant le risque, n'a pas eu de problème. Peut être que si le foin est fauché suffisamment tôt, la plante n'a pas eu le temps d'accumuler assez de substances toxiques dans ces feuilles et auquel cas les animaux peuvent le manger sans danger. Mais pour le moment, on manque de recul et de connaissances scientifiques.

Synthèse des propositions :

O9 : Sensibiliser aux enjeux Natura 2000 et valoriser le site

Communiquer

- **Gazette Natura 2000** (électronique)
- **Article régulier dans les journaux locaux et les bulletins municipaux**

Sensibilisation

- **Sensibiliser les scolaires** (maternelle à université)
- **Sensibiliser le grand public**
 - Balade thématique
 - Relancer la pêche de l'étang du Moura
- **Utiliser le sentier pédagogique du Moura comme support d'animation**
- **Favoriser la découverte autrement** (flashcode, 5 sens,...)
- **Formations techniques**
 - A la reconnaissance des espèces invasives comme la Jussie
 - A la gestion des étangs et à la pisciculture
 - En lien avec la CATZH
- **Sensibilisation au Galéga officinal**
- **Recherche et mise en réseau des informations** sur le Galega
- **Aménager un sentier le long de la Douze** (lien entre les entités)
- **Entretien des chemins de randonnées** en tenant compte de la biodiversité



- Voir avec les communes et les communautés de communes
- Au travers de chantier jeune
- Avec le lycée de Riscle, formation Gestion des milieux naturels et de la faune

O10 : Animer le site Natura 2000

- **Établir un programme d'activités** sur l'année du site Natura 2000
 - Avec les différentes associations (CPIE, ADASEA, PIMAO), le CD32 et les offices de tourisme
 - Sous forme papier et/ou électronique
- **Suivi et communication avec l'ENS**
- **Suivi de l'activité touristique** : point d'étape entre les offices de tourisme et les animateurs du site Natura 2000.
- **Relancer la pêche de l'étang du Moura**
- **Développer les liens entre les sites Natura 2000**

Document(s) de travail :

Diaporama de présentation des éléments des diagnostics, des objectifs de développement durable et des exemples d'actions.

Suite à donner :

Réaliser les fiches actions à partir de ces différentes propositions.

Site des Étangs de l'Armagnac

N°15 - Mars 2018

Bloc-notes

Permanence à la mairie de Manciet le **premier vendredi** de chaque mois de 9h30 à 12h00

Retrouvez les actualités du site Natura 2000 sur : gers.n2000.fr



Un étang d'Escagnan © Adasea 32

Éditorial

L'année 2018 est une année de renouveau pour le site Natura 2000 des étangs de l'Armagnac. Avec la révision du Document d'Objectif, de nouvelles actions seront proposées afin d'améliorer la gestion des espaces, d'approfondir la connaissance du milieu naturel, de développer la sensibilisation et la mise en valeur du site.

Second changement, le 1^{er} avril 2018, le Pays d'Armagnac reprend l'animation administrative et financière pour une durée de 3 ans, mission qui était jusqu'à présent assurée par la DDT du Gers. Cet engagement concrétise la volonté solidaire des 4 Communautés de Communes qui constituent le territoire de « l'Armagnac » de faire de la qualité environnementale **un marqueur de son identité**. Dans le monde d'aujourd'hui, c'est un atout pour notre tourisme, notre agriculture et nos produits de qualité.

Ainsi, tout en assurant une gestion rigoureuse des zones naturelles, nous souhaitons impulser une nouvelle dynamique de valorisation en mobilisant tous les acteurs avec lesquels nous collaborons depuis de nombreuses années. Ensemble concilions environnement et développement !

Mme Elisabeth DUPUY-MITERRAND
Présidente du PETR du Pays d'Armagnac
Présidente de la CC du Bas-Armagnac

Michel GABAS
Conseiller Départemental
Maire d'Eauze
Président du Comité de Pilotage

La vie du site Natura 2000 en résumé et en chiffres

Bilan 2015-2017 de la contractualisation



26 Agriculteurs bénéficiaires
entre 2015 et 2017



43 mesures proposées
72 engagements depuis 2015
1 engagement = 1 mesure pour 1 agriculteur



Plus de 425 000 € engagés sur
les campagnes 2015-2016-2017

*Sous réserve du retour d'instruction par
les services de l'Etat*



355 ha de surfaces engagées
sur les campagnes 2015-2016-2017

dont **85 ha** de cultures
converties en prairies
270 ha de gestion de prairies
inondables, humides et sèches



23 points d'eau
entre 2015 et 2017



**Plus de 5 km de fossés et plus
de 3,6 km de haies engagés** sur
les campagnes de 2015 à 2017

2018 - 2019, la contractualisation se poursuit ...

Contactez l'ADASEA pour le diagnostic de vos parcelles et l'analyse de leur éligibilité aux MAEC.

Le dépôt s'effectue comme chaque année au moment de la déclaration sous télépac (avril-mai). N'oubliez pas la date limite du 15 mai !

Le 1^{er} contrat forestier dans l'Armagnac

Un propriétaire s'est engagé dans une gestion forestière favorisant le **développement de bois sénescents** par la conservation de vieux arbres et la mise en place d'un îlot de vieillissement. Ce contrat a pour objectif de **préserver les feuillus indigènes comme les chênes, habitat préférentiel des chauves-souris forestières et des coléoptères saproxyliques** (= espèces qui dépendent du bois mort pour leur cycle de vie).

Côté valorisation

Animation pédagogique auprès des scolaires sur le thème de la biodiversité

Sensibilisation de 2 classes de l'école maternelle de Manciet (42 élèves de GS-CP et TPS-PS-MS) : deux séances en classe et une sortie terrain.

À Éauze, 15 jeunes du centre de loisirs de Montréal du Gers ont également pu profiter d'une sensibilisation à la biodiversité de la commune et du site Natura 2000.

Animation Grand Public 2017

Balade nature au Moura

Le public a pu découvrir l'entité du Moura dont une partie est classée Espace Naturel Sensible, sa biodiversité et les actions de gestions mises en place afin de la préserver.

Balade nature
Le printemps de l'étang

Samedi 13 mai 2017
à l'Étang du Moura
GRATUIT 14h

Espace naturel parmi les plus riches du département, l'étang du Moura est un petit joyau de biodiversité qui s'offre à nous. Apprenons à observer et à comprendre sa mosaïque de milieux naturels et les espaces emblématiques qui y sont associées : nous attendent Castor, Louette, Hérons, et bien d'autres habitants des zones humides, pour un moment de découverte de la nature en pleine effervescence...

INSCRIPTION OBLIGATOIRE
(places limitées)

CPIE Pays Gersois
05 62 66 85 77
animation@cpie22.org
10 rue Dabert - 32300 MIRAILHAC
www.cpie22.org

Prévoir une tenue adaptée et des jumelles

La vie du site Natura 2000 en résumé et en chiffres

La révision du document d'objectifs touche à sa fin !

Quelques chiffres issus des inventaires du printemps et de l'été 2017 :

- **85 cistudes d'Europe ont été observés sur le site**, un chiffre en baisse par rapport 150 individus observés lors des suivis de 2008-2009. Cette baisse est toutefois à relativiser au vue de l'échantillonnage moins important.

- **14 espèces de chiroptères dont 8 d'intérêt communautaire** ont été recensées grâce à des inventaires acoustiques. Jusqu'alors seulement 3 espèces étaient inscrites sur le Formulaire Standard de Données (la fiche d'identité du site).

- **Les coléoptères du vieux bois sont toujours présents sur le site.** Toutefois l'habitat du Pique prune (espèce prioritaire) est en régression.



Barbastelle d'Europe ©Sylvain DÉJEAN

En ce qui concerne les activités présentes sur le site, les acteurs locaux (syndicat de rivière, Fédération Départementale de Chasse, Offices de Tourisme, ...) et les communes ont été rencontrés afin de faire un point sur ces différentes activités.

Les changements, les plus notables, sur le site et sa zone d'influence depuis 2002 sont au niveau de l'activité agricole avec des évolutions de cultures notamment avec le développement de la vigne, la conversion de terres arables en prairies et la mise en place de zone tampon pour protéger les milieux aquatiques.



Au mois de janvier, **un premier groupe de travail s'est réuni pour hiérarchiser les espèces et les habitats selon leur enjeu de conservation pour le site.** Le Pique prune et la Cistude d'Europe sont les 2 espèces à enjeu fort, pour les habitats naturels 4 ont été classés avec un enjeu fort (Prairies maigres de fauche, landes sèches européennes, et 2 milieux de types étangs).



Entre le 27 février et le 07 mars, **5 groupes de travail se sont réunis pour permettre aux acteurs locaux et aux propriétaires de faire des propositions d'actions** à mettre en place pour continuer à préserver les habitats naturels et les espèces tout en maintenant les activités du site, à faire vivre le site. **Suite à ces groupes de travail des fiches actions sont en cours de rédaction.**

Groupe de travail « Étang » à Manciet ©ADASEA 32

Un COPIL de validation du DOCOB aura lieu **d'ici la rentrée 2018** ainsi qu'une réunion publique de clôture pour terminer cette révision.

Zoom sur ...

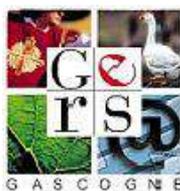
Les travaux sur l'étang du Moura

La restauration du Moulin par le CAUE continue. En 2017, les travaux se sont portés sur la toiture. Cette année, les travaux devraient se terminer notamment avec la réalisation de terrasses.

Pour permettre d'inonder complètement la queue d'étang et éviter un développement trop important de saules, frênes, un rajout de 30 cm a été fait au niveau du trop plein.



Moulin en restauration ©Nicolas Bernadidou



Au cours de l'été 2017, il a été constaté que la côte d'entrée du canal était inférieure à celle de la rivière. Avec cet été très sec, l'ensemble du débit partait dans le canal et la rivière n'était alors plus alimentée. Un petit seuil béton a donc été créé à l'entrée du canal pour rehausser sa côte et maintenir le débit réservé de la Douze.



Création d'une mare ©Nicolas Bernadidou

Dans une parcelle au Sud-Est du site, une mare a été créée en juin 2017. Elle a 2 objectifs :

- une zone d'eau peu profonde servant de nurserie pour les Cistudes d'Europe (milieu favorable au développement des jeunes).
- aide à l'installation d'un maraîcher bio qui a besoin d'un point d'eau pour l'irrigation.

Pour en savoir plus

Animation et Montage des dossiers

ADASEA du GERS

Maison de l'Agriculture,
Route de Mirande
BP 70161 32003 AUCH CEDEX
Contacts : Aurélie BELVEZE, Hugo GIRARD
a032@adasea.net
05 62 61 79 50

Sites internet: <http://gers.n2000.fr/>
<http://www.adasea32.fr/>

Animation et bulletin
financés par



Disponible en version numérique

Services de l'État

DDT Direction Départementale des territoires

1 place du Foirail
32009 AUCH CEDEX
Contacts : 05 62 61 46 46
Michel UHLMANN, Viviane MAZUEL

DREAL Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Occitanie

Division Biodiversité méditerranéenne et continentale
Site de Montpellier
520 Allée Henri II de Montmorency
CS 69007
34064 MONTPELLIER CEDEX 2
Contact : 04 34 46 66 45
Nathalie LAMANDE





Révision du DOCOB du site NATURA 2000 des Étangs de l'Armagnac Rencontre Institution Adour (Projet de territoire Midour)

COMPTE-RENDU

Date:	04 décembre 2017		
Lieu :	Bureau de l'ADASEA 32 à Auch	Rédacteur :	Sophie HURTES
Participants :	Hugo GIRARD (ADASEA 32-NATURA 2000 Etangs de l'Armagnac) HG Aurélie BELVEZE (ADASEA 32-NATURA 2000 Midou-Ludon) AB Sophie HURTES (ADASEA 32 CATZH) SH Marion ALVAREZ (Institution Adour) MA		

Thèmes :

Projet de territoire Midour, NATURA 2000 Midou-Ludon, Etangs de l'Armagnac et CATZH.

Objectif(s):

Présentation mutuelle des structures et des actions menées.

Contenu :

NATURA 2000 :

AB présente NATURA 2000 dans le Gers

L'ADASEA est animateur du site Midou-Ludon qui se trouve dans le projet de territoire Midour et siège à ce titre au COPIL.

Sur le Midou-Ludon, l'Adasea est co-animateur sur la partie gersoise du site et Landes Nature assure la co-animation sur la partie landaise. Animation jusqu'en mars 2019

Jusqu'au 31 mars 2018, l'animation du site NATURA 2000 Etangs de l'Armagnac était portée par l'Etat (DDT32) et l'ADASEA assurait l'animation.

Depuis le 5 mars, c'est le PETR Armagnac qui est porteur de l'animation du site et a lancé un appel d'offre pour l'animation auquel l'ADASEA a répondu et actuellement en attente de décision. L'Adasea réalise actuellement la révision du Document d'Objectifs du site NATURA 2000 des Etangs de l'Armagnac, fin prévue le 21 mai 2018.

PAEC Bas-Armagnac

AB rappelle l'historique des MAE portées par l'ADASEA depuis 1995 sur le Gers notamment sur le territoire de l'Armagnac.



Sur le Bas-Armagnac l'ADASEA est porteur depuis 2015 d'un PAEC avec des enjeux prioritaires : NATURA 2000 Midou-Ludon, Etangs de l'Armagnac et Gélise, étangs à enjeux cistudes et zones humides.

Présentation de la liste des MAEC disponibles sur le territoire du Bas-Armagnac via la notice de territoire.

MA : Pourquoi ne pas avoir pris des mesures phyto ?

AB : cela nécessite un accompagnement que l'Adasea n'est pas en mesure de faire et cela nécessitait que les coopératives passent un agrément spécifique et comme très peu d'exploitants étaient intéressés, cela n'était pas valable pour les coop de demander cet agrément. De même, il était aussi question de la difficulté à gérer la baisse des traitements en lien avec l'IFT.

PAEC Bas-Armagnac (BARM) orienté « biodiversité ». Au départ, fin 2014, le PAEC ciblait les enjeux qualité de l'eau et érosion des sols car l'AEAG devait financer les MAEC. SH avait fait une réunion de travail avec Véronique Michel de l'Institution Adour pour voir quelles mesures proposer pour répondre aux enjeux du SAGE Midouze. Puis, l'AEAG s'est retirée des financeurs, le territoire Supra lié au SAGE n'ayant pas été retenu. Il nous a donc été demandé par la Région de cibler le PAEC sur les enjeux « biodiversité » et « zones humides ».

Organisation pour un PAEC sur tout le bassin du Midour

MA : L'idée serait de pouvoir proposer la MAEC « sols »

Il y aura la possibilité de proposer plus tard la « mesure sols » mais ce n'est pas un enjeu retenu dans le PAEC actuel BARM et il y a également la difficulté de mise en place de cette mesure. Elle a été notée par ailleurs dans une fiche action de la réactualisation du DOCOB

SH : sur le territoire BARM, le périmètre du PAT d'Estang a été retiré car il faisait l'objet d'un PAEC en 2015, et certaines communes en limite du bassin du Midour avait aussi été enlevées car la région avait demandé à restreindre le périmètre du PAEC BARM.

MA : Dans l'hypothèse de proposer la « MAEC sols » via un PAEC qui semble convenir aux acteurs du territoire, cela nécessiterait donc de revoir les contours du périmètre BARM pour intégrer l'ensemble du territoire Midour (zones exclues sur Toujouse...).

Côté Occitanie, il a été demandé de déposer un PAEC pour 2020. On est toujours dans le programme de la Région 2014-2020. Il faudrait se faire repréciser par la Région les dates du PDRR. Il reste à voir où cela en est côté Aquitaine et quelle articulation serait possible entre les 2 Régions. L'ADASEA ayant déjà déposé le PAEC 2020, il faudra voir comment est-il possible de modifier le territoire proposé et modifier également le budget pour souscrire la mesure sol en plus des reconductions des contrats de 2015 envisagées.

Sur le Secteur amont du bassin, il y a donc le PAEC Bas-Armagnac porté par l'ADASEA

Secteur aval : Institution Adour (côté landais)

Nécessité de proposer un accompagnement technique concret des agriculteurs. Qui pourrait faire et qui pourrait financer (Fonds FEDER...) ?

Plafonds de 7600€ en Occitanie différent de l'Aquitaine où le plafond est de 10 000€.

Côté aquitaine, il ne peut y avoir plus de 5 mesures par PAEC.

17 avril 2018: réunion régionale pour cadrer les MAEC pour la campagne 2018. Problème des mesures de maintien en Agriculture Biologique qui ne sont pas maintenues en Occitanie à la différence de l'Aquitaine.



Pour l'enjeu érosion, il a été rédigé une fiche action avec la mise en place de techniques culturales simplifiées, reconversion de parcelles en herbe dans la réactualisation...

MA souligne qu'en terme d'itinéraire technique, le maïs ne demande pas beaucoup de passages de phytosanitaires, l'indice de fréquence de traitement est faible pour cette culture. C'est également un bon piège à nitrate. Par contre, il pose un problème sur la quantité d'eau car il nécessite beaucoup d'eau d'irrigation à la période d'étiage. Pour ce qui est de la problématique de l'érosion, c'est la conduite de la parcelle, toutes cultures confondues, qui peut poser problème si le sol est laissé nu en hiver.

CATZH 32

SH précise rapidement les actions de la CATZH avec des diagnostics individuels et des plans de gestion de milieux humides (mares, étangs, prairies inondable et humides), réunions d'information sur divers thématiques (loi sur l'eau...)

Appui aux collectivités, accompagnement de gestionnaires pour la gestion, la restauration ou la valorisation de leur milieu humide. Une visite d'évaluation permet ensuite d'assurer le suivi des milieux ayant fait l'objet d'un diagnostic.

Institution Adour

Institution Adour EPTB (4 départements : Gers, Landes, Hautes-Pyrénées et Pyrénées atlantiques) et depuis 2017 est devenu un syndicat mixte ouvert en lien avec la GEMAPI. Problématique cours d'eau (technicien de rivière, gestion de la biodiversité...).

27 salariés (1 DG, DG Aurélie Bertos, Cellule ressource, Cellule biodiversité, Cellule Gestion intégrée (SAGEs ...) AM reprend le Projet de territoire Midour et progressivement le SAGE Midouze suite au départ de Véronique Michel.

L'observatoire de l'Eau de l'Adour est devenu un service de l'Institution Adour.

Projet de territoire Midour

MA présente l'avancement du Projet de Territoire Midour, les avis et propositions du comité technique.

Sur la quarantaine d'actions proposées, 2 concernent la création d'ouvrages (réservoirs de soutien d'étiage et retenues de substitution déconnectées du cours d'eau) qui ne seront peut-être pas retenues. Le COTECH mène actuellement un travail d'analyse des actions en termes de coûts financiers, de volume d'eau économisé ou créé, de temps de mise en œuvre et d'impact environnemental. C'est une analyse compliquée dont les chiffres obtenus ne seront pas exact, ce qui nécessitera donc de donner des fourchettes aux chiffres obtenus. Par ailleurs, le COTECH a réalisé une première estimation concernant la mise en place des couverts végétaux avec le semis direct sous couverts sur l'ensemble du bassin versant. Le gain potentiel de stockage d'eau est très conséquent et se compte en plusieurs millions de mètre cube. Par contre, cette première estimation a été réalisée avec des hypothèses qui ne reflètent pas forcément la réalité du territoire, d'autant que la zone des sables du bassin n'a pas le même potentiel que la zone limoneuse du Gers en terme de matière organique et donc de stockage d'eau. MA va donc travailler avec le programme Agr'eau pour affiner cette simulation et pouvoir la présenter aux acteurs.



Après Sivens, moratoire de Mme BATHO pour tous les dossiers de financement d'ouvrage. Nécessité de réaliser un projet de Territoire en raison des déficits importants sur le bassin.

La CLE Midouze suit tout le déroulement depuis mars 2016. SH a suivi la CLE du SAGE Midouze depuis plusieurs années dans le cadre de la CATZH.

En amont, les débits sont soutenus par 3 réservoirs et en aval dans la partie landaise par des pompages en nappes.

Volumes prélevables : 23,9 Mm³

Par ailleurs, le réservoir de Montdebat et celui de Gaube ont été intégrés par anticipation aux volumes prélevables (qui sont identiques aux autorisations historiques). Donc ces réservoirs serviraient à compenser les prélèvements actuels et n'auraient pas vocation à développer l'irrigation. Les Amis de la Terre 32 souhaiteraient que les autorisations soient révisées pour qu'elles soient calées sur la capacité du milieu et non sur des ressources qui n'existent pas 11000ha irrigués sont autorisés actuellement sur le bassin versant du Midour.

- Masses d'eau superficielles : qualité écologique dégradée par les pollutions diffuses et un défaut d'oxygénation. Il y a également des rejets de STEPs non conformes.

- Masses d'eau souterraines : dans leur partie libre, les nappes sont soumises à des pollutions (nitrates, phytosanitaires). Les nappes semi-profondes et profondes sont en bon état chimique.

- Masses nappes profondes et semi profondes : bon état chimique.

Il y a par ailleurs des problèmes de rejets des STEP non conformes comme pour la commune de Nogaro qui n'a pas le débit de dilution suffisant.

Présentation du rapport de synthèse des actions retenues en atelier pour l'instant et qui vont être rediscutées en atelier et réunions publiques. Ont été exclues les actions qui relèvent d'actions déjà comprises dans un programme opérationnel ou autres actions non réalisables (ex utilisation bassins d'orage qui doivent rester pleins maxi 3 semaines) Commission Midour-Douze pour gérer les crises d'étiage.

16 avril COPIL

3 mai : atelier de concertation à Magnan sur la journée avec un fonctionnement par stands sur 7 actions qui posent question. : réservoirs, couverts végétaux, développement d'une filière durable sur le bassin versant, action d'assainissement, régénération naturelles des ripisylves,...

Juin : réunion publique

Fin du projet de territoire : MA espère avoir toute la ma\$ère pour cet été et il restera ensuite à rédiger le document final déjà commencé en parallèle. On va essayer de respecter un minimum les délais afin de ne pas avoir trop de retard par rapport à juin 2018 (fin initialement prévue). En ce qui concerne les retenues non utilisées, il y aura une grille de priorisation.

MA souligne qu'il serait important de pouvoir travailler avec le Bureau National Interprofessionnel de l'Armagnac.

Elle précise qu'il est important de valoriser le programme Agr'eau.

Echanges sur le rôle des coopératives qui semblent vouloir évoluer vers l'accompagnement des agriculteurs vers d'autres techniques culturales, mais il reste des interrogations sur l'objectivité des conseils donnés en tant que vendeurs de produits et de semences.



Remarque ADASEA : dans les principaux enjeux du projet de Territoire présentés lors de la CLE, les zones humides n'apparaissent pas dans les enjeux milieux naturels. MA précise que c'est ce qui a été validé au COFIL d'octobre 2017. Les zones humides ont été intégrées dans des actions type reconnexion des annexes hydrauliques, restauration espaces de mobilités... relatives aux actions des syndicats de rivières. Le nouveau Président du syndicat de rivière Midour Douze (Michel CHANUT) a souligné qu'il serait important de s'occuper de la couleur de l'eau, sous-entendu des parcelles du bassin versant des rivières.

MA propose qu'on réfléchisse à faire apparaître un ligne de gouvernance spécifique aux zones humides.

Espèces invasives

MA souligne qu'un stagiaire de l'Institution Adour va travailler sur les espèces invasives animales et végétales sur le Bassin versant de l'Adour.

SH précise les actions de la CATZH vis à vis de la sensibilisation sur les espèces invasives lors des visites individuelles et des réunions collectives. La CATZH a mis en place un suivi et une surveillance des jussies sur les points d'eau concernés déjà contaminés ou à risques. Il y a de plus un partenariat avec le Conservatoire Botanique National des Pyrénées. Des chantiers d'arrachages manuels ont été réalisés en 2017 sur des sites test avec des étudiants en BTS GPN de l'Institut Saint-Christophe de Masseube.

Document(s) de travail :

Documents ADASEA :

Notice du territoire PAEC avec liste des MAEC

Plaquette CATZH

Bulletin d'information Echo des pesqués n°4

Fiche de bilan CATZH 2003-2017 sur le Bas-Armagnac

Documents Institution Adour

Diaporama Projet de territoire présenté à la CLE du SAGE Midouze

Avis et propositions du comité technique du Projet de Territoire Midour

Suites à donner :

Envoyer les cartes de zonage PAEC et les notices de territoire

Préciser si on souhaite différencier les zones humides des annexes hydrauliques, espaces de mobilité... et si on souhaiterait proposer une gouvernance spécifique aux ZH (voir avec Claire LEMOUZY)

MANCIET

Des préconisations pour préserver l'environnement

L'Association départementale pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles (Adasea 32) (1) anime la réflexion sur la révision du document d'objectifs du site des étangs de l'Armagnac. Thèmes : les étangs, la Douze, l'agriculture, la forêt et la sensibilisation du public. Animés par Aurélie Belbèze et Hugo Girard, des réunions ont eu lieu du 27 février au 7 mars. Le site comprend sept entités sur 12 communes. La zone Natura 2000 occupe 1 030 hectares et sa zone d'influence, 3 200.

Pour les étangs, il faut favoriser la ripisylve (la végétation bordant les milieux aquatiques) et conserver les arbres sur les berges. Contre les écrivisses de Louisiane, des concours de pêche ; contre les ragondins, des campagnes de piégeage. Pour la cisitude (sorte de tortue), maintenir les sites de ponte. Pour les embâcles, le syndicat de rivière s'en occupe si elles peuvent faire des dégâts ou se révéler dangereuses. Sinon, on laisse faire l'évolution naturelle.

Au sujet de la Douze, Un sentier pourrait longer cette épine dorsale du site. Des conventions seraient signées pour la ripisylve. On créera des passages pour la faune lors de la réfection des ponts.

Sensibilisation

Question agriculture, si les dégâts causés par les chevreuils sont en augmentation, ceux des sangliers sont



Aurélie Belbèze et Hugo Girard lors de la réunion de travail sur les forêts. PHOTO: H

plus importants et progressent. Pour préserver les insectes, il faut de petites zones d'habitat reliées par des corridors. L'élevage préserve les chiroptères : le bétail attire les insectes. On étudie la collecte des eaux du bassin versant avec zones de rétention pour une auto-épuration des eaux de drainage avant retour au milieu. Pour aider à l'installation de nouveaux agriculteurs, on subventionnerait un service de remplacement. Les agriculteurs de la zone d'influence du site ont accès aux MAE (mesures agro-environnementales).

Au niveau des forêts, Selon Florent Nonnon, du CRPF (Centre national

de la propriété forestière), tout défriement doit faire l'objet d'une demande à la DDT. Un inventaire des vieux arbres est en cours.

Les chantiers jeunes peuvent entretenir des chemins de randonnée. Le sentier du Moura guide le public pour éviter qu'il dérange la faune. L'accès à l'observatoire se ferait par une haie tunnel. Un technicien des espaces naturels sensibles, étudié avec le maire de Perchède le jumelage des étangs du Moura et du Pesqué (où a lieu l'écofête).

Roland Houdaille

(1) www.adasea32.fr

S u b s c r i b e z 0 4 0 4 2 0 7 9

RISCLE

Monsieur Jean dans le trouble

Samedi, à Riscle, L'Incroyable Théâtre Spirale, à 21 heures, sur le site de l'Écocentre, présentera « Monsieur Jean ou l'homme poubelle », joué par la compagnie Monsieur Jean et Madame Jeanne. « Vous êtes stressés ? Angoissés ? Déçus ? Aliénés ? Tourmentés par des doutes existentiels ? Ce lavage de cerveau est fait pour vous ! », explique la compagnie.

Avec ses tics et sa maladresse, à la fois naïf et craintif, Monsieur Jean, son costume et dans l'espace de jeu cherche désespérément une issue et nous entraîne dans une succession d'histoires courtes à l'humour grinçant de l'immense Visnec.

« Un clown pour du Visnec ? Bien vu, c'est se mettre à la mesure des personnages opprimés par une menace sourde... Sous l'angle du rire, faire caisse de résonance au grotesque et à l'absurde... » Après Antigone Couic Kapout la saison dernière, on s'attend encore à un



« Monsieur Jean ou l'homme poubelle », joué par la compagnie Monsieur Jean et Madame Jeanne. PHOTO: SPIRALE

grand moment avec Monsieur Jean !

Tarif plein 12 euros, tarif réduit 10 euros. Tout public à partir de 12 ans. Renseignements et réservation au 05 62 08 43 81.

COMMUNES EXPRESS

RISCLE

Bal musette. Dimanche, à Riscle, à la salle Convivencia, se déroulera un bal, de 15 h 30 à minuit. Organisé par l'association Plus K Dan C, avec Alain Bringay. Douceurs, tom-

bola gratuite, sandwiches, buvettes. Entrée 10 euros. Réservations par téléphone auprès de Daniel au 05 81 23 30 73, Pâquerette au 06 60 34 93 33 ou Yvette au 05 62 69 83 34.

Monsieur le Directeur
Direction Départementale des Territoires
19, Place du Foirail
BP342
32007 AUCH CEDEX



Auch, le 04 mai 2018

À l'attention du Service Territoires et Patrimoine
Unité Environnement

Objet : demande d'avenant à la prestation « Révision du document d'objectifs du site Natura 2000 FR7300891 « Étangs de l'Armagnac » convention EJ1507617821

Dossier suivi par : Aurélie BELVÈZE et Hugo GIRARD

Monsieur le Directeur,

La DDT a confié à l'ADASEA et ses partenaires la révision du document d'objectifs du site Natura 2000 FR7300891 « Étangs de l'Armagnac » dans le cadre de la convention EJ1507617821 qui doit s'achever le 21 mai 2018.

Nous avons réalisé la phase d'inventaire écologique et de diagnostic socio-économique qui a permis de définir les objectifs de développement durable. Le Comité de Pilotage Local a validé cette première étape.

La réunion des groupes de travail thématiques a fait émerger de nombreuses propositions qui font l'objet d'une consultation et de compléments par les acteurs locaux.

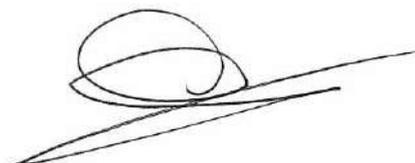
Par ailleurs, une réflexion est en cours pour adapter les périmètres du site et de sa zone d'influence.

Ainsi il apparaît qu'un délai supplémentaire est nécessaire afin de mener à bien ces consultations au sujet des fiches-actions ainsi que la concertation sur la modification des périmètres. Auquel il faut ajouter la relecture et la validation du DOCOB par le Comité de Pilotage Local.

Nous sollicitons donc une demande d'avenant afin de prolonger jusqu'au 30 septembre 2018 la date de fin de cette mission.

Dans l'attente d'une réponse positive de votre part, veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sincères salutations.

Claire LEMOUZY



Directrice de l'ADASEA du Gers



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N°1

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

MTES - La préfète du Gers représentée par le directeur départemental des territoires du Gers par arrêté préfectoral du 02 janvier 2018.

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

**ADASEA du GERS
Maison de l'agriculture – route de Mirande
BP 70161
32003 AUCH CEDEX**

**a032@adasea.net
Tel : 05.62.61.79.50 - Fax : 05.62.05.80.84
SIRET : 34060117800015**

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ **Objet du marché public ou de l'accord-cadre :**

Révision du document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 FR73000891 « Etangs d'Armagnac ».

■ **Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 22 novembre 2016**

■ **Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : 18 mois a/c de la notification.**

■ **Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :**

- **Taux de la TVA : 20 %**
- **Montant HT : 45 900,00 €**
- **Montant TTC : 55 080,00 €**

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

La durée d'exécution du marché est prolongée jusqu'au 30 septembre 2018.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Didier Marc Président de l'ADASEA	Auch le 14/05/18	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :

A : Auch , le **15 MAI 2018**

La secrétaire générale

La Secrétaire Générale


Sophie RICHARD

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Feuillet fixe
Ne pas détacher

LA POSTE

NEUTRE en CO₂
Impacte le climat - Réduisez votre empreinte

RECOM

Numéro de l'envoi : 1A 141 545 2171 7

Présenté / Avisé le : 17/05/18
Distribué le : [Signature]

LIEN DE DÉPÔT

Date : Prix : CRBT :

La Poste S.A. au Capital de 3 800 000 000 € - RCS Paris 356 000 000
Siège Social : 9, rue du Colonel Pierre Avia - 75015 PARIS

Cadres réservés à La Poste

SGR3 V22 - PTC BA - 2016051008 - 0117

le titulaire du marché public ou de

Date de mise à jour : 25/02/2011.



**Mesdames et Messieurs les membres
du comité de pilotage local site NATURA 2000
« Étangs de l'Armagnac »**

Éauze, le vendredi 07 juillet 2018

Mesdames, Messieurs,

J'ai le plaisir de vous inviter à la réunion du **comité de pilotage local du site NATURA 2000 des Etangs de l'Armagnac**,

**LE VENDREDI 07 SEPTEMBRE 2018 À 14H30
SALLE DU CONSEIL À LA MAIRIE D'ÉAUZE**

À l'ordre du jour :

- Validation de révision du document d'objectifs (durée : 90 minutes)
 - Retour de la consultation de la première partie (principales modifications)
 - Présentation de la seconde partie et retour de la consultation
 - Proposition d'évolution du périmètre Natura 2000
 - Validation de la modification du périmètre et du DOCOB
 - Animation du nouveau DOCOB par le PETR
 - Temps d'échanges

Vous trouverez les documents à consultation sur la page de téléchargement ci-dessous (cliquez sur la partie 2).

<http://gers.n2000.fr/les-actions/la-revision-du-docob-etangs-de-l-armagnac/documents-telecharger>

Si vous rencontrez un problème, n'hésitez pas à nous contacter.

Nous attirons votre attention sur la proposition d'évolution du périmètre Natura 2000 et de sa zone d'influence qui sera également validée lors du COPIL.

Nous attendons vos retours d'ici le lundi 06 août 2018 à 16 h.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

**Le Président du Comité de pilotage
du site NATURA 2000
des Etangs de l'Armagnac**

**Michel GABAS
Conseiller Départemental & Maire
d'ÉAUZE**

adasea 32

NATURA 2000

Révision du DOCOB COFIL de validation

Site Natura 2000 Étangs de l'Armagnac

Eauze – 7 septembre 2018

adasea 32

NATURA 2000

Modifications première partie

Sur les espèces et les habitats

- Ajout d'un paragraphe sur les enjeux ornithologiques du site (GOG) par rapport à l'étude menée par le GOG sur le site du Moura (DHFF et non DO)
- Précision sur la description des espèces sur la partie chiroptère (CEN MP)
- Ajout d'une carte de présence/absence de la cistude au Moura, corrections au niveau du tableau des espèces complémentaires (CD32)
- Corrections sur la partie piscicole (FDP) présence de la Lamproie avérée
- Restructuration des tableaux reprenant les habitats naturels (DREAL et CBNPMP)

07/09/2018 5

adasea 32

NATURA 2000

Organisation de la révision

Conservatoire d'espaces naturels Midi-Pyrénées

INP PURPAN

32 REGULATION ENVIRONNEMENT PÊCHE

Comité de pilotage local

COFIL de lancement – 16 février 2017 - Eauze

Réunion d'information publique - 07 Avril 2017 - Eauze

Phase 1

Diagnostic écologique / Enjeux de conservation

Diagnostic socio-économique / Enjeux humains

Phase 2

Objectifs de Développement Durable

COFIL intermédiaire – 05 mars 2018 - Eauze

Phase 3

Préconisations / Mesures de gestion

COFIL de validation – 07 septembre 2018 - Eauze

07/09/2018 3

adasea 32

NATURA 2000

Modifications première partie

Sur les activités humaines

- Correction des dates d'acquisition et de travaux au Moura (CD 32)
- Compléments sur la partie cours d'eau, qualité de l'eau (syndicat de rivière)
- Ajout d'un tableau sur la gestion des étangs, de chiffres par rapport aux contrats réalisés sur le site (DREAL)

07/09/2018 6

adasea 32

NATURA 2000

Ordre du jour

- Rappel : Organisation de la révision
- Modifications première partie (suite à relecture) et validation
- Présentation de la seconde partie
- Modifications seconde partie (suite à relecture) et validation
- Proposition d'évolution du périmètre N2000 et de la zone d'influence
- La suite ...

07/09/2018 4

adasea 32

NATURA 2000

Modifications première partie

Code étang	Usage	Niveau d'eau	Éléments paysagers	Alimentation
Escagnan1	Irrigation	Faible volume d'eau en été	Berges et queue d'étang boisées, sites d'insolation	Ruisseau l'Escagnan
Escagnan2	Pisciculture	Toujours en eau avec vidange automnale.	Berges et queue d'étang boisées, sites d'insolation	Ruisseau l'Escagnan par l'étang d'Escagnan en amont

Contrats et chartes

Charte déposée en 2013
Milieux concernés : étangs, bois, prairie, haie, cours d'eau

Contrat Natura 2000 hors agricole déposé en 2013 (2013-2014 durée réduite car fin de période de programmation)
Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage
Gestion des ouvrages de petits hydrauliques

07/09/2018 7

Validation

Après les relectures et les corrections apportées validez-vous cette première partie ?
(diagnostic écologique et socio-économique)

Enjeux de conservation

Fiches espèces

1229 Cistude d'Europe
Procyonidae
Statut : Menacé

1230 Cistude de Chine
Procyonidae
Statut : Menacé

1231 Cistude de Chine
Procyonidae
Statut : Menacé

- Code N2000
- Nom de l'espèce
- Enjeu de conservation
- Statuts de conservation et de protection
- Description
- Biologie
- Écologie
- Répartition
- Répartition en France et présence sur le site
- Indicateurs état de conservation
- État de conservation
- Tendances
- Pressions et menaces
- Préconisation de gestion

Statut de conservation

Statut de protection

Statut de conservation en France

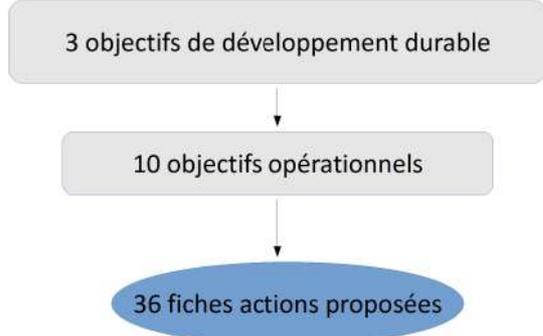
Statut de conservation en Europe

Statut de conservation en Chine

Ordre du jour

- Rappel : Organisation de la révision
- Modifications première partie (suite à relecture) et validation
- Présentation seconde partie
 - Enjeux de conservation (fiches habitats et espèces)
 - Objectifs de développement durable (actions et maquette financière)
 - Suivi de l'état de conservation
 - Charte Natura 2000

Objectifs de développement durable



Enjeux de conservation

Fiches habitats

6430 Mésophylites hygrophiles d'altitude
Statut : Menacé

6430 Mésophylites hygrophiles d'altitude
Statut : Menacé

- Intitulé de l'habitat
- Codes Corine Biotope et Cahier d'habitats N2000
- Enjeu de conservation
- Description
- Espèces caractéristiques
- Distribution de l'habitat
- Répartition en France et présence sur le site
- Indicateurs état de conservation
- État de conservation
- Tendances
- Pressions et menaces
- Préconisation de gestion

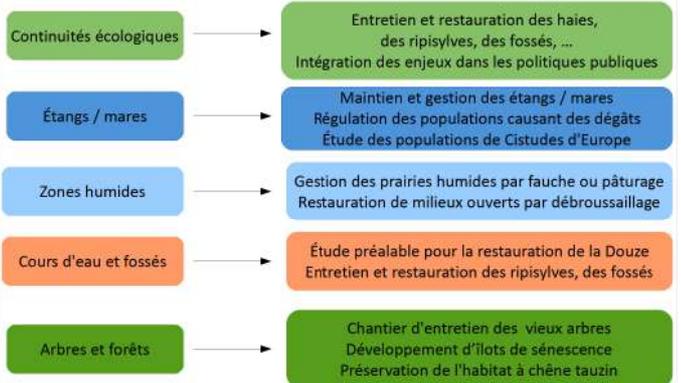
Statut de conservation

Statut de protection

Statut de conservation en France

Statut de conservation en Europe

Objectifs de développement durable



Suivi de l'état de conservation

Habitat naturel	Indicateurs
6410 - Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinia caerulea</i>)	Recouvrement de ligneux
6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	Présence espèces typique de l'habitat, d'EEE
6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	Présence espèces de la liste « prairie fleurie », d'espèces rudérales
9230 - Chênaies galicio-portugaises à <i>Quercus robur</i> et <i>Quercus pyrenaica</i>	Évolution de la surface couverte

07/09/2018

20

Charte Natura 2000

- Exemple d'engagements de portée générale
 - Réaliser les interventions lors des périodes les moins sensibles pour la faune et la flore
 - Informer les prestataires de travaux intervenant sur les parcelles concernées par la charte des dispositions prévues par celle-ci
- Exemple de recommandations générales
 - Maintenir autant que possible les arbres sénescents et les arbres à cavités
 - Privilégier les essences locales lors de plantations

07/09/2018

23

Suivi de l'état de conservation

• Méthodes et coûts

- Cartographie des habitats naturels : 27 jours 13 500€
- Relevés phytosociologiques : 6 jours 3000€
- Relevés botaniques : 13 jours 6 500€

07/09/2018

21

Charte Natura 2000

- Types de milieux concernés
 - Étangs, mares
 - Prairies, landes, zones humides
 - Fossés
 - Haies, bosquets, arbres isolés
 - Cours d'eau, ripisylves
 - Sites de ponte de la Cistude d'Europe
 - Milieux forestiers
- Manifestations et activités de loisirs concernées
 - Toutes les activités et manifestation
 - Randonnées pédestres, VTT, équestres
 - Activité de chasse (sociétés et individuel)
 - Activité de pêche (associations et individuel)

07/09/2018

24

Charte Natura 2000

Contenu de la charte :

- Généralités (objet de la charte, avantages, contenu, ...)
- Rappel du contexte du site
- Engagements et recommandations
 - De portée générale
 - Par grands types de milieux
 - Par types d'activités
- Rappel de la réglementation applicable sur le site

07/09/2018

22

Ordre du jour

- Rappel : Organisation de la révision
- Modifications première partie (suite à relecture) et validation
- Présentation de la seconde partie
- Modifications seconde partie (suite à relecture) et validation
- Proposition d'évolution du périmètre N2000 et de la zone d'influence
- La suite ...

07/09/2018

25

Modifications seconde partie

- Corrections et compléments sur les **fiches habitats** (CBNPMP)
- **Sur les suivis** : Pour la cistude : ajout d'un suivi cartographique des zones favorables à la ponte (DREAL)
- **Sur les fiches actions** :
- Rajout des codes espèces et habitats, demande de précision sur quelques unes (CBNPMP, Marine FONT)
- Précision du contexte, restructuration et suppression d'actions, changement priorisation (DREAL et PETR pour restructuration)
- Ajout d'outils mobilisables (Programme de Développement Rural) ou d'autres MAEc (DREAL)

07/09/2018 26

Modifications seconde partie

Regroupement

2.3 Régulation des populations de ragondins

2.4 Contrôle des populations de sangliers

9.3 Informer le public sur le rôle de la régulation de certaines espèces

8.6 Surveillance des espèces dégradant l'état de conservation du site

- 8.6.2
- 8.6.3
- 8.6.4

07/09/2018 29

Modifications seconde partie

- **Sur les fiches actions (suite)** :
- Reformulation
 - Action 7.1 : « Préserver les chauves-souris dans le bâti » (DREAL)
 - Action 9.2.3 « Outils d'interprétations, de sentiers et de panneaux pédagogiques » (PETR)
- Ajout d'actions
 - 9.1.7 Formation sur l'utilisation raisonnée des produits antiparasitaires (DREAL)
 - 9.2.4 Produire des outils de communication et d'information adaptés à différents publics (PETR)
 - 10.3 Mise en réseau / coopération (PETR)
 - 10.3.1 Mise en réseau/coopération avec les sites Natura 2000 de la zone humide des étangs d'Armagnac
 - 10.3.2 Mise en réseau/coopération au niveau national
- Ré-évaluation de certains budgets prévisionnels

07/09/2018 27

Modifications seconde partie

Regroupement et modification priorisation

8.3.2 Étude sur l'utilisation du blackbass ou de la carpe pour réguler les populations d'écrevisses

- Intégration dans 8.3.1 : Étude préalable sur le rôle de l'écrevisse dans le réseau trophique
- Priorité 3 (au lieu de 2)

07/09/2018 30

Modifications seconde partie

Article n° 2.1 :	MAINTIENS ET GESTION EXTENSIVE DES ETANGS	Préambule
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir les points d'eau en bon état • Maintenir, restaurer et valoriser les zones humides 	
Habitats et espèces ciblées	<p>Cistude d'Europe (1205), Louche d'Europe (135), Vase de Europe (1150), Antrichodiplosis (100), Grand abricotier (104), Petit canot (107), Nénuphar de Schrebler (10), Mouton à corne adouci (121)</p> <p>Écarts végétaux oligotrophes à végétation rive des Lézoules inférie (10), Les étangs à scierie ou à l'ancienne d'Armagnac (10), Les étangs à scierie ou à l'ancienne d'Armagnac (10), Les étangs à scierie ou à l'ancienne d'Armagnac (10), Les étangs à scierie ou à l'ancienne d'Armagnac (10)</p>	
Contexte et justifications	<p>Le Bas-Armagnac est un territoire d'agriculture extensive. Cette agriculture extensive est au cœur du tissu rural d'Armagnac, indissociable pour la production agricole, certaines servent également pour l'irrigation.</p> <p>Cette agriculture extensive est soumise à des pressions de plus en plus fortes de la part de la société. Ces pressions sont de trois ordres : la réduction de la surface agricole utile, la réduction de la surface agricole utile, la réduction de la surface agricole utile.</p>	
Références réglementaires	<p>Charte Natura 2000, Ministère de l'Agriculture, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Énergie et du Climat, Armagnac, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Énergie et du Climat, Armagnac, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Énergie et du Climat, Armagnac</p>	
Priorités d'application	<p>Étang de site Natura 2000 et abouir</p>	
Distribution de l'article		
1.1.1	Maintien des étangs	
1.1.2	Restauration des étangs	
Indicateurs de suivi		
Indicateurs de suivi des engagements		
1.1.1	Nombre de contrats signés	
1.1.2	Nombre de contrats signés	
1.1.3	Surface engagée	
Indicateurs de suivi des engagements		
Indicateurs de suivi des engagements		

- Ajout des codes Natura 2000 pour les espèces et les habitats
- Notification des actions proposées lors du 1^{er} DOCOB et leur réalisation
- Simplification de la présentation des MAEc et des contrats hors agricoles
- Rajout pour certaines fiches d'un indicateur de résultat pour les actions

07/09/2018 28

Modifications seconde partie

Modification priorisation

8.5 Inventaire des éléments fixes du paysage à l'échelle de la zone d'influence priorité 2

Priorité 3 (au lieu de 2)

Modification du rattachement

6.1 Utiliser le site Natura 2000 comme site-pilote

Rattachement à l'objectif 9 Valoriser le site 9.4: Utiliser le site Natura 2000 comme site-pilote

07/09/2018 31

Modifications seconde partie

Suppression de mesures

6.3 Mise en œuvre des mesures agricoles à l'échelle de la zone d'influence → Ajout de la mention « zone d'influence pour les contrats agricoles » dans le périmètre d'application

8.2.4 Inventaire complémentaire ornithologique → Site Directive « Habitats » et non « Oiseaux »
Peut être fait à l'initiative d'une structure mais pas de financement

9.5 Chemins de randonnées et Natura 2000 → Pas du ressort de N2000 et la création d'un chemin est coûteuse

07/09/2018 32

Modifications seconde partie

Ajout d'actions

9.2.4 Produire des outils de communication et d'information adaptés à différents publics (PETR)

07/09/2018 35

Modifications seconde partie

Reformulation

7.1 Préserver les gîtes des chiroptères inféodés au bâti → 7.1 Préserver les chauves-souris dans le bâti

9.2.3 Utiliser l'ENS et le sentier pédagogique comme outil d'animation → 9.2.3 Outils d'interprétations, de sentiers et de panneaux pédagogiques

Les aménagements effectués sur l'ENS de Meux ainsi que son sentier pédagogique **seront** pourront être utilisés comme outil d'animation et de communication comme lors de balades, journées thématiques.
Des sections complémentaires seront mises en place afin de valoriser le site Natura 2000 telles que la création, la mise en place et la diffusion d'outils d'interprétation et de sentiers pédagogiques.

07/09/2018

Modifications seconde partie

Ajout d'actions

10.3 Mise en réseau / coopération (PETR)

10.3.1 Mise en réseau/coopération avec les sites Natura 2000 de la zone humide des étangs d'Armagnac

Il s'agit d'organiser des temps d'échanges, des actions communes avec les sites Natura 2000 voisins (Gélise, Midou & Ludon, Midouze) partageant les mêmes problématiques : cours d'eau, zones humides ainsi que les partenaires inclus dans le périmètre de la CATZH

07/09/2018 36

Modifications seconde partie

Ajout d'actions

9.1.7 Formation sur l'utilisation raisonnée des produits antiparasitaires

Il s'agit d'organiser une formation aux différents gestionnaires et propriétaires du site sur les traitements antiparasitaires qui ont un impact sur les chiroptères et les alternatives afin de limiter ces traitements (période de traitement, nature des produits utilisés, ...) et préserver les populations présentes.

07/09/2018 34

Modifications seconde partie

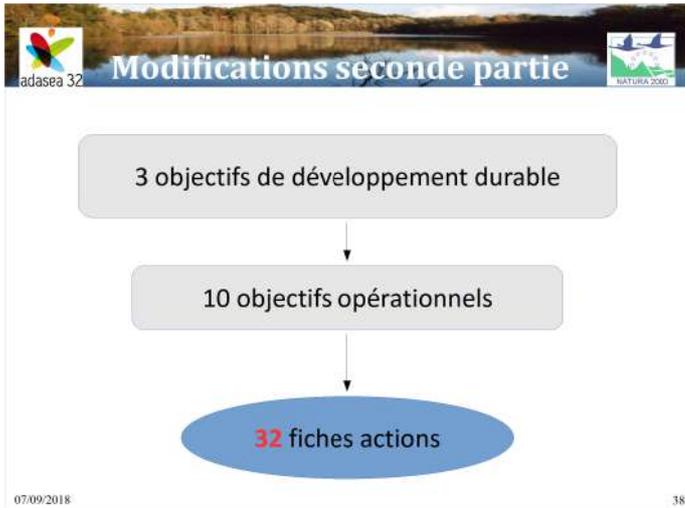
Ajout d'actions

10.3 Mise en réseau / coopération (PETR)

10.3.2 - Mise en réseau/coopération au niveau national

Il s'agit de permettre aux acteurs du site Natura 2000 de participer aux séminaires, événements, ... organisés par des réseaux, des institutions, des acteurs, des organismes de recherche et universitaires s'impliquant dans la préservation des milieux humides, des cours d'eau et de la biodiversité. La structure animatrice peut prendre l'initiative d'organiser des voyages d'études. L'enjeu est notamment de favoriser les liens entre usagers, décideurs et scientifiques.

07/09/2018 37

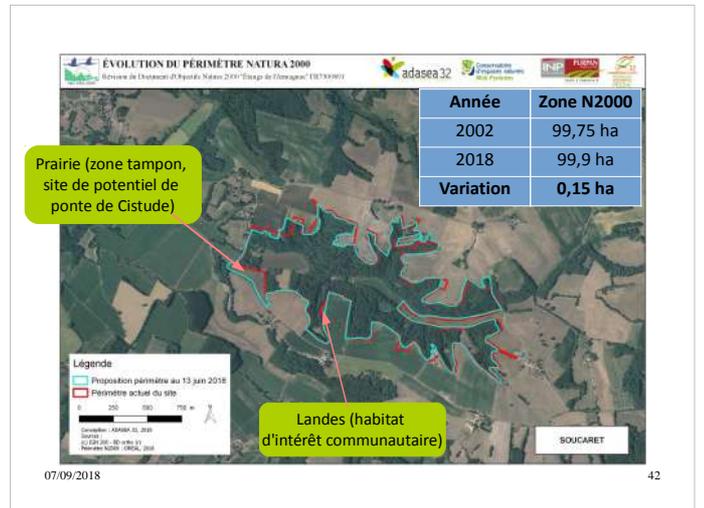


- ## Proposition évolution du périmètre
- Pourquoi ?
 - En 2002, numérisation sur fond IGN scan 25 de 1999
 - Progressions techniques, réalité terrain (photos aérienne de 2016)
- Principales évolutions :
- Recalage du périmètre à des limites physiques (bois, chemins ...)
 - Ajout de milieux à enjeux Natura 2000
- 07/09/2018 41

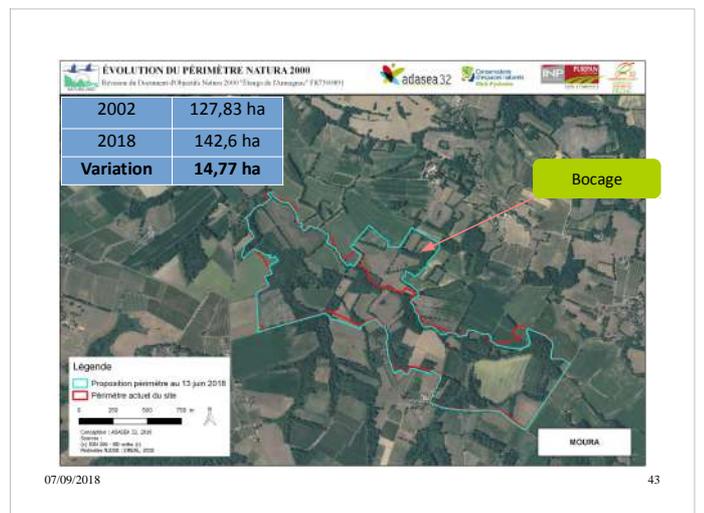
Validation

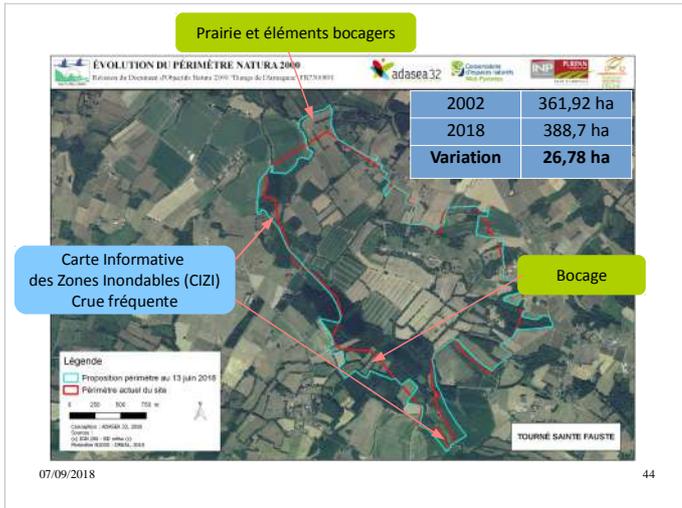
Après les relectures et les corrections apportées validez-vous cette seconde partie ?
(enjeux de conservation, objectifs, suivis, charte)

07/09/2018 39



- ## Ordre du jour
- Rappel : Organisation de la révision
 - Modifications première partie (suite à relecture) et validation
 - Présentation seconde partie
 - Modifications seconde partie (suite à relecture) et validation
 - Proposition d'évolution du périmètre N2000 et de la zone d'influence
 - La suite ...
- 07/09/2018 40





Validation

adasea32

NATURA 2000

Validez-vous cette proposition d'évolution du périmètre du site Natura 2000 ?

07/09/2018

47

Proposition évolution du périmètre

adasea32

NATURA 2000

Entité	Évolution superficie N2000
Soucaret	0,15 ha
Moura	14,77 ha
Pouy	0,54 ha
Hitère	-0,4 ha
Escagnan	2,75 ha
Tourné	26,78 ha
Marais	-0,43 ha

2002 : 1 028 ha
2018 : 1 072 ha

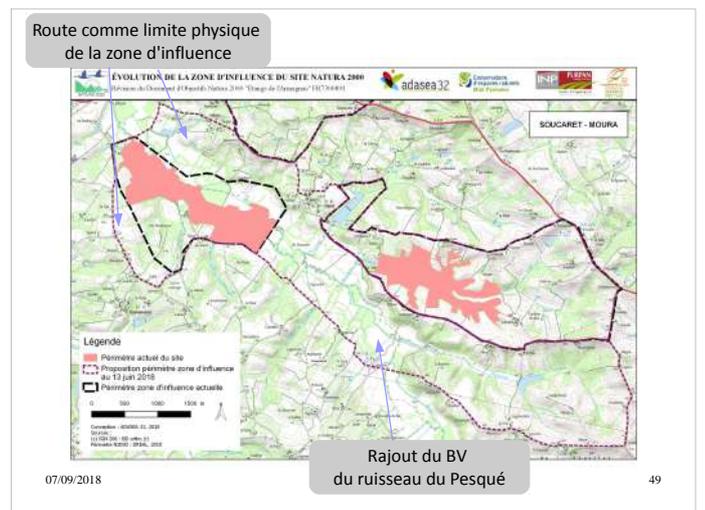
Soit 44 ha supplémentaires

07/09/2018

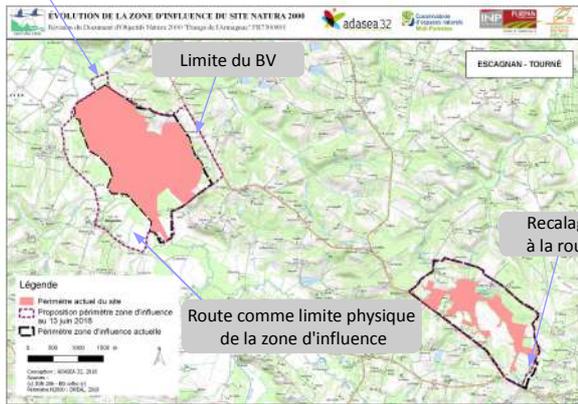
45

- ## Proposition évolution zone d'influence
- adasea32
- NATURA 2000
- Pourquoi ?
 - Demande faite lors d'un groupe de travail pour la zone d'influence du Moura
 - Principales évolutions :
 - Aggrandissement de la zone d'influence du Moura et du Tourné Sainte Fauste
 - Légère réduction à Escagnan suite à un recalage
- 07/09/2018
- 48

- ## Retours
- adasea32
- NATURA 2000
- DREAL : rappel de la justification nécessaire
 - Pas d'autres remarques
- 07/09/2018
- 46



Agrandissement du site N2000



07/09/2018

50



Validez-vous cette proposition d'évolution de la zone d'influence du site Natura 2000 ?

07/09/2018

53

Proposition évolution zone d'influence

Entité	Année	Zone influence	Variation
Soucaret	2002	555,53 ha	- 2,54 ha
	2018	552,99 ha	
Moura	2002	278,69 ha	948,83 ha
	2018	1227,52 ha	
Pouy	2002	947,18 ha	0,35 ha
	2018	947,53 ha	
Hitère	2002	467,20 ha	0,27 ha
	2018	467,47 ha	
Escagnan	2002	321,2 ha	- 2,46 ha
	2018	318,74 ha	
Tourné	2002	422,61 ha	216,35 ha
	2018	638,96 ha	
Marais	2002	290,92 ha	4,9 ha
	2018	295,82 ha	

2002 : 3 283 ha
2018 : 4 449 ha
Soit 1 166 ha supplémentaires

07/09/2018

51

La suite ...

- Animation du DOCOB par le PETR



- 2018 – 2021 : ADASEA du Gers opérateur technique



07/09/2018

54

Retours

- DREAL : précisions :
 - La logique « bassin versant » pour définir la zone d'influence
 - Sur les pressions dans cette zone
 - La possibilité de contracter uniquement des MAEc
- Pas d'autres remarques

07/09/2018

52



Merci de votre participation !

Site Natura 2000
Étangs de l'Armagnac
Éauze – 07 septembre 2018

ADASEA DU GERS – Aurélie BELVÈZE et Hugo GIRARD
Maison de l'Agriculture – Route de Mirande – BP 70161 – 32003 AUCH CEDEX
05 62 61 79 50 – Mail : a032@adasea.net
Site : gers.n2000.fr



**Comité de Pilotage Local NATURA 2000
du site des Etangs de l'Armagnac
du 05 mars 2018**

Compte –Rendu

Le comité de pilotage local du site Natura 2000 des Etangs de l'Armagnac s'est réuni le vendredi 07 septembre 2018, à 14h30, à la mairie d'ÉAUZE, sous la présidence de Franck LEBLANC, chef de l'unité Environnement la Direction Départementale des Territoires du Gers.

Présents :

- Aurélie BELVÈZE, ADASEA 32
- Hugo GIRARD, ADASEA 32
- Nicolas BERNADICOU, Conseil Départemental 32 Service Agriculture et Environnement
- Emeline LAFON, représentant la Chambre d'Agriculture 32
- Franck LEBLANC, DDT du Gers
- Florent NONON, conseiller forestier CRPF Occitanie
- Elisabeth DUPUY-MITTERRAND, Présidente du PETR d'Armagnac
- Philippe DUDEZ, Directeur PETR du Pays d'Armagnac
- Jean-Michel AUGRE, maire de Cazaubon
- Elsa HEURE, SAFER Occitanie
- Christian TOUHÉ-RUMEAU, Fédération Départementale de Chasse du Gers
- Thomas ROUSSEL, ONCFS
- Philippe GUYONS, AFB 32
- François-Xavier CUENDE, responsable service « biodiversité », Institut Adour
- Daniel DOISENPRAY, Adjoint à la mairie de Gabarret
- Marjolaine TAUZIN, FDAAPPMA 32

Excusés :

- Carole DELGA, Présidente du Conseil Régional Occitanie
- Marine FONT, animatrice du site Natura 2000 « La Gélise »
- C.P.I.E. Pays Gersois
- Syndicats des propriétaires forestiers du Gers
- Alexandra ANGÉLIAUME-DESCAMPS, Université Jean Jaurès Toulouse, CSRPN
- Isabelle SENDRANÉ, Madame la Sous-Préfète de Condom
- Aurélien ADAMSKI, Secrétaire Général de la sous-préfecture de Condom
- Fatma ADDA, conseillère régionale
- Nature Occitanie (anciennement Nature Midi-Pyrénées)
- DREAL Occitanie
- Conservatoire Botanique des Pyrénées et de Midi-Pyrénées
- David GESSLER, agriculteur et propriétaire
- DDTM des Landes
- Mairie de Manciet

Franck LEBLANC (DDT 32) introduit le Comité de Pilotage Local précisant qu'il vient de prendre son nouveau poste au début du mois de septembre. Le DOCOB du site Natura 2000 des Étangs de l'Armagnac a été l'un des premiers de la région ex-Midi-Pyrénées à être finalisé en 2003. Après avoir fait ses preuves, sa révision a été lancée en 2016. Maintenant, il se trouve dans la phase finale de cette révision.

Après un tour de table, le comité de pilotage commence par une présentation d'Aurélié BELVÈZE (ADASEA du Gers) et de Hugo GIRARD (ADASEA du Gers) qui co-présentent la révision du document d'objectifs.

Le diaporama est annexé au présent compte-rendu.

L'ordre du jour est le suivant :

Rappel : Organisation de la révision

- A. Modifications de la première partie (suite à relecture) et validation
- B. Présentation de la seconde partie
 - 1 Enjeux de conservation (fiches habitats et espèces)
 - 2 Objectifs de développement durable (actions et maquette financière)
 - 3 Suivi de l'état de conservation
 - 4 Charte Natura 2000
- C. Modifications de la seconde partie (suite à relecture) et validation
- D. Proposition d'évolution du périmètre Natura 2000 et de la zone d'influence
- E. La suite

A. Modifications de la première partie (suite à relecture) et validation

Après la présentation des principales modifications apportées suite aux relectures de la première partie du DOCOB, le Comité de pilotage local valide les diagnostics écologique et socio-économique. (Pas d'abstention, pas d'opposition, toutes les personnes présentes ont pris part au vote).

B. Présentation de la seconde partie

Les éléments suivants sont présentés (cf diaporama)

- 1. Enjeux de conservation (fiches habitats et espèces)
- 2. Objectifs de développement durable (actions et maquette financière)
- 3. Suivi de l'état de conservation
- 4. Charte Natura 2000

C. Modifications de la seconde partie (suite à relecture) et validation

Regroupement des fiches actions 2.3, 2.4 et 9.3 :

Christian TOUHÉ-RUMEAU : Il faut surtout informer les propriétaires d'étangs, certains propriétaires interdisent la chasse autour de leurs étangs Il est donc très difficile dans ces zones de pouvoir réduire les populations de sangliers, qui leur servent de refuge. Les conséquences peuvent être la destruction des sites de ponte de la Cistude d'Europe.

Aurélie BELVÈZE : L'action a été proposée par rapport au grand public car des cages pièges posées en périphérie du Moura par un agriculteur afin de réguler les ragondins ont été ouvertes.

Emeline LAFON : Est ce que des dégradations par des animaux domestiques ont déjà été constatées sur le site Natura 2000 ?

Aurélie BELVÈZE : Effectivement ce n'est pas quelque chose que l'on a pu observer ou qui est remonté lors des discussions dans les groupes de travail et des discussions avec les propriétaires et gestionnaires. Sur le site des Étangs de l'Armagnac les principales dégradations causées par la faune sont l'œuvre des sangliers, des ragondins et des écrevisses de Louisiane.

Thomas ROUSSEL : Sans avoir à faire une mesure spécifique au site Natura 2000, les propriétaires doivent garder sous contrôle leurs animaux et les informations sur les animaux errants peuvent être remontés à l'ONCFS.

Aurélie BELVÈZE : Le site Natura 2000 a également pour vecteur de diffuser de l'information plus générale sur l'environnement.

Regroupement des actions de la fiche 8.3 :

Aurélie BELVÈZE : Cette mesure a été proposée par l'AFB lors d'un groupe de travail. Le constat est le suivant : l'écrevisse de Louisiane est présente sur le site et elle pose un certain nombre de problèmes et de dégâts mais maintenant c'est aussi une ressource pour certaines espèces comme la Loutre d'Europe. Quelques gestionnaires ont répondu que pour la réguler ils introduisent certaines espèces de poissons comme le blackbass. Mais ces espèces ne mangent pas seulement les écrevisses et peuvent réguler voire faire disparaître un bon nombre d'espèces et déséquilibrer le milieu. La DREAL a demandé de fusionner ces 2 études et de réduire sa priorité en passant à une priorité faible (3).

Christian TOUHÉ-RUMEAU : On n'est pas très cohérent, on souhaite avoir des espèces locales mais le blackbass n'est pas une espèce locale, même s'ils peuvent avoir un côté positif.

Aurélie BELVÈZE : C'est pourquoi il y a cette étude : cette méthode est pratiquée par certains pisciculteurs mais l'on ne sait pas réellement quels sont les impacts sur le milieu.

Thomas ROUSSEL : N'y a-t-il pas un risque d'introduire le blackbass par rapport aux cistudes ?

Aurélie BELVÈZE : D'où cette étude pour savoir quelle peut être la concurrence et pouvoir argumenter face aux pisciculteurs qui veulent introduire du blackbass.

Thomas ROUSSEL : L'étude porte sur les sites où le blackbass est déjà présent pour suivre l'évolution ou empoissonner un étang ?

Hugo GIRARD : L'étude peut déjà porter sur un site où le blackbass est déjà présent pour éviter d'en introduire de partout.

Aurélie BELVÈZE : Le contenu de l'étude sera affiné lors de la mise en œuvre du Document d'objectifs et des connaissances scientifiques.

Franck LEBLANC : L'étude qui sera conduite relèvera quoi qu'il en soit toujours des textes en vigueur. Ce n'est pas le DOCOB qui se substituera aux textes environnementaux.

Christian TOUHÉ-RUMEAU : le blackbass ne survit pas en rivière localement (essai pisciculture à Lectoure). Il y a plus de crainte à avoir du Silure en rivière.

Marjolaine TAUZIN : Par contre le blackbass est présent sur les gravières de l'Adour, on avait vidé le contenu stomacal de certains et il y avait bien de l'écrevisse de Louisiane mais également de nombreux poissons. Le blackbass est comme nous, entre le poisson et quelque chose qui pique comme l'écrevisse il va préférer le poisson.

Suppression de la fiche action 9.5 :

Aurélie BELVÈZE : La DREAL a bien précisé que la structure animatrice pouvait consacrer du temps d'accompagnement s'il y avait des structures avec le projet de créer des sentiers de randonnées qui concerne tout ou une partie de site Natura 2000. Ce sont des actions qui ont déjà

été faites sur d'autres sites Natura 2000 du Gers : la structure animatrice peut accompagner pour voir où il est le plus pertinent de passer, apporter des conseils de gestion du sentier, fournir de la matière pour des panneaux pédagogiques, ...

Philippe DUDEZ : le PETR entend la position de la DREAL sur la fiche 9.5. Simplement sur un territoire comme l'Armagnac compte tenu de la fréquentation touristique, il y a un juste milieu entre la préservation des milieux et l'ouverture raisonnée et adaptée afin de participer au développement du territoire. La suppression de la fiche 9.5 nous pose question. C'est pourquoi le PETR propose de reformuler le 9.2.3 « Outils d'interprétations, de sentiers et de panneaux pédagogiques » de manière à pouvoir garder la possibilité de développer un tourisme raisonné.

Aurélié BELVÈZE : L'objet de cette fiche était de dire qu'il existe déjà un certain nombre de sentiers, il y en a peut être qui sont à rouvrir ou à reconnecter entre eux. Mais aussi de dire que la rivière Douze est un marqueur du site N2000, « fil bleu » du site.

Franck LEBLANC : Il faut bien se rappeler de la logique de la désignation des sites N2000. On avait des milieux remarquables à l'échelle européenne qui nécessitaient à minima leur maintien et à maxima d'améliorer leur état. On a élargi par la suite aux problématiques du territoire. L'intervention de la DREAL et le souci de l'État est de se dire que dans la réalisation d'un DOCOB et dans sa mise en œuvre, il faut assurer la préservation du site dans son aspect biodiversité et s'il y a la capacité d'aller au delà et de faire de l'intégration, allons y. La position de la DREAL était de clairement dire qu'on ne pouvait pas intégrer cette action dans le cadre du DOCOB.

Elisabeth DUPUY MITTERRAND : Je comprends bien les raisons de la suppression de cette fiche action venant de la DREAL, mais je ne l'accepterai pas territorialement. Cela fait partie des projets sur lesquels nous travaillons depuis des années. L'objectif est de protéger l'environnement en le faisant connaître pour que tout le monde prenne conscience de sa valeur.

Franck LEBLANC : Il ne faut pas qu'il y est antinomie entre les 2. Il y a toujours eu une part non négligeable d'animation, de porter à connaissance, d'études ... Maintenant est-ce que cette part doit être portée jusqu'à l'aménagement physique de chemins, la DREAL se pose des questions.

Christian TOUHÉ-RUMEAU : Si on prend l'exemple du Moura, qui est un lieu d'hivernage important pour les oiseaux d'eau, c'est à voir mais il ne faut pas tenter les gens à faire le tour du lac. Le but est de faire découvrir car il y a des choses intéressantes mais il faut aussi les canaliser.

Nicolas BERNADICOU : On est d'accord, d'où l'intérêt de mettre en place un aménagement. Actuellement les gens vont partout car l'aménagement n'est pas terminé. On va commencer par faire un parking d'ici fin 2018 à l'entrée du site pour éviter que les véhicules ne descendent dans la zone inondable. Par la suite les aménagements seront faits : sentiers pédagogiques, observatoire permettant d'observer caché.

Ajout de la fiche action 10.3

Philippe DUDEZ : Cela fait partie des actions mise en œuvre dans l'animation. Celle-ci n'était pas écrite noir sur blanc. L'idée est de produire des outils de communication qui se font déjà comme la lettre d'information.

La zone humide de l'Armagnac est bien plus vaste que le site N2000. Les sites N2000 voisins ont les mêmes problématiques, l'objectif est donc de mettre en place un réseau et une coopération à l'échelle locale. Des discussions sont déjà en cours avec la Gélise pour se mettre d'accord sur un format de panneau en commun pour avoir une cohérence entre les différents sites N2000.

Elisabeth DUPUY MITTERRAND : C'est une protection par rapport à ce qui doit se mettre en place au niveau régional et national. Un SCOT départemental puis un schéma régional doivent être réalisés. Il faut mieux inscrire les atouts particuliers du territoire maintenant dans des documents officiels plutôt que d'attendre de voir comment ils seront pris en compte dans des

schémas à plus grande échelle. En mettant en place un réseau, on est la plus grande zone humide d'Occitanie. La zone humide de l'Armagnac au sens large est un potentiel environnemental considérable en Europe. On a également saisi le Président du Conseil Départemental sur cette thématique. Cela concerne l'ensemble du département mais aussi les 2 régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie.

Franck LEBLANC : Déjà au regard des acteurs présents et les différents intervenants sur ces objets là, il faut essayer de fédérer au travers de l'application du DOCOB et de prendre l'habitude de réagir en entité commune.

Aurélié BELVÈZE : Pour nous en tant qu'opérateur technique, c'est important car on consacre déjà du temps à ces échanges, de pouvoir les formaliser et les développer semble nécessaire. Il existe des contraintes budgétaires différentes entre sites N2000. À titre d'exemple, sur la Gélise Marine FONT peut faire mettre des petits panneaux aux agriculteurs qui se sont engagés en MAEc. C'est quelque chose qui n'a pas été retenu côté Occitanie et pour nous c'est dommage car c'est quelque chose que nous voulions aussi faire pour les propriétaires ou les agriculteurs. C'est pas forcément très couteux, c'est une forme de reconnaissance « collective ».

Philippe DUDEZ : Il y a un réseau national de zones humides, des labels internationaux sur les zones humides : il semble donc intéressant de pouvoir y participer. Cela ne demande pas nécessairement de l'argent et cela permet de reconnaître que les actions N2000 s'inscrivent dans des actions plus larges. Le PETR peut avoir des moyens en dehors de Natura 2000 pour organiser des voyages d'études néanmoins quand on communiquera auprès des acteurs locaux on dira que cela se rattache à telle action du DOCOB.

Franck LEBLANC : Un travail assez lourd a été fait, des retours qui se sont échelonnés dans le temps, il reste encore un certains nombre de calages à faire sur la forme, sur l'homogénéité du document et sur l'intégration de documents qui sont en cours. La DDT est favorable à une validation sous réserve des dernières finalisations et la mise en forme des derniers échanges.

Aurélié BELVÈZE : Notamment les derniers échanges à caler entre le PETR, la DDT, la DREAL et nous en tant que rédacteur sur les dernières propositions.

Après la présentation des principales modifications apportées suite aux relectures et aux discussions sur la seconde partie du DOCOB, le Comité de pilotage local valide les enjeux de conservation, les objectifs de développement durable, les fiches actions (sous réserve de derniers échanges concernant les mesures rajoutées), les suivis de l'état de conservation et la charte Natura 2000. (Pas d'abstention, pas d'opposition, toutes les personnes présentes ont pris part au vote).

D. Proposition d'évolution du périmètre Natura 2000 et de la zone d'influence

Le site Natura 2000 :

Jean-Michel AUGRE : Y-a-t-il eu des modifications au Marais ?

Hugo GIRARD : Au Marais ce sont seulement des changements très mineurs : du recalage, suppression d'un petit bout de culture et calage à des limites physiques.

Jean-Michel AUGRE : Est-ce que les propriétaires vont être informés de ces changements ?

Aurélié BELVÈZE : Tous les propriétaires concernés avaient reçu une invitation pour la réunion publique de lancement et les groupes de travail. Les extensions se font chez des propriétaires qui ont déjà par ailleurs une partie de leurs terres en Natura 2000. Mais c'est effectivement à envisager lors de la phase d'animation où l'on rencontre les propriétaires et les gestionnaires pour les informer de la présence du site N2000 et voir avec eux comment gérer leurs parcelles.

Franck LEBLANC : On récolte aujourd'hui la validation du COPIL. Après cela rentre dans un processus assez lourd, d'où la remarque de la DREAL qui impose une justification des modifications pour pouvoir passer les différents cribles et arriver jusqu'à Bruxelles via Paris.

Aurélie BELVÈZE : A titre d'information, sur le site Natura 2000 de la Lauze, une demande de modification du périmètre a pris 7 ans.

En attendant la validation le PETR peut animer sur la proposition qui a été validée par le COPIL.

Après la présentation des modifications apportées au périmètre du site Natura 2000 des Étangs de l'Armagnac, le Comité de pilotage local valide cette proposition de nouveau périmètre du site. (Pas d'abstention, pas d'opposition, toutes les personnes présentes ont pris part au vote).

La zone d'influence

Franck LEBLANC : Un petit complément sur l'intérêt de la zone d'influence et de quand il y a un appel d'offre pour les MAE, il y a une hiérarchisation des dossiers et le fait d'être rattaché à un périmètre à enjeux, à une unité de gestion fait monter les programmes en priorité.

Aurélie BELVÈZE : Le fait d'avoir cette zone d'influence a permis de mettre en place des MAE puisque cela était noté dans le document d'objectifs.

Après la présentation des évolutions apportées à la zone d'influence du site Natura 2000 des Étangs de l'Armagnac, le Comité de pilotage local valide cette proposition de nouveau périmètre de la zone d'influence (Pas d'abstention, pas d'opposition, toutes les personnes présentes ont pris part au vote).

E. La suite

Philippe DUDEZ : Le 5 mars dernier, le comité de pilotage a confié l'animation du site au PETR Pays d'Armagnac. Il y a eu une procédure de marché public pour choisir un opérateur technique : nous avons eu plusieurs réponses et au terme de la procédure de désignation du marché, c'est l'ADASEA du Gers qui a été retenue pour une période de 3 ans. Un travail de calage avec l'ADASEA du Gers a eu lieu sur des actions. Les priorités sont la contractualisation notamment avec les agriculteurs et puis la valorisation du site. On a un rythme régulier de réunions avec l'ADASEA pour faire le point. Le PETR a rencontré le PETR Adour Landes Océane qui est l'opérateur technique du site N2000 des Barthes de l'Adour, pour échanger sur leur gestion du site et la valorisation du site. On s'est rapproché du site Natura 2000 de la Gélise par rapport à l'harmonisation du panneauage.

Est ce qu'il y a un avenant dans notre convention pour dire que le nouveau DOCOB qui va s'appliquer à la structure animatrice est celui-ci ?

Franck LEBLANC : On le confirmera par un échange, mais en toute logique c'est le même COPIL qui continue, il y a une convention qui définit la maîtrise d'ouvrage et qui met en œuvre les outils validés par le COPIL. Une fois que ce DOCOB sera validé, il se substituera à l'ancien. Le DOCOB est bien un outil, le COPIL assure la gouvernance sous la maîtrise d'ouvrage d'une collectivité ou de l'État.

CONCLUSION

Aurélie BELVÈZE : Nous pouvons conclure ce comité de pilotage en disant que la révision du document d'objectifs du site Natura 2000 des Étangs de l'Armagnac est validée sous réserve des derniers échanges à avoir entre les différentes structures. La convention qui nous lie avec l'État arrive à échéance au 30 septembre.

Pour l'animation du DOCOB, nous travaillons avec 2 partenaires : le CPIE Pays Gersois qui a en charge la valorisation auprès du public scolaire et le CRPF sur les aspects forestiers.



Je tiens à remercier toutes les personnes qui se sont impliquées dans cette révision du DOCOB, par leur participation à la rédaction, aux groupes de travail, aux élus qui nous ont reçu. C'était un travail de longue haleine, il nous reste la toute dernière ligne droite pour conclure. Je remercie plus particulièrement Hugo GIRARD qui est arrivé stagiaire sur l'évaluation de l'état de conservation de la cistude et qui a repris la rédaction de ce DOCOB et si nous sommes arrivés à j'espère un DOCOB de qualité c'est aussi grâce à vous et à lui, merci beaucoup.

La séance est levée à 16h15.

La révision du document d'objectif du site Natura 2000 Étangs de l'Armagnac est lancée !



Le document d'objectifs (DOCOB) Natura 2000 des « Étangs de l'Armagnac » a été validé en 2003, il s'agit d'un des plus anciens de la région Midi-Pyrénées. Suite à un appel d'offre lancé par la DDT32, l'ADASEA s'est vu **confier la révision** de celui-ci, en partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels Midi-Pyrénées, l'Ecole d'ingénieur de Purpan et la Fédération de Pêche du Gers.

**Venez vous informer lors de la
réunion publique le 07 avril à 20h30
à Eauze.**

La révision du DOCOB "Etangs de l'Armagnac" avance !!!



La révision du document d'objectifs du site NATURA 2000 des Étangs de l'Armagnac a commencé. Les inventaires faunistiques sont en cours et se termineront au cours de l'été. Des groupes de travail auront lieu durant l'hiver.

[\[plus d'info ...\]](#)

La révision du DOCOB du site NATURA 2000 des Étangs de l'Armagnac a commencé. Les inventaires faunistiques sont en cours et se termineront au cours de l'été. Des groupes de travail auront lieu durant l'hiver.

La révision du document d'objectifs du site des Étangs de l'Armagnac a commencé depuis le printemps avec une réunion publique d'information sur la démarche le 7 avril 2017 à Eauze. Afin d'actualiser les données sur les espèces d'intérêt communautaire présentes, des inventaires de la faune, Cistude d'Europe et leur site de ponte, Papillons réalisés par l'ADASEA sont en cours. D'autres comme pour les Chauve-souris menés par le Conservatoire d'Espaces Naturels auront lieu durant l'été. Une cartographie des habitats préférentiels de toutes ces espèces est également réalisée.

Tout cela permettra d'évaluer l'état de conservation et voir l'évolution depuis le premier DOCOB de 2003.

Cet automne, l'ADASEA et la Fédération Départementale de pêche vont réaliser un inventaire des différents acteurs et activités présents sur les entités du site pour évaluer leurs interactions avec les habitats et les espèces.

Les enjeux humains et de conservation seront mis en évidence grâce à ces différents inventaires écologiques et socio-économiques.

Par la suite, des groupes de travail se dérouleront avec les différents acteurs pour discuter des mesures de gestion à mettre en place pour répondre à ces objectifs.

L'objectif est de valider le nouveau document en avril 2018.

Gazette de l'ADASEA du Gers du 04/12/2017

Rencontres techniques régionales et nationales "Cistude"

L'ADASEA a participé aux **rencontres techniques Cistude régionales et nationales** organisées en novembre à Toulouse.

L'occasion d'échanger et de partager les connaissances sur l'espèce et les expériences menées pour sa préservation.

[\[plus d'info ...\]](#)



Rencontres techniques Cistude
22-23-24 Novembre 2017

Le Mercredi 22 avaient lieu les Rencontres techniques Cistude régionales à Toulouse organisées par Nature Midi-Pyrénées et le Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon. Cette journée était l'occasion de réunir les acteurs de la Région Occitanie qui interviennent sur la préservation de la Cistude d'Europe. L'idée était de pouvoir échanger sur les actions mises en place et les retours d'expérience. L'ADASEA du Gers a participé à cette journée avec une trentaine d'autres personnes de structures diverses.

Liste des présentations :



Hurtes (ADASEA du Gers)

- **Contribution d'un EPTB à la connaissance** – Serge CUDENNEC (EPTB Vistre)
- **Etat des connaissances en Occitanie** – Olivier Scher et Laurent BARTHE (CEN L-R et NMP)
- **Programme de réintroduction en Languedoc-Roussillon** – Marc CHELAN (CNRS/EPHE Montpellier)
- **La méthode de site occupancy** – Laurent Barthe (NMP)
- **Actions de l'ADASEA32 en faveur de la préservation de la Cistude dans le Gers : exemple de la CATZH et des MAEC** – Sophie

Les Rencontres techniques Cistude continuaient, le jeudi 23 et le vendredi 24, au niveau national.

Jeudi, les animateurs du PNA (CEN Savoie et Stéphanie Thienpont) présentaient le bilan du premier Plan National d'Actions (connaissances, conservation et bilan financier) ainsi que le prochain PNA qui devrait voir le jour en 2018 pour la période 2019-2023.

Ensuite, différentes présentations et débats sur des actions menées au cours de ce premier PNA pour améliorer les connaissances de l'espèce.

- **PNA Émyde lépreuse (autre espèce de tortue aquatique présente dans les Pyrénées Orientales et l'Aude)** – Lionel Courmont (Groupe Ornithologique du Roussillon)
- **Suivis télémétriques** – Jean-Yves Georges (IPHC, Université de Strasbourg, CNRS)
- **Capture Marquage Recapture** - Marc Cheylan, Pauline Priol
- **ADN expérimental, retour d'expérience en Basse-Durance** – Cédric Roy (CEN PACA)
- **Tortues de Floride et autres tortues exogènes**
- **Évaluation de l'état de conservation de la Cistude d'Europe dans le cadre de la révision du DOCOB des « Étangs de l'Armagnac ».** – Aurélie Belvèze et Hugo Girard (ADASEA du Gers)
- **Compensation d'habitat de la cistude suite à la LGV** – Olivier Scher (CEN L-R)
- **Réglementation, que faire des tortues ramassées et rapportées ailleurs** – André Miquet (CEN Savoie)
- **Réintroduction et retours d'expérience** – André Miquet, Jean-Yves Scher

Remarques

La cistude d'Europe, présente déjà à l'âge de bronze sur plusieurs sites archéologiques, a fait l'objet de nombreuses études ces dernières années, ce qui a contribué à une large amélioration des connaissances. Aussi, les financeurs envisagent à l'avenir de limiter le financement d'études et de cibler plutôt des actions de gestion. Cette espèce est bien présente dans le département du Gers avec un gradient où les effectifs diminuent de l'Ouest vers l'Est. De manière générale la population de cistude tend à diminuer et semble être vieillissante.

Les débats ont été variés : méthodes de captures, marquages, évolution des techniques de suivis, gestion des tortues exotiques, parasitisme... Il a été signalé l'arrivée de la tortue serpentine qui semble bien s'acclimater dans la Région et se reproduire. Son expansion risque de poser de sérieux problèmes vis à vis de la biodiversité de part sa voracité et sa dangerosité peut devenir problématique sur certains sites.

Les discussions autour de la réglementation et des réintroductions ont mis en avant l'importance de **ne pas déplacer les individus** sans autorisation et de **ne pas relâcher ses tortues domestiques dans la nature**.

Révision du DOCOB du Site Natura 2000 des Etangs de l'Armagnac



Suite aux inventaires écologiques et socio-économiques qui ont eu lieu en 2017, des groupes de travail vont permettre d'établir des actions pour le nouveau DOCOB. Les usagers et les acteurs locaux sont invités à y participer. (Cf agenda ci-dessous)

[Pour en savoir un peu plus...](#)

La révision du DOCOB du site Natura 2000 des Étangs de l'Armagnac se poursuit ! Suite aux inventaires écologiques et socio-économique qui ont eu lieu en 2017, des groupes de travail vont permettre d'établir des actions pour le nouveau DOCOB.

Cet état des lieux a permis de mettre en évidence de grandes thématiques qui sont :

- la préservation des étangs et de leurs réseau de mares
- le maintien des vieux arbres et la gestion durable des boisements
- le maintien des prairies et du bocage
- la gestion des cours d'eau
- la valorisation et la sensibilisation aux espèces et aux habitats naturels

Pour travailler ces différents points et ainsi élaborer les futures actions dans le cadre de Natura 2000, nous vous invitons à participer aux groupes de travail qui vous intéressent afin que vous apportiez votre point de vue, votre expérience et vos idées.

Groupes de travail	Dates	Lieux
Étangs	Mardi 27 février 2018 de 10h00 à 12h00	Mairie de Manciet
Rivière Douze	Mardi 27 février 2018 de 14h00 à 16h00	Mairie de Manciet
Agriculture	Vendredi 02 mars 2018 de 10h00 à 12h00	Salle des fêtes de Réans
Forêt	Mercredi 07 mars 2018 de 10h00 à 12h00	Salle des fêtes de Campagne d'Armagnac
Valorisation et sensibilisation	Mercredi 07 mars 2018 de 14h00 à 16h00	Salle des fêtes de Campagne d'Armagnac

Si vous souhaitez en savoir plus, n'hésitez pas à nous contacter !

Révision du DOCOB N2000 site des Étangs de l'Armagnac



Dans le cadre de la révision du DOCOB du site N2000 des étangs de l'Armagnac, 5 groupes de travail ont eu lieu entre le 27/02/2018 et le 07/03/2018.

[\[lien vers l'article\]](#)

Un début de mois de mars chargé pour le site Natura 2000 des Étangs de l'Armagnac, avec le comité de pilotage local et des groupes de travail pour la révision du document d'objectifs du site.



Le comité de pilotage s'est déroulé le lundi 5 mars après-midi, sous la présidence de Mr GABAS, maire d'Éauze. Les 20 membres du COPIL présents ont eu une présentation du bilan d'activité du site, animé par l'ADASEA du Gers en partenariat avec le CPIE Pays Gersois.

L'ADASEA a également fait un point intermédiaire sur la révision du DOCOB de ce site, commencé en 2017., dont elle est en charge en partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Midi-Pyrénées, la Fédération Départementale de Pêche et l'École Ingénieur de Purpan.

Ce COPIL a également été le moment du transfert de l'animation du site de l'État (DDT 32) au PETR du Pays d'Armagnac qui est désormais le nouveau porteur de l'animation. Pour la période 2018-2021, un appel d'offre a été lancé pour l'animation du site auquel l'ADASEA et ses partenaires, CRPF et CPIE, ont répondu.

Vous pourrez retrouver le compte-rendu du COPIL sur le site internet : gers.n2000.fr

Dans le cadre de la révision du DOCOB du site Natura 2000 des Étangs de l'Armagnac, 5 groupes de travail ont eu lieu entre le 27 février et le 7 mars. Une trentaine de personnes ont participé et proposé leurs idées afin de continuer à faire vivre le site mais aussi dans l'objectif de trouver des solutions pour concilier au mieux les activités humaines du site et la biodiversité qui y est présente.



Figure 1 : Groupe de travail "étangs" à Manciet

L'ADASEA remercie tous les participants pour leur présence et la richesse de leur propositions, ainsi que les mairies de Manciet, de Réans et de Campagne d'Armagnac pour leur accueil.

Si vous souhaitez plus d'informations sur ces groupes de travail, retrouvez les comptes-rendus sur le site gers.n2000.fr.



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DES DONNEES

Proposition de FSD au 30 septembre 2018

Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les sites d'importance communautaire proposés (SICp), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

IDENTIFICATION DU SITE **FR7300891**

APPELLATION DU SITE **Étangs d'Armagnac**

TABLE DES MATIERES

- [1. IDENTIFICATION DU SITE](#)
- [2. LOCALISATION DU SITE](#)
- [3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES](#)
- [4. DESCRIPTION DU SITE](#)
- [5. STATUT DE PROTECTION DU SITE](#)
- [6. GESTION DU SITE](#)
- [7. CARTE DU SITE](#)

1. IDENTIFICATION DU SITE

[Retour haut](#)

1.1 Type	1.2 Code du site
B	FR7300891

1.3 Appellation du site

Étangs d'Armagnac

1.4 Date de la première compilation

31/01/1996

1.5 Date d'actualisation

26/09/2018

1.6 Responsable

Nom / Organisation :	Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie - DGALN/DEB/SDEN/Bureau Natura 2000
Adresse :	Arche de la Défense - Paroi Sud 92055 La Défense Cedex
Courriel :	en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne (Proposition de classement du site comme SIC) :	31/08/1998
pSIC : Dernière évolution :	30/12/2006
SIC : Première publication au JO UE :	07/12/2004

Dernière date de parution au JO UE (Confirmation de classement du site comme SIC) :	12/12/2008
ZSC : Premier arrêté :	26/12/2008
ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) :	26/12/2008
Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC :	http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT00020124482

2. LOCALISATION DU SITE

[Retour haut](#)

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Pas de modification : attente de validation de la proposition de nouveau périmètre
Longitude :-,03083° **Latitude** :43,89583°

2.2 Superficie

Pas de modification : attente de validation de la proposition de nouveau périmètre
1028 ha

2.3 Superficie marine

0 %

2.5 Code et dénomination de la région administrative

Code NUTS	Code INSEE	Région
FR61	72	Aquitaine
FR62	73	Midi-Pyrénées

2.6 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Pourcentage de couverture
40	Landes	1
32	Gers	99

2.7 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Commune
32022	AVERON-BERGELLE
32025	AYZIEU
32073	CAMPAGNE-D'ARMAGNAC
32096	CAZAUBON
32113	CRAVENCERES
32119	EAUZE
32125	ESPAS
40102	GABARRET
32193	LAREE

32227	MANCIET
32236	MARGUESTAU
32340	REANS

2.8 Région(s) biogéographique(s)

Atlantique (100%)

3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

[Retour haut](#)

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluation du site pour ces habitats

Liste des habitats génériques

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site				
Code habitat générique	PF	NP	Superficie couverte [en ha]	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
						Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
3110 <i>Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (Littorelletalia uniflorae)</i>			0,29		G	B	C	C	B
3150 <i>Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition</i>			42,48		G	C	C	C	C
3160 Lacs et mares dystrophes naturels			0,10		G	D	C	A	B
3270 Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodium rubri p.p.</i> et du <i>Bidention p.p.</i>			0,11		G	C	C	C	C
4030 <i>Landes sèches européennes</i>			66,19		G	B	C	C	C
6410 Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)			0,27		G	C	C	C	C
6430 <i>Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin</i>			14,57		G	B	C	B	B
6510 Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)			23,98		G	B	C	C	B
9230 <i>Chênaies galicio-portugaises à Quercus robur et Quercus pyrenaica</i>			2,03		G	B	C	C	C

4020 : *Landes humides atlantiques méridionales re-caractérisé en habitat 4030 suite au travail de typologie réalisé par le CBNPMP : habitat à supprimer.

Liste des habitats élémentaires

Code Natura 2000 : 3150-1 et 3150-4

Code Natura 2000 : 4030-7 et 4030-8

Code Natura 2000 : 6430-4 et 6430-7

Pas de modification des critères car évaluation réalisée au niveau de l'habitat générique.

PF :

pour les types d'habitats qui peuvent être présents à la fois sous une forme prioritaire et sous une forme non prioritaire (6210, 7130, 9430), il convient de porter la mention «x» dans la

colonne «PF» pour indiquer qu'il s'agit de la forme prioritaire.

NP :

lorsqu'un type d'habitat n'existe plus sur le site, il convient de porter la mention «x» (facultatif).

Superficie couverte :

il est possible d'introduire des valeurs décimales.

Grottes :

pour les types d'habitats 8310 et 8330 (grottes), indiquer le nombre de grottes si la superficie estimée n'est pas disponible.

Qualité des données :

G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).

3.2 Espèces visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE et espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE, et évaluation du site pour ces espèces

Espèce			Population présente sur le site							Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	S	NP	Type	Taille		Unité	Cat.	Qualité des données	B C D		A B C	
						Min	Max		C R V P		Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
I	1044	Agrion de Mercure			p			i	P	DD	D	C	C	D
I	1060	Cuivré des marais			p			i	P	DD	D	C	C	D
I	1065	Damier de la succise			P			l	P	DD	D	C	C	D
I	1071	Fadet des laïches			p			i	P	DD	D	C	B	D
I	1083	Lucanus cervus			p			i	C	M	C	B	C	B
I	1084	Osmoderma eremita			p			i	V	M	C	C	A	C
I	1088	Cerambyx cerdo			p			i	C	M	C	B	C	B
F	1096	Lampetra planeri			p			i	P	M	D	C	C	D
R	1220	Emys orbicularis			p			i	C	M	C	C	C	B
M	1303	Rhinolophus hipposideros			p			i	P	P	D	C	C	C
M	1304	Rhinolophus ferrumequinum			p			i	P	P	D	C	C	C
M	1307	Myotis blythii			p			i	P	P	D	B	C	B
M	1308	Barbastella barbastellus			p			i	C	P	D	C	C	D
M	1310	Miniopterus schreibersii			p			i	P	P	D	B	C	D
M	1321	Myotis emarginatus			p			i	P	P	D	B	C	C
M	1323	Myotis bechsteinii			p			i	P	P	D	C	C	D
M	1324	Myotis myotis			p			i	P	P	D	C	C	D
M	1355	Lutra lutra			p			i	C	P	C	B	C	C
M	1356	Mustela lutreola		x										

Mustela lutreola : disparition, l'espèce était bien présente mais a disparu en lien avec sa dynamique de population actuelle.

Groupe :

A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.

S :

si les données concernant l'espèce sont sensibles et ne doivent dès lors pas être accessibles au public, indiquer: oui.

NP :

si une espèce n'est plus présente sur le site, indiquer: x (facultatif).

Type :

p = espèce résidente, r = reproduction, c = concentration, w = hivernage (pour les plantes et les espèces non migratrices, utiliser «espèce résidente»).

Unité :

i = individus, p = couples ou autres unités suivant la liste normalisée des unités et codes de populations conformément à la communication de données aux fins des articles 12 et 17 (voir le portail de référence).

Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) :

C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente - à remplir si la qualité des données est insuffisante (DD) ou en complément des informations relatives à la taille de la population.

Qualité des données :

G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M =«Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes (n'utiliser cette catégorie que s'il est impossible de fournir ne serait-ce qu'une estimation approximative de la taille de la population; en pareil cas, les champs correspondant à la taille de la population peuvent rester vides, mais le champ «Catégories du point de vue de l'abondance» doit être rempli

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèces			Population présente sur le site					Motivation								
Groupe	Code	Nom scientifique	S	NP	Taille		Unité	Cat.	Annexe où est inscrite l'espèce		Autres catégories					
					Min	Max			C	R V P	IV	V	A	B	C	D
A		Triturus marmoratus					i	P	X		X		X			
A		Pelodytes punctatus					i	P			X		X			
A		Hyla meridionalis					I	P	X							
A		Rana temporaria					I	P		X						
A		Rana dalmatina					I	P	X							
A		Bufo calamita					I	P	X							
A		Alyte obstetricans					i	P	X							
B		Hieraetus pennatus					i	P			X					
B		Accipiter gentilis					I	P			X					
B		Pandion haliaetus					I	P			X					
B		Gallinago gallinago					I	P			X					
B		Emberiza citrinella					I	P			X					
B		Ciconia nigra					I	P			X					

B		Muscicapa striata				I	P			X				
B		Ardea alba				I	p			X				
B		Grus grus				I	P			X				
B		Anas crecca				I	P			X				
B		Platalea leucorodia				I	P			X				
B		Saxicola rubetra				I	P			X				
B		Carduelis spinus				I	P			X				
B		Jynx torquilla				I	P			X				
b		Circus aeruginosus				I	P			X				
B		Podiceps auritus				i	P			X	X			
B		Ixobrychus minutus				i	P			X	X			
B		Ardea cinerea				i	P			X	X			
B		Ardea purpurea				i	P			X	X			
B		Milvus migrans				i	P			X	X			
B		Circus cyaneus				i	P			X	X			
B		Alcedo atthis				i	P			X	X			
B		Dendrocopos medius				i	P			X	X			
B		Lanius collurio				i	P			X	X			
B		Acrocephalus scirpaceus				i	P			X	X			
B		Acrocephalus arundinaceus				i	P			X	X			
F		Esox lucius				i	P			X				
F		Barbus barbus				i	P			X				
M		Genetta genetta				i	P		X					
M		Nyctalus lasiopterus				i	P	X						
M		Myotis alcaethoe				i	P	X						
M		Myotis daubentonii				i	P	X						
M		Myotis nattereri				i	P	X						

M		Nyctalus nyctula					I	P	X						
M		Nyctalus leisleri					I	P	X						
M		Plecotus austriacus					I	P	X						
M		Pipistrellus pipistrellus					I	P	X						
M		Pipistrellus kuhlii					I	P	X						
M		Pipistrellus pygmaeus					I	P	X						
M		Mustela putorius					I	P		X					
M		Eptesicus serotinus					I	P	X						
M		Hypsugo savii					i	P	X						
R		Zootoca vivipara					i	P			X		X		
R		Coluber viriflavus					i	P	X						
R		Podarcis muralis					i	P	X						
R		Lacerta bilineata					I	P	X						

Groupe :

A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.

Code :

pour les espèces d'oiseaux inscrites aux annexes IV et V, il y a lieu d'introduire, en plus du nom scientifique, le code indiqué sur le portail de référence.

S:

si les données concernant l'espèce sont sensibles et ne doivent dès lors pas être accessibles au public, indiquer: oui.

NP:

si une espèce n'est plus présente sur le site, indiquer: x (facultatif).

Unit:

i = individus, p = couples ou autres unités suivant la liste normalisée des unités et codes de populations conformément à la communication de données aux fins des articles 12 et 17 (voir le [portail de référence](#)).

Cat.:

catégories du point de vue de l'abondance: C = commune, R = rare, V = très rare, P = présente.

Motivation :IV, V:

annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats»),

A: liste rouge nationale ;

B: espèce endémique ;

C: conventions internationales ;

D: autres raisons;

E: liste nationale SCAP.

4. DESCRIPTION DU SITE

[Retour haut](#)

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	6,78 %
N07 : Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	0,52 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	15,68 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	14%
N14 : Prairies améliorées	6,48 %
N15 : Autres terres arables	15,70 %
N16 : Forêts caducifoliées	27,54 %
N20 : Forêt artificielle en monoculture	7,38 %
N21 : Zones de plantations d'arbres (incluant les Vergers, Vignes, Dehesas)	1,13 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	4,79 %
Pourcentage de couverture totale des habitats	100%

Après mise en correspondance des codes corine et des codes FSD la classe N12 « bascule » vers N15 et la classe « N17 » vers « N20 ».

Autres caractéristiques du site

Le Bas-Armagnac constitue une entité morpho-pédologique originale à l'extrême Ouest de la région Midi-Pyrénées et du Gers. Il est constitué de formations helvétiques marines où l'on rencontre une puissante couche de sables fauves, dépôts de plages et d'estuaires, sableux à argilo-sableux plutôt colorés en rouge, antérieurs aux grands dépôts quaternaires des sables des Landes ; le substratum est fait de marnes aquitaniennes sans niveaux calcaires.

Les sables fauves sont recouverts le plus souvent de boubènes d'origine récente, issues de phénomènes d'érosion et solifluxion. Ce substrat sableux a facilité l'érosion ; aussi les vallées y sont notablement plus larges que dans le reste du Gers, les mamelons plus arrondis, les coteaux moins abrupts. Les sols sont généralement acides, et plus riches en sables qu'en limons.

Ces sables et boubène donnent naturellement lieu à une flore silicole tandis que les marnes du substratum déterminent des marécages accompagnés de plantes hygrophiles. On rencontre naturellement les entités de végétations suivantes : des chênaies acidiphiles, des landes atlantiques, des zones marécageuses, des peuplements d'Aulnes, de Saules et de Frênes, des prairies naturelle, des prairies naturelles humides, des haies champêtres...

L'ensemble des milieux présents est menacé. Tendances à l'érosion des champs cultivés qui remplit les étangs de limons. Les landes et le bocage sont convertis en espaces cultivés ou en plantations (peupliers, pins, ...). Les étangs du secteur sont eux aussi parfois asséchés et plantés. Les espèces allochtones (ragondin, écrevisse de Louisiane) perturbent l'équilibre des étangs.

4.2 Qualité et importance

Site éclaté composé de plusieurs étangs et leurs abords, d'une zone bocagère, d'une zone forestière et marécageuse, dans le bassin versant de l'Armagnac (rivières : La Douze, La Gélise) comprenant les principales populations de la Cistude d'Europe (présence de la plus grande population pour Midi-Pyrénées).

Zones bocagères relictuelles. Landes atlantiques particulièrement riches en bruyères en limite orientale d'aire de répartition. Forêt du marais touchée par la tempête Klaus de 2009 : replantations d'acacias sur les landes. Présence de quatre stations à *Osmoderma eremita*.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	A02	Modification des pratiques culturelles (y compris la culture pérenne de produits forestiers non ligneux : oliviers, vergers, vignes...)		B
H	A07	Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques		B
H	A10.01	Elimination des haies et bosquets ou des broussailles		B
H	J02	Changements des conditions hydrauliques induits par		B
H	J03	Autres modifications des écosystèmes		B
M	B02.04	Elimination des arbres morts ou déperissants		B
M	H01.05	Pollution diffuse des eaux de surface due aux activités agricoles ou forestières		B
M	A04.03	Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage		B
M	A08	Fertilisation		B
M	B03	Exploitation forestière sans reboisement ou régénération naturelle		B
M	B01	Plantation forestière en milieu ouvert		B
M	E06	Autres activités d'urbanisation, industrielles ou similaires		B
M	K03	Relations interspécifiques (faune)		B
L	F03.01.01	Dégâts causés par le gibier (densité excessive de population)		B

Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	A03.02	Fauchage non intensif		B
H	B02.05	Production forestière non intensive (en laissant les arbres morts ou déperissants)		B
H	A04.02	Pâturage non intensif		B
M	F03.02.04	Contrôle des prédateurs		B
M	F01	Aquaculture (eau douce et marine)		B

Importance

: H = grande, M = moyenne, L = faible.

Pollution

: N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.

Intérieur / Extérieur

: I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	96,6%
Domaine public départemental	3,4%

4.5 Documentation

4.5.1 Documentation sur le site

4.5.2 Autre bibliographie relative au site

4.5.3 Site internet du site

<http://gers.n2000.fr/>

5. STATUT DE PROTECTION DU SITE

[Retour haut](#)

5.1 Types de désignations aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
00	Aucune protection	100%

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

6. GESTION DU SITE

[Retour haut](#)

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation PETR Pays d'Armagnac

Adresse : BP 3 - 32800 EAUZE

Courriel : direction-armagnac@orange.fr

6.2 Document d'objectifs:

Il existe un document d'objectifs en cours de validité :

<input checked="" type="checkbox"/>	Oui V1 : 2003 V2 : validé par le COPIL le 07/09/2018
<input type="checkbox"/>	Non, mais un plan de gestion est en préparation.
<input type="checkbox"/>	Non

6.3 Mesures de conservation

Le document d'objectif, réalisé par l'Adasea du Gers, a été validé en juillet 2003.

Modification de périmètre afin d'inclure les habitats pour lesquels le site a fait l'objet de désignation (ajustement en fonction des inventaires de terrain).

Mise à jour du FSD suite au Docob réalisé par l'Adasea du Gers.

Cartographie complémentaire des habitats réalisée par le CBN. Mise à jour du FSD par le CBN en 2011.

Réactualisation de la cartographie des habitats naturels en 2014-2015.

Révision du DOCOB entre novembre 2016 et septembre 2018.

Animation du DOCOB :

- 2003-mars 2018 : portage État, animation réalisée par l'Adasea du Gers (et le CPIE Pays Gersois pour la valorisation pédagogique) : mise en place de contrats de gestion (agricoles et hors agricoles) et de chartes, articulation des politiques publiques, ...
- Avril 2018 : nouvelle structure porteuse = PETR Pays d'Armagnac, animation en partie sous traitée à l'Adasea du Gers, au CPIE Pays Gersois pour la valorisation pédagogique et au CRPF pour l'appui technique forestier.

7. CARTE DU SITE

[Retour haut](#)

Echelle : 1/25000ème

Source : IGN

Détails :



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE du GERS

AUCH, le 06 AVR 2009

DIRECTION DES ACTIONS
INTERMINISTÉRIELLES
ET DU DÉVELOPPEMENT

Bureau de l'Environnement

Dossier suivi par Mme BERTRAND

☎ : 05 62 61 47 08

environnement@gers.pref.gouv.fr

Le Préfet du Gers

à

Mesdames et Messieurs les membres
du comité de pilotage local
du site Natura 2000
"Etangs d'Armagnac"

OBJET : Actualisation de la composition du comité de pilotage local

PJ : un arrêté préfectoral

La composition du comité de pilotage local a été fixée par arrêtés préfectoraux des 9 novembre 1999 et 29 mai 2000.

Des modifications relatives aux structures et à la présidence du comité étant intervenues, j'ai décidé d'actualiser l'arrêté préfectoral de composition du comité de pilotage local.

En conséquence, je vous adresse cet arrêté préfectoral du 23 mars 2009 portant modification de la composition du comité de pilotage local.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour le préfet,
le chef de bureau

Didier BREIL



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE du GERS

DIRECTION DES ACTIONS
INTERMINISTÉRIELLES
ET DU DÉVELOPPEMENT

Bureau de l'Environnement

Dossier suivi par Mme BERTRAND
☎ : 05 62 61 47 08
environnement@gers.pref.gouv.fr

n°2009-82-6

Réseau Natura 2000 – Directive Habitats

Arrêté

**portant modification de la composition du comité de pilotage local
du site d'importance communautaire
Etangs d'Armagnac (FR7300891)**

**Le préfet du Gers,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages ;

VU le code de l'environnement, Parties Législative et Réglementaire, et notamment le chapitre IV du titre Ier du livre IV – Faune et flore, section Sites Natura 2000 ;

VU la loi 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux ;

VU le décret 2006-922 du 26 juillet 2006 relatif à la gestion des sites Natura 2000 ;

VU le décret 2008-457 du 15 mai 2008 relatif aux sites Natura 2000 ;

VU la décision de la Commission européenne du 12 novembre 2007 arrêtant, en application de la directive 92/43/CEE du Conseil, une première liste actualisée des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique atlantique ;

VU l'arrêté ministériel du 26 décembre 2008 portant désignation du site Natura 2000 Etangs d'Armagnac (zone spéciale de conservation) ;

VU l'arrêté préfectoral du 26 janvier 2009 portant approbation du document d'objectifs du site Natura 2000 Etangs d'Armagnac ;

VU le compte rendu du comité de pilotage local du 14 décembre 2006 ;

Considérant que la présidence du comité de pilotage local a été transférée au maire de la commune d'Eauze ;

SUR la proposition du secrétaire général de la Préfecture du Gers ;

Arrête :**Article 1er** – Le comité de pilotage local est composé comme suit : **Collectivités territoriales et leurs groupements concernés :**

- le président du Conseil Régional de Midi-Pyrénées, ou son représentant;
- le président du Conseil Général du Gers, ou son représentant;
- le conseiller général du canton de Cazaubon, ou son représentant;
- le conseiller général du canton d'Eauze, ou son représentant;
- le conseiller général du canton de Nogaro, ou son représentant;

- les maires des communes concernées, ou leurs représentants :

 Département du Gers:

- Averon-Bergelle
- Ayzieu
- Campagne d'Armagnac
- Cazaubon
- Cravencères
- Eauze – président du comité local de pilotage -
- Espas
- Larée
- Manciet
- Marguestau
- Réans

 Département des Landes:

- Gabarret

- les présidents des établissements de coopération intercommunale concernés, ou leurs représentants :

- le président de la communauté de communes Bas Armagnac
- le président de la communauté de communes du Grand Armagnac
- le président du syndicat de la Gélise et de l'Isaute
- le président du syndicat de la région de la Douze
- le président du syndicat des vallées Midour, Douze, Riberette

- la présidente du Pays d'Armagnac, ou son représentant ;
- le président de l'Institution Adour, ou son représentant ;

 Services et établissements publics de l'Etat :

- le préfet du Gers, ou son représentant ;
- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Midi-Pyrénées, ou son représentant ;
- le directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture du Gers, ou son représentant ;
- la directrice départementale des services vétérinaires du Gers, ou son représentant;
- le directeur du centre régional de la propriété forestière du Gers, ou son représentant ;
- le délégué régional de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, ou son représentant ;
- le délégué départemental de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, ou son représentant ;
- le délégué départemental de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, ou son représentant ;

Organisations socio-professionnelles :

- le président de la chambre d'agriculture, ou son représentant;
- le président de la fédération départementale des syndicats des exploitants agricoles, ou son représentant;
- le président du centre départemental des jeunes agriculteurs du Gers, ou son représentant ;
- le président de la SAFER Gascogne Haut Languedoc, ou son représentant;

Associations :

- le président de la fédération de la chasse du Gers, ou son représentant ;
- le président de la société de chasse d'Eauze SH, ou son représentant;
- le président de la société de chasse d'Eauze Gélise, ou son représentant;
- le président de la société de chasse d'Eauze Pajol, ou son représentant;
- le président de la société de chasse de Cazaubon, ou son représentant;
- le président de la société de chasse de Cazaubon Deux Vallons, ou son représentant;
- le président de la société de chasse de Cravencères, ou son représentant;
- le président de la société de chasse d'Espas, ou son représentant;
- le président de la société de chasse de Larée, ou son représentant;
- le président de la société de chasse de Manciet, ou son représentant;
- le président de la société de chasse de Réans, ou son représentant;
- le président de la fédération du Gers des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique, ou son représentant ;
- le président de l'association Le Goujon du Bas Armagnac, ou son représentant;
- le président de l'association La Gaule Elusate, ou son représentant;
- le président de l'association Les Chevaliers de la Gaule, ou son représentant;
- le président du Groupe Ornithologique Gersois, ou son représentant;
- la présidente de l'association La sauvegarde du Gers, ou son représentant;
- le président de l'association Arbre et paysage 32, ou son représentant;

Propriétaires locaux :

- M. GESSLER David,
- M. DIDIER Marc,
- M. LACOURREGE Joël,
- M. LAPART Pascal,
- M. LEROUX Jean-françois,
- M. ROVATI Arnaud,
- M. TERMES Louis,
- le président du syndicat des propriétaires forestiers du Gers, ou son représentant ;

Experts associés :

- le président de l'association départementale du Gers pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles (ADASEA), ou son représentant ;
- le président de l'association Gascogne Nature Environnement CPIE Pays Gersois, ou son représentant;
- le président de l'association Action Recherche Environnement Midi-Pyrénées (AREMIP), ou son représentant;

Article 2 – Les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements désignent parmi eux le président du comité de pilotage.

A défaut, la présidence du comité est assurée par le préfet, ou son représentant.

Article 3 - Le comité se réunit à l'initiative du président ou, le cas échéant, du préfet.

Il peut déléguer l'examen d'une question particulière à une formation restreinte réunie à l'initiative du président, lequel en rendra compte en séance plénière.

Le comité peut appeler à titre consultatif et pour des questions déterminées des personnalités ou des représentants d'organismes qualifiés susceptibles de l'éclairer.

Article 4 - Les arrêtés préfectoraux du 9 novembre 1999 et du 29 mai 2000 sont abrogés.

Article 5 - Le secrétaire général de la préfecture du Gers est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat dans le département du Gers.

Fait à Auch, le 23 MAR 2009

Pour le Préfet,
le Secrétaire Général,


Sébastien JALLET

Direction départementale
des territoires du Gers



Arrêté n°~~2017~~ 32-2017-10-31-014
portant modification de la composition du comité de pilotage local
du site d'importance communautaire
Etangs d'Armagnac (FR7300891)
dans le cadre du réseau Natura 2000 – Directive Habitats

**Le Préfet du Gers,
Chevalier de la Légion d'Honneur**

VU la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages ;

VU le code de l'environnement, Parties Législative et Réglementaire, et notamment le chapitre IV du titre Ier du livre IV – Faune et flore, section Sites Natura 2000 ;

VU la loi 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux;

VU le décret 2006-922 du 26 juillet 2006 relatif à la gestion des sites Natura 2000 ;

VU le décret 2008-457 du 15 mai 2008 relatif aux sites Natura 2000 ;

VU la décision de la Commission européenne du 12 novembre 2007 arrêtant, en application de la directive 92/43/CEE du Conseil, une première liste actualisée des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique atlantique ;

VU l'arrêté ministériel du 26 décembre 2008 portant désignation du site Natura 2000 Etangs d'Armagnac (zone spéciale de conservation) ;

VU l'arrêté préfectoral du 26 janvier 2009 portant approbation du document d'objectifs du site Natura 2000 Etangs d'Armagnac ;

VU l'arrêté n°2009-82-6 du 23 mars 2009 fixant la composition du comité de pilotage du site Natura 2000 Etangs d'Armagnac ;

SUR proposition de M. le directeur départemental des territoires ;

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture

ARRETE

Article 1er – Le comité de pilotage local est composé comme suit :

¶ Collectivités territoriales et leurs groupements concernés :

- la présidente du Conseil Régional de la région Occitanie, ou son représentant;
- le président du Conseil Départemental du Gers, ou son représentant;
- les conseillers départementaux du canton du Grand Bas Armagnac ou leur représentant ;
- les conseillers départementaux du canton Armagnac Ténarèze ou leur représentant ;

- les maires des communes concernées, ou leurs représentants :

¶ Département du Gers:

- Averon-Bergelle
- Ayzieu
- Campagne d'Armagnac
- Cazaubon
- Cravencères
- Eauze
- Espas
- Larée
- Manciet
- Marguestau
- Réans

¶ Département des Landes:

- Gabarret

- les présidents des établissements de coopération intercommunale concernés, ou leurs représentants :
 - la présidente de la communauté de communes Bas Armagnac
 - le président de la communauté de communes du Grand Armagnac
 - le président du syndicat d'aménagement des bassins de la Gélise et de l'Isaute
 - le président du syndicat d'aménagement des bassins de la Douze et du Midour

- la présidente du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Armagnac, ou son représentant ;
- le président de l'Institution Adour, ou son représentant ;

¶ Services et établissements publics de l'Etat :

- le préfet du Gers, ou son représentant ;
- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Occitanie, ou son représentant ;
- le directeur départemental des territoires du Gers, ou son représentant ;
- le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations du Gers, ou son représentant;

- le directeur du centre régional de la propriété forestière, ou son représentant ;
- le délégué régional de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, ou son représentant ;
- le chef du service départemental de l'Agence Française de la Biodiversité
- le chef du service départemental de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, ou son représentant ;

▫ Organisations socio-professionnelles :

- le président de la chambre d'agriculture, ou son représentant;
- le président de la fédération départementale des syndicats des exploitants agricoles, ou son représentant;
- le président du centre départemental des jeunes agriculteurs du Gers, ou son représentant ;
- le président de la SAFER Gascogne Haut Languedoc, ou son représentant;

▫ Associations :

- le président de la fédération de la chasse du Gers, ou son représentant ;
- le président de la société de chasse d'Eauze SH, ou son représentant;
- le président de la société de chasse d'Eauze Gélise, ou son représentant;
- le président de la société de chasse d'Eauze Pajol, ou son représentant;
- le président de la société de chasse de Cazaubon, ou son représentant;
- le président de la société de chasse de Cazaubon Deux Vallons, ou son représentant;
- le président de la société de chasse de Cravencères, ou son représentant;
- le président de la société de chasse d'Espas, ou son représentant;
- le président de la société de chasse de Larée, ou son représentant;
- le président de la société de chasse de Manciet, ou son représentant;
- le président de la société de chasse de Réans, ou son représentant;
- le président de la fédération du Gers des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique, ou son représentant ;
- le président de l'association Le Goujon du Bas Armagnac, ou son représentant;
- le président de l'association La Gaule Elusate, ou son représentant;
- le président de l'association Les Chevaliers de la Gaule, ou son représentant;
- le président du Groupe Ornithologique Gersois, ou son représentant;
- la présidente de l'association La sauvegarde du Gers, ou son représentant;
- le président de l'association Arbre et paysage 32, ou son représentant;

▫ Propriétaires locaux :

- M. GESSLER David,
- M. DIDIER Marc,
- M. LACOURREGE Joël,
- M. LAPART Pascal,
- M. LEROUX Jean-françois,
- M. ROVATI Arnaud,
- M. TERMES Louis,
- le président du syndicat des propriétaires forestiers du Gers, ou son représentant ;

▫ Experts associés :

- le président de l'association départementale du Gers pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles (ADASEA), ou son représentant ;
- le président de l'association Gascogne Nature Environnement CPIE Pays Gersois, ou son représentant;

- le président de l'association Action Recherche Environnement Midi-Pyrénées (AREMIP), ou son représentant;

Article 2 – Les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements désignent parmi eux le président du comité de pilotage.

Article 3 - Le comité de pilotage se réunit à l'initiative de son président.

Il peut déléguer l'examen d'une question particulière à une formation restreinte réunie à l'initiative du président, lequel en rendra compte en séance plénière.

Le comité de pilotage peut appeler à titre consultatif et pour des questions déterminées des personnalités ou des représentants d'organismes qualifiés susceptibles de l'éclairer.

Article 4 – L'arrêté préfectoral n°2009-82-6 du 23 mars 2009 est abrogé.

Article 5 - Le secrétaire général de la préfecture du Gers et le directeur départemental des territoires du Gers sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat dans le département du Gers.

Auch, le 31 OCT 2017

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général



Guy FITZER

STRUCTURES REFERENTES



DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DU GERS
19 Place du Foirail – BP 342 – 32007 AUCH Cedex
Tél. : 05 62 61 46 46
Site Internet : <http://www.gers.gouv.fr>



DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DU Logement d'Occitanie
1, Rue de la Cité administrative - CS80002 - 3074 TOULOUSE Cedex 9
Tél. : 05 61 58 50 00
Site Internet : <http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr>



ADASEA du Gers
Maison de l'Agriculture – Route de Mirande – BP70161 – 32003 AUCH Cedex
Tél. : 05 62 61 79 50
Courriel : a032@adasea.net – Site Internet : <http://www.adasea32.fr>
Site Internet dédié aux sites Natura 2000 du Gers : <http://gers.n2000.fr>



CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE MIDI-PYRENEES
75, Voie du TOEC – BP 57611- 31076 TOULOUSE Cedex 3
Tél. : 05 81 60 81 90
Site Internet : <https://www.cen-mp.org>



ÉCOLE D'INGENIEURS DE PURPAN
75, Voie du TOEC – BP 57611- 31076 TOULOUSE Cedex 3
Tél. : 05 61 15 30 30
Site Internet : <http://www.purpan.fr/>



FEDERATION DEPARTEMENTALE DE PECHE DU GERS
755, Route de Toulouse – 32000 AUCH
Tél. : 05 62 63 41 50
Site Internet : <http://www.gers-peche.fr>